



Nations Unies

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2024***

Conseil économique et social
Documents officiels, 2024
Supplément n° 15

* Reproduit tel que reçu ; approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2024**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2024	6
I. Questions d'organisation	7
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	7
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	7
III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	9
IV. Visites sur le terrain	10
<i>Débat consacré au PNUD</i>	10
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	10
V. Point sur le Rapport sur le développement humain	14
VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	15
VII. Évaluation du PNUD	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	17
Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP	17
VIII. Évaluation du FNUAP	20
IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	21
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	22
X. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	22
XI. Questions diverses	25
Deuxième partie. Session annuelle de 2024	28
I. Questions d'organisation	29
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	29
II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	29
III. Audit interne et investigation	30
IV. Déontologie	32
V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	33
VI. Visites sur le terrain	34

VII.	Évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle des Conseils d'administration.	34
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	35
VIII.	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023	35
IX.	Égalité des genres au PNUD	40
X.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	41
XI.	Questions financières, budgétaires et administratives	42
XII.	Évaluation	42
XIII.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	44
XIV.	Volontaires des Nations Unies	45
XV.	Rapport annuel de la Directrice exécutive	45
XVI.	Questions financières, budgétaires et administratives	50
XVII.	Évaluation	50
XVIII.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	51
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	51
XIX.	Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS et dialogue interactif thématique.	51
	Dialogue interactif thématique sur les infrastructures durables.	53
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2024	55
I.	Questions d'organisation	56
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	56
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	56
III.	Point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle	57
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	58
	Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD	58
	Dialogue interactif thématique : Travailler ensemble pour accélérer la mise en œuvre de l'énergie durable au service du développement	61
IV.	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	63
V.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	64
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	64
	Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP.	64
	Dialogue interactif thématique : Lutter contre les inégalités pour réaliser le Programme d'action de la CIPD	67
VI.	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	68
VII.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	70
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	70

VIII. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	70
Annexe	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2024.	73
II. Composition du Conseil d'administration en 2024	109
III. Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2024.	110

Première partie

Première session ordinaire de 2024

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 29 janvier au 2 février 2024**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 29 janvier au 2 février 2024.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session ([DP/2024/L.1](#)), tel qu'ils avaient été modifiés oralement, et approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2023 ([DP/2024/1](#)). Il a également approuvé le plan de travail annuel pour 2024 ([DP/2024/CRP.1](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024 figurent dans le document [DP/2024/9](#), disponible sur son site Web.

Déclaration du Président du Conseil d'administration

4. Dans ses observations liminaires, le Président a salué l'important travail accompli par le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS malgré des circonstances difficiles, et rendu hommage aux 152 membres du personnel tués à Gaza. Il a dit que le début de l'année 2024 avait été marqué par une dévastation, une division et une instabilité sans précédent, et que la réalisation des objectifs de développement durable avait pris du retard. Afin de redonner un souffle nouveau à la coopération internationale dans un esprit de solidarité mondiale et de promotion des biens communs, l'ONU se devait de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la vie des populations partout dans le monde. Le Conseil d'administration avait une responsabilité importante s'agissant de guider les organismes des Nations Unies afin de les aider à produire des résultats, mobiliser des ressources et en assurer une utilisation optimale. Le Président a souligné qu'il fallait inverser la tendance concernant la réorientation des fonds destinés aux initiatives de développement, mener des campagnes de sensibilisation visant à accroître les contributions au budget ordinaire et envisager de nouveaux modes de financement. Il a demandé instamment que l'accent continue d'être mis sur les résultats, notamment dans le cadre des examens à mi-parcours des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP. Il a invité le Conseil d'administration à poursuivre son action en vue d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité, et de rationaliser et d'institutionnaliser les pratiques améliorées au cours des dernières années, car celles-ci pourraient contribuer à prévenir les risques à l'avenir. Il a qualifié 2024 d'année cruciale pour le multilatéralisme, ajoutant que le monde se devait de garantir un avenir meilleur aux prochaines générations.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

5. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ([DP/2024/3](#)). Le Responsable du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ([DP/2024/4](#)). Le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ([DP/FPA/2024/3](#)). La Directrice financière par intérim et Directrice du Groupe

des finances de l'UNOPS a présenté le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ([DP/OPS/2024/1](#)).

6. Un groupe de délégations s'est félicité des opinions sans réserve émises à propos des quatre entités susmentionnées pour 2022, tout en notant que des améliorations étaient possibles. Il a invité le Comité des commissaires aux comptes à présenter un résumé de ses principales conclusions et recommandations en vue d'améliorer la transparence et l'assurance. Le groupe a souligné qu'il importait de renforcer la gestion des risques et la procédure de contrôle interne, encouragé l'inclusion d'une déclaration relative aux contrôles internes dans les états financiers, et appelé à une interaction plus étroite avec le Conseil d'administration en ce qui concernait la gestion globale des risques et les risques revêtant une importance stratégique. S'agissant du PNUD, le groupe s'est félicité de la mise en œuvre de la plupart des recommandations et a noté que la transition menée dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement avait été une réussite. Le PNUD devrait conserver son rôle central au sein de ce système, notamment en renforçant davantage ses activités de coordination. En ce qui concerne le FENU, le groupe a indiqué que toutes les recommandations formulées pour 2022 étaient hautement prioritaires, la plupart ayant trait à la gestion globale des risques, et relevé des lacunes en matière de gouvernance, de gestion des risques et de procédure de contrôle interne. Pour ce qui est du FNUAP, prenant acte des recommandations relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, il a souligné qu'il fallait disposer de ressources suffisantes pour donner suite aux recommandations et réduire les risques au minimum. S'agissant de l'UNOPS, il s'est dit préoccupé par le faible taux de mise en œuvre des recommandations en suspens, les manquements dans la gestion des projets et des subventions, les risques relatifs au dossier de projets et les problèmes liés à l'établissement du budget et à la fixation des prix. Il a fortement encouragé l'accélération de cette mise en œuvre et l'intensification des efforts visant à récupérer les fonds manquants de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation.

7. Une délégation s'est dite inquiète de la baisse des contributions au budget de base du PNUD, a noté que le FNUAP avait rejeté une recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes concernant le rattachement hiérarchique du Comité consultatif de supervision au sein du Fonds, et a demandé des éclaircissements sur les effectifs du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS.

8. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a dit que l'analyse coûts-avantages complète d'une déclaration relative aux contrôles internes n'avait pas été faite. En ce qui concerne sa mission de coordination, prévue dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PNUD avait fait des progrès et des investissements continus pour renforcer sa capacité à concevoir et à fournir des solutions de développement intégrées et à répondre efficacement aux demandes émanant des pays. À cet égard, le Programme continuerait d'examiner, d'actualiser et d'améliorer ses stratégies et processus internes afin de s'acquitter de son travail de manière efficace et efficiente. Le Responsable du FENU s'est félicité de la référence faite aux recommandations hautement prioritaires et a insisté sur les progrès accomplis. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a dit que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement recouvrait les coûts grâce aux revenus provenant de l'exécution de projets, et que des ressources supplémentaires avaient récemment été approuvées. Il a souligné que l'indépendance du Comité consultatif de supervision était conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans d'autres entités des Nations Unies. La Directrice financière par intérim et Directrice du Groupe des finances de l'UNOPS a dit que le Bureau continuait d'exécuter le plan d'intervention complet et avait franchi plusieurs grandes étapes et fait d'importants progrès qui seraient présentés au Comité

des commissaires aux comptes. Elle a présenté un examen d'ensemble du recouvrement des coûts et un plan de transformation numérique, et donné des précisions sur les effectifs actuels du Groupe de l'audit interne et des enquêtes.

9. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/1 sur les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022.

III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

10. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2024/1). Le Directeur du Bureau de New York du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a présenté des observations.

11. Un groupe de délégations s'est félicité des avancées majeures enregistrées dans la lutte mondiale contre le VIH et le sida, mais a souligné qu'il restait encore beaucoup à faire. Pour certaines populations clés, en particulier les personnes transgenres, les progrès ont marqué le pas. Le groupe a insisté sur la nécessité d'adopter une approche qui mobilisait l'ensemble de la société, notamment en tirant parti des ressources collectives du PNUD et du FNUAP pour réduire la stigmatisation, lutter contre la discrimination et traiter les questions relatives aux droits humains. Il a pris note des problèmes que rencontrait ONUSIDA, tels qu'ils étaient décrits dans les résultats issus du récent audit du secrétariat d'ONUSIDA réalisé par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et dans ceux de l'évaluation des capacités du Programme commun. Par ailleurs, il a souligné que le secrétariat et les coparrains du Programme commun devaient disposer de ressources suffisantes, et demandé comment les évaluations seraient utilisées pour renforcer la collaboration et les travaux en cours. Il s'est félicité du large éventail de résultats obtenus par le PNUD et le FNUAP et a encouragé les deux entités à élargir et à approfondir leurs partenariats avec les populations touchées tout en continuant à protéger le personnel spécialisé dans la lutte contre le VIH.

12. Une délégation a souligné que les progrès en matière de lutte contre le VIH dépendaient de la prise en compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers et a salué le rôle essentiel que jouaient le PNUD et le FNUAP s'agissant d'aider les pays à réaliser les objectifs 10-10-10 et de venir en aide aux personnes les plus démunies. Elle a souligné que la riposte au VIH devrait être appuyée par des ressources suffisantes et basée sur des données, et demandé aux États Membres d'accroître leur financement, en particulier celui du secrétariat d'ONUSIDA et des coparrains, ainsi que d'abroger les lois et politiques répressives et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination.

13. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP s'est félicitée des observations favorables formulées au sujet de l'élimination des inégalités, du caractère crucial des réponses fondées sur les données et de la disponibilité des ressources, et a mentionné une nouvelle stratégie institutionnelle concernant le VIH, les infections sexuellement transmissibles et la santé sexuelle, qui serait axée sur une approche intégrée. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a dit que les évaluations serviraient à faire

progresser le Programme commun et à l'adapter en fonction de l'évolution du contexte. Le Directeur du Bureau de New York d'ONUSIDA a salué l'engagement et l'action collective du PNUD et du FNUAP.

14. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint.

IV. Visites sur le terrain

15. Le Rapport sur la visite conjointe sur le terrain effectuée au Sénégal par les membres des conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1](#)) a été présenté par un membre de l'équipe de visite. Le Chef de la délégation du Conseil d'administration pour la visite effectuée en Uruguay a présenté le résumé d'un rapport qui sera publié prochainement. La visite a notamment porté sur les travaux relatifs à la protection sociale, aux modes de financement novateurs du développement, à l'approvisionnement, aux systèmes informatiques, aux droits et à l'inclusion des personnes handicapées et à la transition énergétique. Le Chef de la délégation a fait état de belles réussites en matière de travail d'équipe et de coopération et dressé la liste des améliorations à apporter à l'intégration des données et à l'apprentissage.

16. Une délégation a souligné que les visites sur le terrain étaient importantes, car elles permettaient de comprendre comment les décisions prises à New York influaient sur les activités et les opérations menées au niveau des pays. Elle a suggéré de revoir le format de ces visites afin de favoriser un échange de vues plus libre, et insisté sur la nécessité de préparer chaque visite sur le fond, avec la participation des représentantes et représentants de tous les groupes régionaux afin de renforcer les connaissances.

17. Une délégation a estimé que le lien entre les visites sur le terrain et les sessions formelles du Conseil d'administration était moins clair. La tendance à restreindre la participation aux seuls membres du Bureau limitait la contribution des pays rarement désignés pour y siéger. La délégation a suggéré de revoir les lignes directrices relatives à l'organisation des visites du Conseil.

18. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée au Sénégal et de l'exposé fait sur la visite sur le terrain en Uruguay.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

19. L'Administrateur du PNUD (discours disponible sur le site Web du PNUD) a décrit 2023 comme une année de profonds bouleversements, le monde ayant connu une polycrise : conflits inédits, catastrophes naturelles, chocs économiques et financiers et accentuation de la polarisation. Pour sa part, le PNUD est demeuré un partenaire stable et fiable avec sa présence dans 170 pays. De nombreux instruments que le PNUD avait mis au point en s'appuyant sur son expérience dans des situations de crise – de la stabilisation au relèvement rapide en passant par les activités de reconstruction – lui ont donné la confiance nécessaire pour aller de l'avant. L'Administrateur a lancé un appel au Conseil d'administration pour qu'il s'investisse et continue d'apporter son appui afin d'aider à trouver, en partenariat avec les entités des Nations Unies, des moyens de réaliser les ambitions dans les domaines de l'action humanitaire, de la paix et du développement, et de répondre aux besoins des personnes dans les contextes de crise.

20. À l'aube de l'année 2024, le PNUD représentait une immense source d'espoir pour de nombreuses populations, de nombreux pays et la communauté internationale. Il fallait plus que jamais mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le PNUD restait fermement engagé à aider les pays à concrétiser les promesses de développement et les ambitions dudit Programme. Le PNUD demeurait très concentré sur l'avenir du développement tel qu'il était défini dans son plan stratégique. Le prochain examen à mi-parcours serait l'occasion de tester la validité, la pertinence et l'effet du plan face à un monde en constante évolution. La capacité de s'adapter rapidement sans perdre de vue le mandat du Programme serait absolument déterminante. Le Programme continuerait à se concentrer sur les pays et les populations les plus défavorisés ainsi que sur les personnes disposant des moyens de changer les trajectoires de développement. Le Programme demeurait un pont essentiel entre les populations locales et les principales instances de prise de décision en matière de politiques mondiales, dont l'Assemblée générale et le G20.

21. Le PNUD investissait dans des domaines clés où le développement était très rapide et qui présentaient de nouvelles possibilités et de nouveaux risques, tels que la transition numérique. Il appuyait l'investissement rapide dans les écosystèmes numériques et les infrastructures publiques numériques dans une optique axée sur les droits en matière de données et de protection des données. Il investissait également dans la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques, deux domaines qui étaient de plus en plus au centre de la prise de décisions en matière de développement, et cherchait à démontrer que la communauté internationale était encore capable de coopérer, notamment grâce au fonds pour les pertes et les préjudices récemment convenu. Il mettait l'accent sur le financement du développement afin de multiplier les possibilités d'investissement et de renforcer l'idée selon laquelle l'aide à l'investissement était une réponse logique. Il travaillait sur les recettes publiques pour aider les pays à investir dans leur propre développement national. Il s'employait également à tirer parti des possibilités d'investissement du secteur privé sur les marchés de capitaux et à multiplier celles-ci. L'Administrateur a décrit les initiatives en matière de gouvernance sous le prisme de la promesse de ne laisser personne de côté et de la nécessité de ne pas s'arrêter aux urnes. Le Programme demeurait fermement résolu à soutenir des élections régulières, transparentes et fiables et à œuvrer en faveur de la justice et des droits humains.

22. En tant qu'institution publique, le PNUD investissait dans les moyens qui l'aideraient à améliorer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et l'innovation en matière de gestion. L'Administrateur a décrit le Programme comme une organisation ayant « les pieds sur terre et les yeux tournés vers l'avenir ». Les laboratoires d'accélération, le Pôle de financement durable, le Bureau chargé du numérique et le nouveau Pôle pour les énergies durables n'étaient que quelques illustrations de la manière dont le Programme investissait dans l'acquisition de compétences pour l'avenir du développement. Le Programme avait défini des cadres de gestion des risques, de contrôle et d'application du principe de responsabilité afin de se conformer aux normes les plus strictes. Il a également été classé parmi les institutions les plus transparentes. Dès sa première année d'existence, la nouvelle plateforme de gestion intégrée du Programme avait permis de traiter plus de 1,12 million de paiements et de créer 15 000 projets dans différents organismes. Le Programme gérait les états de paie de plus de 44 000 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

23. Le PNUD demeurait très conscient de son mandat et des ressources qui lui étaient confiées. L'Administrateur a souligné que le Programme était résolument attaché à l'indépendance de ses bureaux de contrôle. Les représentantes et représentants devaient avoir entièrement confiance dans la capacité de ces bureaux d'agir en toute indépendance. L'Administrateur a décrit les trois lignes de défense du

Programme : la première se constituait des chefs de projet, responsables de la gestion des risques, la deuxième était la surveillance et la supervision des risques, et la troisième était constituée par les bureaux indépendants. En ce qui concerne les allégations formulées récemment au sujet du mécanisme de financement pour la stabilisation en l'Iraq, il a souligné que, lorsque le Programme était appelé à intervenir dans des contextes de crise et des situations complexes, il n'y avait pas de risque zéro. Toutefois, cela ne diminuait en rien la responsabilité des cadres ni n'excusait des actes inacceptables. Le Programme donnerait suite à chaque cas avéré de corruption. L'Administrateur a rappelé aux représentantes et représentants que des milliers de fonctionnaires du Programme offraient chaque jour, dans des contextes difficiles et de manière transparente et responsable, des services vitaux permettant de promouvoir le développement. Pour conclure, il a souligné que le Programme tenait à rester sur le terrain et à poursuivre l'action engagée, ainsi qu'à faire en sorte que la coopération pour le développement soit de nouveau axée sur les populations. Il a rappelé qu'il était extrêmement important de tenir la promesse du développement et la promesse de travailler ensemble. Le PNUD restait fidèle à ces promesses en 2024.

24. Une des personnes assurant la vice-présidence du Conseil d'administration a suggéré d'engager un dialogue franc sur les différents obstacles, notant que la marge des progrès accomplis dans les pays à revenu intermédiaire s'amenuisait et que des changements structurels s'imposaient de toute urgence. L'action climatique était essentielle et exigeait une solidarité internationale. L'une des principales préoccupations était d'intégrer une approche fondée sur les droits humains dans toutes les activités, y compris dans la dématérialisation des services publics. Le Vice-Président ou la Vice-Présidente a exhorté à ne pas se contenter de ne laisser personne de côté, mais à agir pour aller de l'avant ensemble.

25. Un groupe de délégations s'est déclaré très préoccupé par les perspectives de développement, craignant que les progrès accomplis ne soient perdus. Il était impératif d'agir de concert pour remettre sur les rails la réalisation des objectifs de développement durable, en intensifiant les efforts en cours et en s'appuyant sur l'action politique et les ressources pour le développement. Le groupe a encouragé le PNUD à renforcer ses activités visant à promouvoir des énergies propres à un prix abordable, à apporter des contributions concrètes pour remédier aux carences structurelles de l'architecture financière internationale et à collaborer avec tous les acteurs du développement pour assurer la continuité de l'engagement auprès des États en crise.

26. Des délégations ont remercié l'Administrateur pour son rapport détaillé qui mettait en lumière les domaines critiques dans lesquels il fallait agir pour répondre aux difficultés liées au développement. Elles ont souligné qu'il fallait investir dans la sécurité humaine et le développement résilient pour briser le cycle de la fragilité, et demandé que l'on s'attaque à la pauvreté et aux inégalités, car cette lutte était fondamentale pour la conclusion d'un nouveau contrat social. Elles ont salué les efforts déployés par le PNUD pour lutter contre les changements climatiques et concrétiser le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et encouragé le Programme à continuer de collaborer sur des indicateurs ne se limitant pas au seul produit intérieur brut (PIB). Elles se sont dites préoccupées par la diminution des ressources et ont lancé un appel en faveur du maintien du financement des activités de base du Programme. Elles ont salué les efforts déployés par le Programme afin de réduire ses dépenses administratives et l'ont félicité pour son excellente coopération au niveau des pays, citant des exemples où il avait apporté son appui à la mobilisation des ressources nationales et à la dématérialisation des services fiscaux. Les délégations ont également souligné le rôle essentiel joué par le PNUD pour ce qui était de donner aux pays les moyens d'adopter les meilleures pratiques et de s'approprier les enseignements tirés de l'expérience au niveau international.

27. Des délégations se sont interrogées sur la façon d'améliorer la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud. Elles ont demandé davantage d'investissements dans les secteurs de production, tout en se félicitant de l'action menée en faveur d'une croissance économique inclusive et de la résilience. Elles ont salué les contributions à la dématérialisation des services publics, au renforcement de l'écosystème du financement du développement inclusif et à l'appui des transitions énergétiques vertes. Elles ont encouragé le PNUD à rechercher stratégiquement des partenariats avec le secteur privé afin d'accroître la portée de la transition numérique, demandé davantage d'informations sur les partenariats avec la société civile et exprimé leur soutien aux travaux menés sur les politiques budgétaires et les réformes fiscales tenant compte des questions de genre.

28. Les délégations ont souligné le rôle crucial joué par le PNUD en tant qu'entité permettant de coordonner et d'accélérer un développement inclusif et durable, et l'ont encouragé à renforcer son rôle de coordination en adoptant une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Compte tenu de son importante mission, le Programme devrait continuer de collaborer avec d'autres parties prenantes multilatérales, notamment au sein du système des Nations Unies, pour améliorer son efficacité. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait gérer et atténuer les risques, et que les récentes allégations de corruption en Iraq étaient un sujet de préoccupation majeure. Elles ont remercié l'Administrateur d'avoir pris l'initiative de s'attaquer à la question, encouragé le Programme à continuer de communiquer les informations et de faire preuve de transparence, et se sont demandé comment ce dernier entendait renforcer les systèmes de prévention de la corruption et des fautes professionnelles. Une délégation s'est félicitée de l'engagement du Programme, qui opérait dans des environnements à haut risque tout en adhérant à de solides pratiques de gestion des risques, et a demandé comment il faisait en sorte que la culture hostile à la prise de risque n'entrave pas l'efficacité de ses opérations.

29. Des délégations ont salué les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de la gestion et traduire le plan stratégique du PNUD en mesures concrètes en vue d'aider les pays en développement à mieux faire face à un environnement extérieur instable. Une délégation a demandé davantage de précisions sur les progrès accomplis concernant les guichets de financement. Des délégations ont dit que le Sommet de l'avenir serait une occasion d'honorer les engagements pris en matière de financement, de réformer le système financier multilatéral, d'améliorer l'équité des transitions numériques et énergétiques et de rendre le système des Nations Unies pour le développement adapté à ses objectifs.

30. En réponse, l'Administrateur a décrit le financement comme la clé de voûte du développement. Par les travaux qu'il menait sur les cadres de financement nationaux intégrés et les objectifs de développement durable, le PNUD offrait aux gouvernements des outils leur permettant d'examiner l'ensemble des financements publics, privés, internes et nationaux et de prendre les décisions budgétaires assurant le meilleur rendement de l'investissement possible. L'Administrateur a également évoqué l'appui apporté aux gouvernements afin qu'ils augmentent les recettes intérieures en améliorant les systèmes fiscaux, et souligné la contribution du PNUD à la mobilisation des investissements privés par l'intermédiaire des marchés de capitaux. Il a expliqué que le Programme demeurerait résolu à appuyer les initiatives qui créaient des écosystèmes d'investissement, mettaient en place un cadre d'action porteur et renforçaient les capacités à attirer des capitaux privés à grande échelle.

31. Le PNUD avait beaucoup investi dans l'amélioration de l'efficacité, économisant trois cents pour chaque dollar dépensé, mais une attention portée principalement sur un programme de transaction et d'efficacité risquait de limiter le consensus et d'amoindrir le rôle joué par le système des Nations Unies dans la coopération pour le développement. Il fallait trouver un équilibre entre la question de

l'application du principe de responsabilité et la définition d'un programme de développement qui ne soit pas seulement articulé autour d'objectifs et d'indicateurs, mais qui apporte aussi des réponses concrètes aux préoccupations liées au développement. L'Administrateur espérait que les participants et participantes au Sommet de l'avenir sauraient faire preuve d'audace dans l'établissement d'une coopération fructueuse, malgré les divergences.

32. L'Administrateur a décrit les mesures prises pour améliorer la gestion des risques, notamment le renforcement de la politique, l'adoption d'une déclaration d'appétit pour le risque et de directives, l'actualisation des catégories de risques, la nomination d'un responsable du contrôle des risques, la clarification des attributions de l'ensemble du personnel en matière de gestion des risques, le renforcement des directives relatives à l'estimation des risques au niveau des projets, et l'utilisation de tableaux de bord pour le suivi et la gestion des risques. Le PNUD avait renforcé la protection des lanceurs d'alerte et investi dans la promotion de la déontologie.

33. L'Administrateur a souligné que répondre à la forte demande d'appui dans les domaines du numérique et de la technologie, ainsi que des changements climatiques et des transitions vertes, était l'un des enjeux en matière de développement. Il a indiqué que les possibilités les plus évolutives se trouvaient dans les domaines de la technologie et du financement. Il a conclu en rappelant aux délégations que le mécanisme de financement pour la stabilisation en l'Iraq était une réussite extraordinaire. Il serait soigneusement remédié aux lacunes, mais celles-ci ne devraient pas occulter ce qu'ont accompli le Gouvernement et la communauté internationale en se réunissant à un moment de bouleversements sans précédent pour créer un programme unique en son genre.

V. Point sur le Rapport sur le développement humain

34. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a fait le point sur l'édition 2024 du Rapport. Il a décrit trois niveaux d'incertitude qui inspireraient une série de rapports au cours des prochaines années. Dans le rapport 2024, on se pencherait sur la polarisation et sur les moyens de surmonter les blocages qui empêchaient les populations de s'unir au sein d'un même pays ou d'un pays à l'autre. Dans le rapport suivant, l'on examinerait comment la transition numérique façonnait les perspectives de développement humain. Un rapport ultérieur serait consacré à l'avancement du développement humain à l'ère de l'Anthropocène. Le Directeur a exposé les conclusions du rapport 2024, notamment les liens qui existaient entre le sentiment d'insécurité et les extrémismes politiques, ainsi que l'érosion de la confiance.

35. Le Directeur a indiqué que les consultations menées pour élaborer le rapport étaient régionales et thématiques, et regroupaient des centaines d'experts, de décideurs et décideuses politiques, de défenseurs et défenseuses de la société civile et de membres du grand public. Le Bureau du Rapport sur le développement humain avait récemment publié d'autres documents, dont des rapports sur les normes sociales relatives au genre et sur la pauvreté multidimensionnelle. Le Directeur a souligné que l'idée de ne pas s'arrêter au PIB avait animé les travaux que le Bureau menait sur les indicateurs depuis sa création. Une nouvelle plateforme innovante baptisée Human Climate Horizons fournirait des informations sur le développement humain à l'avenir, en montrant comment les changements climatiques pourraient influencer sur différents indicateurs.

36. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le thème de la polarisation. Elle a dit que le rapport constituait un bon exemple de communication d'informations fondées sur la science et examinées par des pairs permettant de prendre de meilleures

décisions. Mis à part le PIB, un grand nombre de variables influent sur le développement de manières très différentes. Le Rapport sur le développement humain avait permis de montrer comment le PNUD pouvait servir de laboratoire d'idées et fournir des informations de pointe sur le développement.

37. Le Directeur a répondu que si la polarisation n'était pas un phénomène nouveau, les vecteurs numériques, eux, l'étaient. Dans le rapport, on prendrait du recul et se concentrerait non seulement sur la technologie, mais aussi sur les choix humains, en matière d'utilisation de la technologie par exemple. Le Bureau continuait d'investir dans la désagrégation de l'indice de développement humain, notamment en utilisant des images satellites et en entraînant des algorithmes d'intelligence artificielle.

38. Le Conseil d'administration a pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

39. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil d'administration, l'Administrateur associé du PNUD a présenté neuf nouveaux programmes de pays pour approbation (Bhoutan, Brésil, Cambodge, Gambie, Guinée, Madagascar, Maurice, Philippines, Seychelles), et trois pour prolongation : la troisième prolongation d'un an du programme du Soudan ; la deuxième prolongation d'un an de celui de l'Ukraine ; la première prolongation d'un an du programme de Cuba.

40. Les directions régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont fourni des précisions selon leurs perspectives régionales.

41. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme pour le Bhoutan ([DP/DCP/BTN/3](#)), le Brésil ([DP/DCP/BRA/4](#)), le Cambodge ([DP/DCP/KHM/5](#)), la Gambie ([DP/DCP/GMB/4](#)), la Guinée ([DP/DCP/GIN/4](#)), Madagascar ([DP/DCP/MDG/5](#)), Maurice ([DP/DCP/MUS/5](#)), les Philippines ([DP/DSP/PHL/4](#)) et les Seychelles ([DP/DCP/SYC/4](#)).

42. Le Conseil d'administration a approuvé les troisième et deuxième prolongations d'un an des programmes du Soudan et de l'Ukraine, respectivement, tel qu'elles étaient présentées dans le document [DP/2024/5](#). Il a pris note de la première prolongation d'un an du programme de Cuba approuvée par le Directeur exécutif du PNUD.

VII. Évaluation du PNUD

43. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a présenté l'évaluation de l'appui du PNUD à la transition numérique des services publics ([DP/2024/6](#)). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à cette évaluation ([DP/2024/7](#)).

44. Un groupe de délégations a qualifié d'encourageants les programmes numériques respectueux des spécificités culturelles et adaptés aux secteurs de la finance, de la justice, de la gouvernance, de la santé, de la protection sociale et à d'autres domaines. Pourtant, dans certaines régions, la fracture numérique était importante et se creusait, le principal facteur étant le sous-développement de l'infrastructure numérique. Le groupe a suggéré que le PNUD appuie un mécanisme de flux numériques transfrontières tenant compte des différents niveaux de préparation au numérique, de maturité des données et des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que des infrastructures de données régionales pour héberger des

technologies de pointe basées sur les données. Il existait d'autres possibilités de tirer parti de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'informatique.

45. Un groupe de délégations s'est dit inspiré par l'approche visant à faire progresser la transition numérique pour réaliser les objectifs de développement durable et moderniser le PNUD. Le Programme servait d'organisateur et de catalyseur de l'action menée pour promouvoir une infrastructure publique numérique inclusive et l'accélération de la fourniture de services numériques, et jouait un rôle important dans la dématérialisation des services publics. Le groupe a encouragé le Programme à continuer de promouvoir des solutions numériques ouvertes, à mobiliser des capacités opérationnelles, à travailler en étroite coordination avec des parties prenantes telles que la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et à continuer de travailler selon une approche tenant compte des risques et fondée sur les droits humains. Il s'attendait à une amélioration de la qualité des évaluations décentralisées, du suivi et de l'apprentissage, éléments fondamentaux pour asseoir la confiance placée dans le PNUD, ainsi qu'à l'inclusion régulière des parties prenantes concernées à toutes les étapes des évaluations.

46. Un groupe de délégations a dit que les nombreuses conclusions positives issues de l'évaluation mettaient en exergue les liens étroits qui existaient entre la transition numérique, la gouvernance publique et le développement sectoriel. Toutefois, dans les pays qui en étaient aux premiers stades du développement numérique, l'adoption d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics n'avait pas connu d'avancées notables. Le groupe a encouragé le PNUD à intégrer son appui à des réformes plus vastes du secteur public et à des partenariats de développement structurés. Il a souligné que les programmes de transition numérique étaient très rarement bien ancrés dans les structures gouvernementales locales, ce qui entravait les dernières étapes de la dématérialisation des services publics. En outre, l'application d'une approche inclusive semblait entravée par une mauvaise mise en œuvre et par l'absence de mécanismes adéquats permettant d'assurer le suivi des besoins numériques des groupes vulnérables. Le groupe a demandé des informations sur les mesures prises pour répondre au besoin de mieux traiter la question de la sécurité des données et de la vie privée en ligne.

47. Une délégation a décrit comment le PNUD avait appuyé le développement numérique en promouvant l'habileté numérique et la contribution du secteur privé à ce développement, et en créant une plateforme numérique pour aider les citoyens à faire face à la flambée des coûts énergétiques. Une autre délégation a encouragé le Programme à poursuivre son action visant à combler la fracture numérique entre les genres, à se coordonner avec d'autres acteurs afin d'éviter les doubles emplois et à intégrer la cybersécurité dans les travaux qu'il menait sur la confidentialité des données et la gestion de l'identité juridique.

48. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a répondu aux questions concernant le renforcement de la fonction d'évaluation en indiquant que les évaluations décentralisées continuaient d'être soutenues et que le Bureau prévoyait de développer les compétences régionales. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a confirmé que le PNUD travaillerait en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Programme était fermement attaché à la fois à la transition numérique au service de la gouvernance et à la gouvernance de la transition numérique. Le Chef du numérique du PNUD a décrit le partenariat étroit qui existait entre le Programme et l'Union internationale des télécommunications. Il a mis l'accent sur les outils de localisation tels que les évaluations de l'état de préparation au numérique et sur les premiers résultats des efforts visant à favoriser le financement de la transformation numérique. Le PNUD avait élaboré un guide sur la législation relative à la protection des données et

commencé à travailler sur des cadres de gouvernance et de politique générale liés à la cybersécurité.

49. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation a fait le point sur l'examen à venir de la politique d'évaluation du PNUD. Celui-ci serait mené par des consultants externes, porterait sur tous les aspects de cette politique et comprendrait une évaluation comparative faite par rapport à des organismes comparables.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/2 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP

51. Dans son discours d'ouverture (voir site Web du FNUAP), la Directrice exécutive du FNUAP a souligné que, pour avancer sur la voie du développement durable à une période empreinte de difficultés inédites, il fallait commencer par s'intéresser aux femmes et aux filles. L'égalité des genres était la pierre angulaire du développement durable. Il y a 30 ans, lors de la Conférence internationale phare sur la population et le développement de 1994, la communauté internationale avait adopté le Programme d'action de ladite conférence, fixant ainsi la norme d'un développement centré sur la population. Depuis lors, le FNUAP s'était efforcé de créer un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique, qui place les droits humains, notamment le droit de planifier sa propre famille, au centre du développement. La Directrice exécutive a décrit les progrès accomplis, tels que la baisse de 34 % de la mortalité maternelle et la multiplication par deux du nombre de femmes utilisant des moyens de contraception modernes. La mortalité maternelle restait toutefois une crise mondiale et mettait en évidence des disparités flagrantes en matière de soins de santé. Une femme sur trois subira des violences au cours de sa vie.

52. À l'approche de l'échéance de 2030, la Directrice exécutive a appelé à des progrès plus rapides et plus inclusifs. Le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de célébrer les acquis durablement gagnés, de rallier de nouveaux alliés et de prôner le renforcement de l'action. La Directrice exécutive a énoncé les manifestations organisées pour marquer cet anniversaire, notamment des dialogues mondiaux sur la jeunesse, sur la diversité démographique et le développement durable et sur la technologie et l'innovation.

53. Tout en profitant de l'élan dont il bénéficiait, le FNUAP s'était penché sur ses propres activités, pour veiller à en faire plus et mieux. L'examen à mi-parcours du plan stratégique et du budget intégré pour la période 2022-2025 avait permis de repérer des lacunes et d'élaborer des plans pour corriger le tir, le cas échéant. Le FNUAP était en train de renforcer sa capacité de détecter les nouvelles tendances et menaces et de planifier et s'adapter en conséquence, notamment en assumant la coprésidence de la Commission Lancet sur les menaces qui pèsent sur la santé mondiale au XXI^e siècle.

54. Le FNUAP avait fait de l'optimisation de son siège une priorité, décidant de deux changements organisationnels : les fonctions complémentaires de l'actuelle Division des politiques et de la stratégie et la Division technique seraient intégrées dans une nouvelle division, et cette division et le Bureau indépendant d'évaluation déménageraient à Nairobi dans les années à venir. Ces changements ouvriraient davantage de perspectives pour l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, la visibilité et les partenariats Sud-Sud et triangulaires à l'échelle mondiale. Le FNUAP maintiendrait une forte présence à New York pour échanger efficacement avec les États Membres. La Directrice exécutive a expliqué que la décision relative

au déménagement se fondait sur des études et des consultations approfondies menées sur plusieurs années. Il s'agissait d'une décision prudente sur le plan financier, qui devrait permettre de recouvrer les coûts des dépenses ponctuelles engagées en trois ans.

55. La Directrice exécutive s'est félicitée de la nouvelle politique d'évaluation du FNUAP et de l'adoption d'un plan d'évaluation pluriannuel chiffré pour la période 2024-2027 qui mettait largement l'accent sur l'efficacité de l'action humanitaire. Les données préliminaires relatives au financement du FNUAP dans son ensemble montraient de bons résultats en 2023, malgré la pression croissante exercée sur le financement des activités de base et l'augmentation des besoins humanitaires. Pour la septième année consécutive, le FNUAP avait dépassé la barre du milliard de dollars, avec un financement total estimé à plus de 1,4 milliard de dollars pour 2023. Le rapport entre les ressources de base et les autres ressources a toutefois diminué, les ressources de base n'ayant représenté que 27 % du total. La Directrice exécutive a mis l'accent sur le fait qu'en cas de perte de ressources provenant d'un donateur important ou de diminution liée à la volatilité des taux de change, le FNUAP risquait de ne pas pouvoir atteindre ses objectifs de base, soulignant qu'il fallait radicalement repenser le financement.

56. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait réussi à créer un lieu de travail plus diversifié, plus inclusif et plus respectueux et à faire de la sécurité et de la sûreté du personnel une priorité absolue. Le FNUAP avait renforcé les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et donné la priorité à l'investissement dans des bureaux de contrôle. Le Bureau des services d'audit et d'investigation avait beaucoup investi dans une approche des enquêtes qui soit centrée sur les personnes rescapées et avait renforcé ses compétences en matière d'enquête. La Directrice exécutive a conclu en demandant aux membres du Conseil d'administration de faire tout leur possible pour aider le FNUAP à créer un avenir plus équitable, plus prospère et plus durable, pour les femmes, les filles et les populations du monde entier.

57. Le Directeur du bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique est revenu sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ainsi que sur l'évolution de l'environnement opérationnel due aux changements climatiques et démographiques. Il a décrit les besoins considérables qui se faisaient ressentir dans les situations de crise, notamment en Afghanistan et au Myanmar.

58. Trois Vice-Présidents du Conseil d'administration sont intervenus. Ils se sont félicités des excellents résultats et ont dit qu'ils prenaient note du processus d'optimisation et de ses répercussions sur le personnel. Il fallait trouver de nouveaux moyens de concrétiser les décisions prises il y a 30 ans ; le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de renouveler l'engagement politique et d'accélérer la mise en œuvre. Les Vice-Présidents ont souligné qu'il importait d'investir dans les jeunes et de préserver la santé et les droits des femmes et des filles dans les situations de crise, et mis en exergue le rôle moteur joué par le FNUAP dans la promotion de solutions innovantes visant à étendre l'accès à la planification familiale moderne, à rendre la grossesse et l'accouchement plus sûrs, et à permettre aux filles et aux jeunes d'être plus autonomes. Compte tenu de la remise en cause de plus en plus grande des droits des femmes et des filles et de leur droit de disposer de leur corps, il était plus important que jamais de défendre la santé sexuelle et procréative et les droits connexes. Les Vice-Présidents ont demandé quels liens le FNUAP entretenait avec les réseaux féministes de la société civile dans le Sud mondial et ce que les donateurs pouvaient faire pour soutenir une alliance solide visant à lutter contre le mouvement antigénre.

59. Un groupe de délégations s'est dit favorable à l'optimisation du siège du FNUAP et s'est félicité du transfert de fonctions clés à Nairobi. Un groupe de délégations a constaté qu'il fallait absolument revoir l'empreinte mondiale de l'organisation et adapter les ressources humaines à l'Afrique, la plus grande part des dépenses du FNUAP étant consacrée à cette région. Ces délégations ont insisté sur la transparence, la confiance et la consultation effective, et demandé un résumé succinct et à jour des problèmes liés à l'efficacité, à la coordination, à la participation aux négociations intergouvernementales et à l'appui aux autres régions.

60. Des délégations ont salué la politique d'évaluation révisée et demandé le renforcement de l'évaluation par pays. Elles ont insisté sur le fait que le FNUAP avait besoin d'une solide antenne de liaison à New York, dotée de connaissances ad hoc aux niveaux supérieurs, et déclaré qu'il ne fallait pas que le déménagement ait une incidence négative sur le rôle normatif que jouait le FNUAP ni sur les résultats obtenus au niveau national.

61. Des délégations ont souligné que les tendances démographiques dans le domaine de la santé mondiale, les changements climatiques et les technologies innovantes devraient guider les futures initiatives. Elles ont souligné qu'il importait d'assurer l'accès universel à des outils garantissant une utilisation sûre des technologies, d'agir en faveur de la santé sexuelle et procréative à toutes les phases des interventions humanitaires, et d'adopter une approche considérant les femmes et la paix et la sécurité comme un tout pour sauvegarder les droits des femmes dans les zones de conflit. Selon elles, la session de 2024 de la Commission de la population et du développement était essentielle pour réaffirmer le Programme d'action du Caire. Il y avait de véritables chances que des solutions permettant d'atteindre les objectifs de développement durable soient proposées à cette session, qui pourrait apporter une contribution capitale au Sommet de l'avenir. Les délégations ont favorablement accueilli les recommandations faites par le Corps commun d'inspection et réfléchi à la façon d'y donner suite.

62. En réponse, la Directrice exécutive a décrit les difficultés posées par le besoin croissant de services humanitaires, alors que le développement faisait partie des solutions pacifiques. Le FNUAP avait répondu aux priorités des pouvoirs publics et s'était efforcé de faire évoluer les mentalités dans les sociétés et les économies. Afin de placer les femmes et les filles au centre du développement, il importerait de nouer de nouvelles alliances et d'entamer le dialogue avec des personnes qui pourraient avoir des avis divergents. Le trentième anniversaire du Programme d'action était l'occasion de redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et rendre les idées fondamentales de la dynamique des populations et de la démographie plus faciles à comprendre pour une personne lambda.

63. Les changements organisationnels à venir étaient le fruit d'une analyse approfondie et de riches échanges avec le personnel, avec un long délai d'exécution. Plus de 80 % des emplois avaient déjà été attribués au personnel en place ; l'équité et la transparence pour l'ensemble du personnel seraient les maîtres mots de tous les processus en matière de ressources humaines, et une attention particulière serait prêtée aux agents des services généraux, dont les emplois ne pouvaient pas être transférés. À New York, les travaux normatifs et la coopération resteraient une priorité absolue. La Directrice exécutive s'est dite reconnaissante des conseils qui lui étaient régulièrement fournis.

64. Le FNUAP travaillait à renforcer sa collaboration avec le secteur privé et les institutions financières internationales afin de promouvoir un programme mondial qui inclue véritablement et pleinement les femmes et les filles. Les efforts particuliers déployés pour renforcer les liens avec le Mécanisme de financement mondial visaient non seulement à positionner les entités des Nations Unies, mais aussi à assurer la

coopération sans faille des parties prenantes du secteur s'agissant des questions liées à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, compte tenu du rôle de plus en plus important joué par le Mécanisme dans ce domaine.

65. La Directrice exécutive a indiqué que le nombre d'États Membres qui contribuaient aux ressources de base du FNUAP approchait la centaine de donateurs. Pour faire face aux crises, le FNUAP collaborait avec le Comité permanent interorganisations et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de veiller à ce que la question de la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence reste partie intégrante de la protection, ce que les groupes de femmes demandaient instamment partout dans le monde.

66. Concernant la démographie et la fécondité, le FNUAP n'a pas hésité à expliquer qu'il n'y avait pas un seul endroit au monde où ordonner aux femmes de faire quelque chose pour qu'elles aient plus ou moins d'enfants avait eu les résultats escomptés. Les équipes du FNUAP avaient recueilli des données montrant comment la technologie favorisait la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, mais elles ont également souligné que la technologie pouvait également être bénéfique.

67. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a noté qu'une fiche d'information sur les changements organisationnels était en cours d'élaboration et serait diffusée. Des experts internes et externes ont constaté que les divisions qui déménageraient interagissaient principalement avec les bureaux nationaux et régionaux plutôt qu'avec d'autres divisions du siège. Le Directeur exécutif adjoint a présenté un inventaire des risques actifs faisant l'objet d'un suivi. Il a souligné qu'il fallait donner plus de place aux opinions des femmes, des jeunes, des mouvements sociaux et d'autres groupes dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La direction de la Division de l'appui aux programmes a expliqué les efforts déployés auprès du secteur privé, des institutions financières internationales et des pays de programme pour diversifier les ressources, et parlé de l'élaboration d'une stratégie pour un mode de financement novateur, qui prévoirait un mécanisme d'investissement stratégique. Elle a expliqué le rôle important du fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire s'agissant de permettre de réagir rapidement aux crises en Afghanistan, au Soudan et en Ukraine.

VIII. Évaluation du FNUAP

68. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) et le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 (DP/FPA/2024/2).

69. Un groupe de délégations a déclaré que le renouvellement de la politique d'évaluation du FNUAP arrivait à point nommé et reflétait les ajustements nécessaires. Les délégations en question étaient favorables aux changements proposés, notamment la coordination avec d'autres fonctions de surveillance, les lignes hiérarchiques pour les évaluations décentralisées et la couverture de tous les types d'évaluation. Elles se sont félicitées de l'objectif recalculé pour le financement de la fonction d'évaluation et ont appuyé l'approche progressive proposée pour la création d'un fonds commun d'évaluation. Elles ont posé des questions sur les capacités des bureaux nationaux et régionaux d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées et de les rendre plus pertinentes, et sur les mesures à prendre pour limiter autant que possible les perturbations du plan d'optimisation.

70. Un groupe de délégations a pris note des efforts visant à trouver un équilibre entre flexibilité et prévisibilité tout en rendant les évaluations adaptables, innovantes, indépendantes, impartiales et rigoureuses. Ces délégations ont soutenu l'action menée pour assurer la conformité de la politique d'évaluation avec les traités et autres instruments largement adoptés par les États Membres, ajoutant que le contexte et les valeurs, les lois, les politiques et les cadres institutionnels nationaux devraient guider la mise en œuvre. Une approche décentralisée pourrait améliorer l'exécution des programmes en permettant la détection précoce des lacunes en matière de performance et de mise en œuvre, et renforcer les capacités de mener des évaluations au niveau des pays. Conformément à la norme d'évaluation de ces capacités, la création d'occasions de partager des expériences et des connaissances à la demande des pouvoirs publics améliorerait les résultats, de même que la coïncidence des activités d'évaluation avec les cycles de planification et leur harmonisation avec les mécanismes d'évaluation des pouvoirs publics. Les délégations ont demandé plus d'informations sur la manière dont l'intelligence artificielle serait utilisée pour recueillir des données fiables et produire des analyses, compte tenu de la fracture numérique existante.

71. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté une stratégie à deux niveaux visant à renforcer les capacités d'évaluation des pays et des bureaux régionaux. De nouvelles équipes avaient été affectées à l'évaluation décentralisée et à l'évaluation humanitaire. Des orientations améliorées, ainsi que de nouvelles formes d'apprentissage interrégional, favoriseraient de multiples types d'évaluations. La mise en œuvre de la politique suivrait une approche graduelle, selon laquelle l'accent serait d'abord mis sur les accords de plus grande valeur présentant un plus grand potentiel en matière d'apprentissage et de responsabilité. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a insisté sur le fait que le renforcement des capacités d'évaluation nationales et l'harmonisation étaient essentiels, et indiqué que l'utilisation professionnelle des nouvelles technologies devait toujours être éthique et responsable. L'utilisation de l'intelligence artificielle au travail s'appuierait sur une stratégie visant à tirer parti des avantages tout en réduisant autant que possible les risques. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a indiqué que le déménagement du Bureau ouvrirait de nouvelles possibilités de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies sur des évaluations conjointes à l'échelle du système.

72. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a répondu au nom de l'administration, déclarant que le déménagement s'appuyait sur des éléments factuels indéniables et avait pour but de produire de meilleurs résultats pour les femmes et les filles. Il a renvoyé à une enquête montrant que les collègues chargés de l'évaluation passaient 74 % de leur temps à collaborer avec des partenaires en dehors de New York, et consacraient une grande partie du temps restant à échanger avec des collègues qui allaient eux aussi déménager. Il a réaffirmé que l'ensemble du processus était géré et contrôlé de près par l'encadrement supérieur. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégués pour leur soutien à la fonction d'évaluation, qui était une source essentielle de connaissances pour les programmes.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/3 sur l'évaluation du FNUAP.

IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

74. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté une vue d'ensemble des nouveaux descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Brésil, le Bhoutan, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar, le Nicaragua, la Papouasie-

Nouvelle-Guinée et les Philippines, ainsi qu'une troisième prolongation d'un an pour le Soudan.

75. Les Directeurs des bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et la Directrice du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des informations selon leurs perspectives régionales.

76. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/8), le Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/7), le Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/7), la Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/9), la Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/9), Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/9), le Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/10), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/7) et les Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/9).

77. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation d'un an du programme du Soudan (DP/FPA/2024/4).

Débat consacré à l'UNOPS

X. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

78. Dans son discours d'ouverture (disponible sur le site Web de l'UNOPS), le Directeur exécutif de l'UNOPS a décrit le travail remarquable effectué par ses collègues dans des environnements difficiles sur le plan du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. À Gaza, leur travail consistait notamment à livrer du carburant pour permettre des interventions humanitaires dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'alimentation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Dans les 85 pays où il était actif, l'UNOPS s'employait à mener des actions concrètes, notamment dans des contextes particulièrement touchés par les conflits ou précaires tels qu'en Afghanistan, en Éthiopie, en Ukraine et au Yémen.

79. Le Directeur exécutif a expliqué que l'année 2023 avait été consacrée à la poursuite d'un travail crucial visant à rétablir la confiance des partenaires et des populations qui avait été ébranlée par la crise de mauvaise gestion. L'aide apportée par le Conseil d'administration dans l'élaboration d'un plan d'intervention global donnant suite aux recommandations issues des deux examens indépendants qui visaient à renforcer les contrôles internes avait été capitale. L'UNOPS avait mis en œuvre sans répit les recommandations dans le cadre du plan d'intervention global, qui orientait les efforts de réforme de la gestion interne de l'UNOPS. Grâce à une exécution solide et effective du plan, l'UNOPS avait fait des progrès dans la restauration de la confiance, tout en menant à bien des projets d'une valeur de 2,7 milliards de dollars en 2023. Sur les 43 recommandations initiales formulées par l'examineur indépendant, 32 avaient été entièrement mises en œuvre avant la fin de l'année 2023, 7 autres le seraient en 2024, 1 serait appliquée jusqu'en 2027 et la mise en application de 1 autre était dirigée par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Deux recommandations n'avaient pas été mises en œuvre, parce que l'UNOPS avait mis fin aux travaux liés à l'ancienne Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation. Un examen de suivi indépendant avait confirmé que l'UNOPS était déterminé à continuer de mettre le plan d'intervention global à exécution.

80. Le plan stratégique révisé pour la période 2022-2025 mettait fortement l'accent sur le renforcement des capacités de réalisation des objectifs de développement durable, la réforme de la culture institutionnelle constituant une étape cruciale à cet

égard. Parmi les résultats produits, on pouvait citer la réorganisation interne, le recrutement de nouveaux cadres et les initiatives de transformation. Une nouvelle unité culturelle avait appuyé les réformes concernant des questions de longue date relatives à la gestion du personnel, au principe de responsabilité, aux approches en matière de direction et aux méthodes de travail. L'UNOPS se concentrait sur les faits, les observations et l'apprentissage ; il se consacrait à renforcer sa capacité de concevoir, signer et réaliser des projets et des programmes de qualité, à garantir que les processus et les systèmes d'information étaient adaptés à leur finalité, intégrés et tiraient parti de la transition numérique, à réexaminer le cadre stratégique et à réviser les règles et règlements financiers tout en renforçant le cadre de gestion des risques, et à veiller à la transparence de la gestion pour avoir des recettes nettes égales à zéro. L'organisation avait travaillé dur pour distribuer les fonds de réserve excédentaires à plus de 250 partenaires ; sur un total de 124 millions de dollars, elle avait reçu des instructions pour 98 millions de dollars, qui ont été distribués à la fin de l'année 2023.

81. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration d'avoir donné l'impulsion au programme de réforme et aux nouveaux projets et prodigué des conseils en la matière, ainsi que d'avoir contribué à l'amélioration de l'organisation tout en restant au service des personnes dans le besoin. Il a réaffirmé sa pleine adhésion aux réformes, mais a également souligné qu'il fallait combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre en cette période marquée par de multiples crises. Il a conclu en demandant qu'une plus grande attention soit portée aux activités et aux solutions pratiques pour la paix, le développement durable et l'action climatique déployées par l'UNOPS.

82. La Directrice de cabinet de l'UNOPS a donné des informations supplémentaires sur l'état d'avancement du plan d'intervention global, soulignant que ce plan était un moteur de la transformation de la réforme de la gestion, et a précisé qu'une initiative pluriannuelle portant sur l'innovation dans les processus et sur la transition numérique était menée au titre de la recommandation dont la mise en œuvre se poursuivrait jusqu'en 2027. La Directrice financière par intérim a fait une brève déclaration concernant la proposition de l'UNOPS relative à la gestion des réserves excédentaires non distribuées. L'UNOPS avait recommandé de repousser l'échéance de remboursement au 31 décembre 2024 afin de régler la majorité des cas et de faire passer la performance globale de près de 80 % à plus de 95 %. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle a fait une brève déclaration sur la culture institutionnelle de l'UNOPS, mentionnant des aspects clés des valeurs et principes de l'Organisation des Nations Unies, tels que la diversité et l'inclusion, l'engagement en faveur de la durabilité, le professionnalisme et la priorité aux résultats. Des transformations culturelles stratégiques étaient en cours grâce à des réformes portant sur le principe de responsabilité, les processus et l'investissement dans le personnel.

83. Une des personnes assurant la vice-présidence du Conseil d'administration a souligné le caractère essentiel de la confiance dans les institutions et encouragé l'UNOPS à continuer de mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le plan d'intervention global. Il était important d'avoir un flux efficace d'informations sur les progrès réalisés. Les efforts relatifs au remboursement des réserves excédentaires devaient être poursuivis, et le Conseil d'administration devrait être informé de l'état d'avancement des travaux.

84. Un groupe de délégations a salué le rôle joué par l'UNOPS dans le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets, la mobilisation de ressources créatives et l'assistance technique. L'UNOPS ne devrait pas être découragé de s'acquitter de ses mandats et de continuer à innover. Les délégations ont salué la double approche associant mesures correctrices et travail de réorientation du plan stratégique 2022-2025. Elles se réjouissaient à l'idée d'un dossier de projets qui aide les pays de

programme, notamment en augmentant autant que possible leur capacité d'attirer de nouveaux flux de financement pour le développement. Elles se sont félicitées des mesures visant à renforcer le Bureau de la déontologie et de la création du poste de directeur(rice) exécutif(ve) adjoint(e) chargé(e) de la gestion et des politiques, de la gestion du risque et de la conformité. Elles ont encouragé les États Membres à mener les consultations nécessaires en temps opportun concernant les propositions de règlements et de règles révisés qui devaient être présentées à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2024.

85. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNOPS était sur la bonne voie, mais que le travail de réforme n'était pas terminé. Alors qu'il restait de moins en moins de temps pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il y avait une demande claire pour les services de l'UNOPS, la transparence et la confiance devaient être les fondements pour aller de l'avant. Le dossier de projets de l'UNOPS devrait rester dans les limites de son mandat. Les délégations se sont réjouies à l'idée d'une stratégie pleinement détaillée sur la culture institutionnelle, soulignant qu'il importait de consulter le personnel. Le principe de responsabilité serait le fondement de la réforme de la culture institutionnelle et de l'établissement de la confiance, ce qui soulignait qu'il était d'une importance capitale que toutes les personnes reconnues coupables d'une quelconque forme de faute subissent des conséquences appropriées.

86. Une délégation a noté que l'UNOPS s'était bien recentré sur son mandat initial, mais a réaffirmé qu'il importait de mobiliser davantage de ressources pour assurer le développement des infrastructures et de porter une plus grande attention au renforcement des capacités au niveau des services d'achat et de gestion de projets. Cela permettrait de rétablir la confiance perdue entre les différentes parties prenantes, en plus de garantir l'indépendance et la capacité de contrôle de l'UNOPS.

87. Une délégation a encouragé l'UNOPS à évaluer les risques cachés et sous-jacents et a suggéré de renforcer davantage le rôle de contrôle du Conseil d'administration. Une autre délégation a mis l'accent sur l'élaboration d'un plan de travail clair assorti de jalons mesurables, le but étant d'améliorer la culture institutionnelle et d'appliquer des méthodes de travail nouvelles et efficaces. Une délégation a demandé des informations plus détaillées sur la stratégie de transformation des technologies de l'information. Elle a dit s'attendre à une augmentation de la demande de services d'infrastructure, mais s'est déclarée inquiète du manque persistant de compétences techniques en projets d'infrastructure pouvant être financés, et s'est réjouie à l'idée que le rôle de l'UNOPS soit davantage clarifié. Des délégations ont insisté à plusieurs reprises sur l'exécution de tous les aspects du plan d'intervention global et sur le recouvrement de tous les fonds. Une délégation a demandé de faire de l'UNOPS le modèle d'une culture institutionnelle qui attire les meilleurs talents, mène des projets de qualité et rétablit une confiance inconditionnelle entre tous les partenaires.

88. En réponse aux délégations, le Directeur exécutif a insisté sur le fait qu'il était essentiel de s'engager à tenir les membres du Conseil d'administration informés pour mener à bien le programme de réforme et rétablir la confiance. Il s'est félicité de la double approche adoptée concernant la réforme et la mise en œuvre ; tout ce que faisait l'UNOPS était fondé sur son mandat et son plan stratégique, en application d'une formule stricte d'acceptation des missions. Il a indiqué que l'UNOPS se réjouissait de s'associer aux membres du Conseil d'administration et à d'autres organisations pour jouer un rôle dans l'infrastructure. Concernant les projets pouvant être financés, l'UNOPS ne travaillerait que du côté de la demande et aiderait d'autres organisations et des pays en développement à obtenir une assistance technique et à renforcer leurs capacités. Le Directeur exécutif s'est félicité de la réaction positive suscitée par la stratégie de culture institutionnelle et a mis l'accent sur les dialogues interactifs en cours avec le personnel. Dans certains cas, l'UNOPS était allé au-delà

de ce qui avait été prévu, notamment en arrêtant un code de conduite et en cherchant à améliorer les systèmes de gestion de la performance.

89. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle a décrit les prochaines étapes de la transformation de la culture institutionnelle menée pour veiller à la cohérence avec les valeurs et les normes de l'ONU. Une organisation tierce contribuerait à concevoir des solutions pour aller de l'avant ; les étapes suivantes consisteraient à développer des outils, des politiques et des systèmes de gestion de la performance. La Directrice de cabinet a souligné les travaux menés en matière de gestion des risques : élaboration de cadres particuliers relatifs à la lutte contre la pratique des pots-de-vin et contre la corruption, création d'un groupe chargé du risque intégré et du respect des procédures, acquisition de compétences en matière de gestion des risques pour les personnes jouant un rôle capital pour une mission, intégration d'une évaluation des risques dans la stratégie, dans le budget et dans les processus d'établissement des objectifs, etc.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/4 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS, la décision 2024/5 sur la culture institutionnelle de l'UNOPS, et la décision 2024/6 sur la distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés.

XI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

91. Le Conseil d'administration a entendu une présentation du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes. Compte tenu des pertes essuyées par le personnel des Nations Unies, le Président du Conseil du personnel a rappelé aux délégations qu'il était de leur responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel. Les efforts faits récemment pour accroître la motivation du personnel, tels que la création de l'architecture d'écoute des travailleurs et travailleuses du PNUD, avaient été bien accueillis, mais les charges de travail ingérables étaient devenues un grave sujet de préoccupation. À l'UNOPS, il fallait plus de temps qu'escompté pour sortir d'une culture de la peur. Le Président du Conseil du personnel a expliqué comment le Conseil participait au processus d'optimisation du siège du FNUAP, notant les efforts faits pour centrer le processus sur les personnes et le rendre juste et transparent. Le personnel était extrêmement préoccupé par les risques organisationnels liés à la transition ; il a été recommandé de procéder à une analyse des risques et d'élaborer une matrice de réussite claire. Le Conseil du personnel s'est félicité de l'examen de l'emploi de non-fonctionnaires et des modalités contractuelles y afférentes réalisé pour face aux difficultés actuelles liées au recours adéquat à cette catégorie de personnel.

92. Un groupe de délégations a salué le dévouement du personnel des Nations Unies face aux multiples crises. Ces délégations ont dit qu'il n'était pas facile de créer un environnement de travail sûr, inclusif, accueillant, stimulant et ouvert, mais que cela devait rester un objectif collectif. Elles ont invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour que travailler pour l'ONU soit une expérience positive, exempte de discrimination, de racisme, d'exploitation sexuelle, de maltraitance et de harcèlement ou de toute autre forme d'oppression ou de mauvais traitement. Elles se sont interrogées sur la collaboration entre les conseils du personnel des entités des Nations Unies, sur les mesures prises par les conseils pour contribuer à rendre les cultures

institutionnelles plus inclusives, plus sûres et plus ouvertes, et se sont demandé si l'appui dont bénéficiaient les conseils était suffisant.

93. Une délégation a dit espérer que les échanges avec le Conseil du personnel deviendraient un point permanent de l'ordre du jour. Elle a demandé des informations actualisées sur l'extension de la représentation au Conseil aux non-fonctionnaires.

94. Le Président du Conseil du personnel s'est félicité de l'inscription à l'ordre du jour d'un point régulier concernant les échanges avec le Conseil d'administration. Il a expliqué la collaboration à l'échelle du système entre trois fédérations composées d'associations et de conseils du personnel d'entités des Nations Unies. Le Conseil du personnel a participé à des initiatives portant sur la diversité, l'équité et l'inclusion ainsi que sur l'égalité des genres, et constaté une coopération appréciable avec la direction ainsi qu'une ouverture à la discussion sur des questions de politique. Son président a souligné qu'il fallait s'impliquer tôt dans les processus de changement. Le Conseil avait mis au point une modalité permettant aux non-fonctionnaires de devenir membres associés, mais il a été informé que cela allait à l'encontre du règlement du personnel ; il s'agissait d'un « espace » pas encore réglé. Le Président du Conseil a décrit une vraie solidarité interne entre les fonctionnaires et les non-fonctionnaires, et souligné qu'il n'était pas satisfaisant que 70 % de la main-d'œuvre ne soit pas représentée.

95. En réponse, la responsable du Bureau des ressources humaines du PNUD a confirmé que la création d'un environnement de travail inclusif, respectueux et exempt de peur et de toute forme de harcèlement et de discrimination restait une priorité de base, notamment dans le cadre d'une nouvelle stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Un programme-pilote visant à instaurer une culture de prise de parole a été mené avec succès. Le PNUD coopérait de manière proactive avec les bureaux et les équipes qui n'avaient pas obtenu de bons résultats lors d'une récente enquête menée auprès du personnel afin de déterminer les causes profondes et d'apporter de meilleures réponses. D'autres mesures ont été prises : l'obligation de rendre compte incombant aux dirigeantes et dirigeants a notamment été renforcée, et des moyens permettant au personnel d'échanger des points de vue sur la direction des opérations mis en place. La responsable a passé en revue les lignes directrices détaillées régissant l'utilisation de nouvelles modalités contractuelles pour les non-fonctionnaires et indiqué qu'un retour d'information continu avait conduit à de récents changements de politique.

96. La Directrice de la Division des ressources humaines du FNUAP a mentionné des réunions régulières tenues avec le Conseil du personnel et indiqué avoir attribué à ce Conseil un poste ne pouvant pas être visé par une restructuration, une réduction des effectifs ou un déménagement. Elle s'est dite sensible aux inquiétudes suscitées par les changements en cours, mais a suggéré que ceux-ci créeraient de nouvelles possibilités et renforceraient la position du FNUAP. Les équipes des ressources humaines travaillaient d'arrache-pied pour offrir un accompagnement de carrière tout en restant particulièrement attentives aux préoccupations des agentes et agents des services généraux qui ne pouvaient pas déménager en vertu du Règlement du personnel.

97. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a présenté plusieurs initiatives visant à cultiver une culture institutionnelle plus positive et confirmé l'engagement pris d'appuyer les compétences de gestion du personnel des responsables. Un rapport à venir du Corps commun d'inspection serait déterminant pour trouver un équilibre entre les contrats de personnel et les contrats de vacataire, compte tenu de la nature du fonctionnement de l'UNOPS. L'UNOPS avait commencé la refonte de son mécanisme de lancement d'alerte. Les cadres supérieurs avaient encouragé à plusieurs reprises la formation

d'associations locales de personnel. Les représentantes et représentants du personnel participaient à des forums spécialisés pour répondre aux préoccupations, favoriser le dialogue et promouvoir une culture d'ouverture.

Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2024

98. Lors de l'adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2024, un groupe de délégations, se référant à l'inclusion à l'ordre du jour d'un point concernant l'évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration, a indiqué qu'il fallait procéder à un examen approfondi des recommandations figurant dans le rapport, afin que tous les membres disposent de suffisamment de temps et d'espace pour mener les consultations nécessaires à leur participation effective. Ces délégations ont noté qu'il était de la responsabilité du Conseil d'administration de réfléchir attentivement aux implications des recommandations relatives à sa structure et à ses fonctions, et que ces discussions s'inscrivaient dans le mandat que lui avait confié l'Assemblée générale et contribuaient à la réalisation de ce mandat, à savoir fournir un soutien intergouvernemental aux activités de chaque fonds ou programme et les superviser conformément aux orientations politiques générales de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et aux responsabilités respectives de ces deux organes telles qu'elles sont énoncées dans la Charte des Nations Unies, et veiller à répondre aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires.

99. Le groupe de délégations a demandé que des discussions intergouvernementales dirigées par les membres, échelonnées, inclusives et équilibrées se tiennent sur cette question lors de la session annuelle.

Deuxième partie

Session annuelle de 2024

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 3 au 7 juin 2024**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2024 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue du 3 au 7 juin 2024.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2024 ([DP/2024/L.2](#)), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2024 ([DP/2024/8](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024 figurent dans le document [DP/2024/9](#), disponible sur son site Web.
4. Dans sa décision 2024/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2024 :

Deuxième session ordinaire de 2024 (du 26 au 29 août 2024).

Déclaration du Président du Conseil d'administration

5. Le Président du Conseil d'administration a commencé par exprimer sa gratitude aux collègues du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour l'important travail qu'ils ont accompli, avec dévouement et courage, dans un contexte où des événements sans précédent ont retardé les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Tenue dans un contexte compliqué, la session annuelle du Conseil d'administration a permis de définir collectivement la voie à suivre et de donner aux organisations les moyens d'agir avec plus de succès et d'efficacité. Le Président a souligné que les examens à mi-parcours des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP étaient essentiels pour évaluer les progrès et les difficultés, améliorer la mise en œuvre et élaborer les futurs plans stratégiques. Les dialogues sur les examens à mi-parcours des plans de ressources intégrés et des budgets seraient également importants, notamment pour renforcer la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources. Le Président a trouvé intéressant le débat thématique qui s'est tenu lors de la session, avec le Directeur exécutif de l'UNOPS et d'autres personnalités. D'autres points importants ont fait l'objet de discussions, notamment le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes ([JIU/REP/2023/7](#)).

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. L'Administrateur associé du PNUD, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion et la Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS chargée de la mise en œuvre et des partenariats ont informé le Conseil d'administration de la suite donnée à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris la liste de contrôle de la réforme.

7. Un groupe de délégations a déclaré que la collaboration entre les entités des Nations Unies était le seul moyen de proposer une offre efficace et adaptée à chaque pays. Le groupe les a appelées collaborer davantage et à renforcer la programmation conjointe, en s'orientant vers des approches intégrées. Le groupe a recommandé vivement d'apporter des améliorations dans les quatre domaines suivants : la mise en

œuvre du cadre de gestion et de responsabilité ; la réduction du cloisonnement dans la programmation et la planification ; l'amélioration de la communication des informations aux coordonnateur(trice)s résident(e)s ; l'application plus cohérente du système du double ordre hiérarchique.

8. Une délégation a souligné le rôle des coordonnateur(trice)s résident(e)s et leurs fonctions normatives de plus en plus favorables. Cette délégation a également souligné le rôle des contributeurs dans la réduction de la compétition pour les fonds et l'harmonisation entre les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les descriptifs de programme de pays des différentes entités. La délégation s'est félicitée du fait qu'il y a un meilleur alignement sur le cadre de gestion et de responsabilité, de l'évaluation des performances privilégiant les approches à l'échelle du système, de l'application du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination, des gains d'efficacité et de l'initiative globale relative aux services partagés et aux services de soutien communs.

9. En réponse aux délégations, l'Administrateur associé du PNUD a déclaré que tous les descriptifs de programme de pays du PNUD sont complètement alignés sur les plans-cadres de coopération. Conformément à l'objectif commun de contribuer aux résultats de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD a demandé à tou(te)s les coordonnateur(trice)s résident(e)s de contribuer à l'évaluation et à la notation des représentant(e)s résident(e)s ; Le PNUD a également fait partager l'information sur l'évaluation et la notation des coordonnateur(trice)s résident(e)s. L'insuffisance critique des ressources de base est toutefois restée un problème et un motif de compétition pour les ressources.

10. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a déclaré que les transferts entre les entités des Nations Unies constituaient la principale source de ressources autres que les ressources de base du FNUAP. Il a proposé que les États Membres alignent leurs pratiques de financement au niveau national afin de réduire la compétition. Il espérait que le prochain examen quadriennal complet renforcerait le rôle normatif de l'ONU en matière de droits humains, notamment, mais non exclusivement, l'égalité des genres et l'inclusion du handicap.

11. La Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS chargée de la mise en œuvre et des partenariats a souligné le rôle essentiel des coordonnateur(trice)s résident(e)s dans les efforts visant à améliorer la collaboration entre les entités et la promotion de programmes conjoints. L'examen quadriennal complet pourrait tenir compte des mandats et des capacités des entités, étudier les avantages comparatifs et garantir une utilisation efficace des ressources et des données d'expérience.

12. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/8 relative au point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

III. Audit interne et investigation

13. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 (DP/2024/10), la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a fourni la réponse de l'administration au rapport annuel 2023 de l'OAI et au rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 (DP/FPA/2024/6) et le rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2024/6/Add.1) ; le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la

gestion a présenté la réponse de l'administration. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 ([DP/OPS/2024/4](#)) ; la Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS chargée de la mise en œuvre et des partenariats a présenté la réponse de l'administration.

14. Les présidents du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation du PNUD, du Comité consultatif de supervision du FNUAP et du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS ont tous présenté leur rapport annuel pour 2023.

15. Une délégation s'est félicitée du fait que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient fait preuve de plus de transparence et qu'ils s'étaient acquittés de leurs fonctions de reddition des comptes, ce qui s'expliquait par les efforts déployés en permanence.

16. Une délégation a salué les efforts déployés par le FNUAP pour collaborer avec ses partenaires locaux, tout en notant l'existence de risques importants. Elle approuvait fermement l'idée de répondre de manière proactive à cette préoccupation par des révisions de contrats, la formation et un appui en matière de politiques au profit des partenaires de réalisation, et encourageait les autres organisations à adopter des mesures similaires.

17. Une délégation s'est renseignée sur la mauvaise gestion des risques, qui était une question d'audit récurrente au PNUD, et a demandé des informations récentes sur un module intégré de gestion des risques et les ressources nécessaires à l'amélioration de la performance de Quantum. Les délégations ont demandé pourquoi l'UNOPS n'avait pas donné une réponse de l'administration à un examen de la culture institutionnelle et ont souligné des lacunes en matière d'approvisionnement, y compris dans les situations d'urgence. Une délégation a relevé des problèmes dans le processus de transformation de la culture institutionnelle à l'UNOPS, mais a insisté sur le fait qu'il y avait des perspectives positives.

Réponses

18. En réponse aux délégations, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a précisé qu'un module de gestion des risques et un tableau de bord étaient pleinement opérationnels. Les améliorations constamment apportées au fonctionnement de Quantum comprenaient la collaboration avec les bureaux régionaux pour le recensement des besoins en matière de formation. Une équipe d'environ 35 membres du personnel et prestataires extérieurs a assuré le fonctionnement de Quantum et Quantum Plus pour 10 organismes, pour un coût opérationnel d'environ 8 millions de dollars, soit 20 % de moins que les 10 millions de dollars nécessaires pour l'ancien système Atlas.

19. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a souligné les efforts déployés pour adopter une approche commune de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Sur les deux recommandations des auditeurs qui n'étaient pas appliquées depuis longtemps, il ne restait plus qu'une. La recommandation restante concernait le recouvrement auprès d'un État membre d'une contribution gouvernementale aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Pour que la direction continue d'accorder une attention particulière aux recommandations, un suivi régulier était assuré, au moins tous les six mois.

20. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a souligné que le FNUAP avait amélioré l'enregistrement et la gestion des partenaires de réalisation et introduit un nouveau tableau de bord des accords avec ces partenaires afin de renforcer le contrôle. En 2023, le FNUAP a renforcé l'intégration des ressources

humaines et des systèmes financiers grâce aux plateformes de gestion de ressources humaines Quantum Plus et Quantum.

21. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a dit que le FNUAP adaptait les évaluations normalisées des partenaires de réalisation aux différents contextes. Il a encouragé tous les organismes à utiliser le portail des partenaires de l'ONU.

22. La Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS chargée de la mise en œuvre et des partenariats a souligné que l'UNOPS s'engageait à collaborer avec des partenaires locaux et à appliquer des critères de durabilité ancrés dans le règlement financier et les règles de gestion financière. La collaboration avec des fournisseurs locaux pourrait améliorer la compétitivité dans le cadre des appels d'offres de l'ONU.

23. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait mis en place une équipe spéciale chargée d'améliorer les processus de passation de marchés d'urgence. Des mesures relatives à l'investigation, aux sanctions et à la mise en œuvre ont été adoptées.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/9 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les investigations menées en 2023, et aux réponses de l'administration.

IV. Déontologie

25. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté un rapport sur les activités du Bureau en 2023 ([DP/2024/11](#)) ; la Conseillère juridique du PNUD, qui relève du Bureau des services juridiques, a présenté la réponse de l'administration. La Conseillère en déontologie du FNUAP a présenté un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du FNUAP en 2023 ([DP/FPA/2024/7](#)) ; le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a présenté la réponse de l'administration. Le Directeur du Bureau de la déontologie de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités du Bureau en 2023 ([DP/OPS/2024/5](#)) ; la Chef de cabinet de l'UNOPS a présenté la réponse de l'administration.

26. Les délégations se sont félicitées de la sensibilisation de plus en plus active à la déontologie, ont insisté sur le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte et se sont renseignées sur l'évaluation des meilleures pratiques à l'ONU. Une délégation a souligné que l'augmentation du nombre d'activités renforçait la pression sur les ressources des bureaux de la déontologie et a encouragé les différents bureaux à se concerter avec la direction et, au besoin, avec le Conseil d'administration si du personnel supplémentaire est nécessaire. Une délégation a demandé des précisions sur la matrice relative aux activités de sensibilisation et l'indice pilote du bureau de la déontologie du PNUD concernant les risques, se félicitant du caractère exhaustif des rapports et de la rapidité des mesures prises en matière de responsabilité. La délégation s'est renseignée sur deux questions soumises au FNUAP pour enquête et sur l'étendue des travaux relatifs à l'utilisation responsable des comptes personnels sur les médias sociaux. Une autre délégation a proposé de mettre à jour le code de conduite de l'UNOPS et d'établir des critères de référence pour mesurer une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité.

27. En réponse aux délégations, le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a expliqué que la matrice relative aux activités de sensibilisation et l'indice concernant les risques étaient de bons exemples de l'utilisation de données pour privilégier les activités efficaces. En effet, ces deux outils ont permis de recenser les lacunes dans l'organisation des formations obligatoires. Il a souligné la participation

d'un plus grand nombre d'entités des Nations Unies engagée aux discussions sur l'établissement de critères de référence et les meilleures pratiques.

28. La Conseillère juridique du PNUD, qui relève du Bureau des services juridiques, a signalé que l'indice pilote était en train d'être évalué et que, au besoin, son champ d'application serait élargi.

29. La Conseillère en déontologie du FNUAP a précisé que, bien qu'il soit difficile de parler de cas particuliers, concernant les deux points mentionnés, des mesures de protection avaient été prises.

30. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a souligné le sérieux avec lequel l'administration considère la fonction de déontologie, notant la création d'un poste P-4 à l'unité et l'allocation de nouvelles ressources. La politique en matière de médias sociaux s'applique à l'ensemble du personnel, quel que soit le statut contractuel.

31. Le Directeur du Bureau de la déontologie de l'UNOPS a déclaré que la politique relative aux lanceurs d'alerte avait été mise à jour en 2022. L'examen des processus plus larges s'inscrivait dans le cadre d'un exercice plus vaste sur la culture institutionnelle. En ce qui concerne les critères de référence, l'UNOPS fait partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales et envisage de mener des enquêtes sur la motivation du personnel comportant des questions sur la culture de la déontologie.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/10 relative aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2023, et aux réponses de l'administration.

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

33. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD et la Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS ont fait le point sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, conformément à la décision 2023/9 du Conseil d'administration.

34. Un groupe de délégations a pris note d'un rapport du Secrétaire général, dans lequel il est dit que seulement 39 % des équipes de pays des Nations Unies disposent de mécanismes permettant de donner des moyens d'action aux membres du personnel qui signalent des cas, de les encourager et de les protéger. Ces délégations ont demandé les mesures que les organismes prenaient pour augmenter ce pourcentage, en mettant l'accent sur la collaboration interinstitutions et les efforts conjoints de renforcement des capacités des partenaires de réalisation. Elles ont demandé au PNUD d'apporter des précisions sur les difficultés rencontrées dans au cours des exercices d'estimation des risques, au FNUAP de donner des précisions sur le renforcement des capacités des partenaires de réalisation et à l'UNOPS de présenter les avantages potentiels des systèmes communs.

35. Une délégation a salué le fait que l'UNOPS a adopté le système de divulgation des fautes professionnelles, que le FNUAP est en train de l'expérimenter et que le PNUD envisage de l'adopter.

36. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a fait le point sur l'augmentation du personnel et des ressources prévues pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et sur la première stratégie de l'organisation en la matière. Le FNUAP a fait siens les outils interinstitutions de renforcement des

capacités des partenaires de réalisation et a codirigé un module sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le portail des partenaires de l'ONU. Il a mis en place un comité chargé d'examiner les partenaires de réalisation, lancé la première phase d'un programme de surveillance et renforcé les échanges avec les populations afin de recenser les risques et de promouvoir l'application du principe de responsabilité.

37. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a dit que l'une des principales priorités du PNUD était d'encourager une culture de la prise de parole, notamment par le renforcement des capacités des responsables et l'organisation de sessions à l'intention du personnel. Le PNUD a publié des orientations supplémentaires sur l'estimation des risques et la collaboration avec les partenaires de réalisation, envisage de rejoindre le portail des partenaires de l'ONU et continuera de collaborer avec des entités sœurs sur des initiatives conjointes, y compris des plans d'action harmonisés, dans la mesure du possible.

38. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a déclaré que l'organisation avait nommé une personne responsable de la culture institutionnelle et de l'engagement (P-5), chargée de diriger les initiatives relatives à la culture institutionnelle, notamment la fonction de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et qu'elle était en train d'examiner l'élaboration de rapports axés sur les effets concrets.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/11 relative à la mise à jour conjointe sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

VI. Visites sur le terrain

40. Le Président du Conseil d'administration, en tant que membre de la délégation, a présenté le rapport officiel de la visite que le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a effectuée en Uruguay en 2023 ([DP/FPA/OPS/2024/1](#)). Il a insisté sur le fait que cette visite avait mis en évidence la solidité des partenariats entre l'Uruguay et les entités des Nations Unies, qui ont fait progresser la protection sociale, l'énergie durable et le développement des infrastructures.

41. Le Conseil d'administration a pris note du rapport officiel de la visite que le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a effectuée en Uruguay ([DP/FPA/OPS/2024/1](#)).

VII. Évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle des Conseils d'administration

42. Un inspecteur du Corps commun d'inspection a présenté le rapport sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes ([JIU/REP/2023/7](#)).

43. Un groupe de délégations a dit que toute décision relative au rapport devrait être précédée d'un débat approfondi, inclusif et transparent, suffisamment de temps étant donné à tous les membres du Conseil pour qu'ils puissent procéder à des consultations internes, avec une participation active et significative des pays en développement à la gouvernance et au contrôle. Il a été jugé prématuré d'établir un processus officiel sans les garanties nécessaires pour se conformer au mandat de l'Assemblée générale.

44. Une délégation a considéré que l'examen était une occasion de renforcer le soutien apporté par le Conseil d'administration aux organismes pour la réalisation des objectifs de développement durable, soulignant que les structures de gouvernance des entités étaient complexes et que les mécanismes de contrôle du Conseil d'administration manquaient de clarté et d'efficacité. De nombreuses questions faisaient appel à de grandes compétences techniques ; les recommandations du Corps commun d'inspection pourraient fournir des pistes pour s'acquitter des devoirs et des responsabilités. Une délégation a souligné que l'amélioration de la gouvernance renforcerait l'appropriation collective, la responsabilité et la détermination.

45. Une autre délégation a approuvé la création d'un groupe de travail chargé de formuler des recommandations communes aux trois conseils. Une délégation a déclaré que les recommandations constituaient un point de départ solide pour évaluer collectivement si le système de développement atteignait ses objectifs.

46. Une délégation a insisté sur le respect de la prise en main et de la direction des États membres et a demandé une évaluation approfondie de la manière dont les recommandations ont été appliquées. Les discussions à venir pourraient être l'occasion d'améliorer les mécanismes actuels de suivi et d'évaluation et de clarifier les relations entre le Conseil d'administration et les organismes. Face à l'insuffisance croissante des ressources destinées au développement, les réformes devaient permettre d'équilibrer la gouvernance institutionnelle et l'exécution des programmes afin d'accélérer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

47. Une délégation a fait part de ses préoccupations quant à la possibilité d'application des recommandations. Les mesures administratives qui en découlent devraient être soumises au Conseil d'administration pour délibération, après une analyse minutieuse des implications budgétaires et des incidences sur les organisations et une évaluation de l'efficacité de ces mesures.

48. En réponse aux délégations, l'inspecteur du Corps commun d'inspection a reconnu que la mise en œuvre du rapport pourrait poser des difficultés. Il faudrait que les États membres se fassent confiance. Le Secrétariat pourrait fixer les orientations des premières mesures soumises à l'examen des membres du Conseil d'administration.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/12 sur l'évaluation de la manière dont il s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle.

Débat consacré au PNUD

VIII. Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023

50. Les participants à la session se sont penchés sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 ([DP/2024/12](#)), qui s'accompagnait du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2023 ([DP/2024/12/Add.1](#)) et de l'annexe statistique ([DP/2024/12/Add.2](#)).

51. Dans sa déclaration, l'Administrateur du PNUD a souligné l'importance de la coopération pour le développement dans un monde en proie à de nombreux troubles et perturbations. Il a noté que le PNUD jouait un rôle central dans la conduite de l'offre des entités des Nations Unies en matière de coopération pour le développement et a cité des exemples de progrès réalisés en partie grâce à cette coopération,

notamment la diminution de la part de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté et l'augmentation des taux de connectivité à Internet dans le monde. Dans ce contexte, l'Administrateur a appelé à remettre en question le récit unilatéral dominant, selon lequel la coopération pour le développement est inefficace, en démontrant la contribution fondamentale qu'elle a apportée à la réalisation du Programme 2030 et à la résolution des problèmes majeurs rencontrés par tous. Il a indiqué que le Sommet de l'avenir était une étape importante dans la définition d'une vision permettant d'aller de l'avant ensemble malgré les différences et a souligné que le PNUD et la mission de développement de l'ONU faisaient partie intégrante de la capacité du monde à aller dans la bonne direction.

52. L'examen à mi-parcours a montré que le PNUD était en bonne voie pour atteindre les objectifs et les ambitions de son plan stratégique. Le PNUD continue de passer de projets individuels à des approches systémiques axées sur l'intégration et les innovations. Il s'est orienté vers de nouvelles offres que les pays ont adoptées pour promouvoir leurs propres décisions en matière de développement. Les quatre objectifs ont donné un élan supplémentaire, en rassemblant souvent toutes les entités des Nations Unies et en mobilisant le PNUD pour qu'il associe ses atouts à divers partenariats en vue de la réalisation de ces objectifs. Le PNUD pourrait bientôt atteindre certains objectifs visés et jouer un rôle déterminant dans le monde à l'avenir.

53. L'Administrateur a mis en lumière les conclusions et les enseignements de l'examen à mi-parcours, notamment la façon dont la Promesse climatique a rassemblé les entités des Nations Unies au profit de plus de 100 pays. Cela illustre la manière dont le PNUD a amélioré le concours qu'il apporte aux pays dans le cadre de l'ONU. Le fait que, année après année, ses réalisations atteignent des niveaux record montre combien la demande est forte. Les investissements dans les catalyseurs du plan stratégique, à savoir les innovations stratégiques, le numérique et le financement du développement, ont tous produit des rendements élevés. Plus de 70 % des nouveaux projets comportaient une composante numérique, et de nouvelles offres sur le numérique ont inspiré des partenariats à l'échelle du système des Nations Unies. Le Pôle Financement des objectifs de développement durable est devenu une source d'innovations, des marchés des assurances aux émissions d'obligations. En ce qui concerne le développement en période de crise, le PNUD a revu son rôle. L'Administrateur a cité l'utilisation novatrice des droits de tirage spéciaux pour une initiative locale de développement de grande envergure en République démocratique du Congo, pour illustrer la manière dont le PNUD peut permettre de prendre des décisions qui apportent des avantages extraordinaires.

54. En outre, les gains d'efficacité continus ont permis de libérer des millions de dollars pour la programmation. Les investissements dans le personnel ont permis d'améliorer la transparence, la responsabilité, la motivation et la formation professionnelle. À une enquête sur la motivation intitulée « UNDP Listens », ont répondu plus de 11 000 personnes, soit près de la moitié de l'ensemble du personnel du PNUD, plus des trois quarts d'entre elles ayant souligné qu'elles étaient très satisfaites de leur travail au PNUD. L'examen à mi-parcours a révélé qu'en moyenne, les bureaux les plus engagés ont obtenu de meilleurs résultats que les autres.

55. L'Administrateur a souligné que même si le PNUD continuait à produire des résultats, ses ressources de base avaient atteint leur niveau le plus bas depuis 15 ans. Cette réalité est apparue dans les résultats de l'enquête sur la motivation, qui a révélé que les charges de travail souvent excessives avaient des incidences sur la santé physique et mentale du personnel. Le fait de vouloir faire fonctionner une organisation tout en investissant constamment des ressources insuffisantes dans le secteur qui lui donne le plus d'efficacité était très préoccupant. Les travaux sur les innovations, le numérique, l'énergie et la finance ont démontré qu'il était possible d'obtenir d'énormes bénéfices en investissant des moyens très modestes, mais

l'organisation ne peut désormais que poursuivre ce qui a déjà été mis en place. L'Administrateur a fait le point sur l'examen du modèle d'activité entrepris pour étudier la manière dont l'organisation crée, finance et fournit de la valeur. Le PNUD présenterait au Conseil d'administration les contradictions existant entre certaines règles et règlements obsolètes et l'idée selon laquelle le PNUD devrait fonctionner comme une organisation moderne, souple, transparente et adaptable. Le Conseil d'administration pourrait alors décider de la manière dont le PNUD devrait évoluer en tant qu'organisation financièrement viable. En conclusion, l'Administrateur a remercié les membres du personnel du PNUD d'être des personnes extraordinaires.

56. Les membres du Bureau du Conseil ont remercié l'Administrateur pour ses observations et ont fait les commentaires suivants : l'approche rationnelle du PNUD en matière de développement a été appréciée, de même que sa capacité à s'adapter et à se coordonner avec d'autres organismes. Le prochain examen quadriennal complet sera l'occasion de tirer des enseignements et d'apporter les corrections nécessaires. Ils ont en outre salué le plan stratégique, qu'ils présentent comme une occasion cruciale de maintenir le caractère ambitieux des politiques et des activités menées, et ont appelé à l'accélération des progrès dans l'application des recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection. Tout en saluant les progrès accomplis par le PNUD, les membres du Conseil d'administration ont insisté sur la nécessité d'un financement souple pour la prise en charge de besoins divers. La mission de coordination du PNUD et sa capacité à s'adapter aux États membres ont eu un impact ; le PNUD devrait maintenir son ambition. Les progrès réalisés concernant l'objectif de sortir 100 millions de personnes de la pauvreté multidimensionnelle ont été salués, mais de plus amples informations ont été demandées concernant les ajustements visant à améliorer l'accès aux services et l'inclusion financière. Il a été exprimé l'espoir que les laboratoires d'accélération seraient renforcés. Les membres du Bureau ont souligné les coûts d'opportunité liés à la baisse continue des ressources ordinaires, ont demandé instamment de nouveaux modèles de financement et se sont félicités de l'examen du modèle d'activité. Ils ont demandé comment le PNUD prévoyait de redoubler les efforts qu'il déployait pour écarter les risques systémiques et s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, et ont demandé de plus amples informations sur l'institutionnalisation de l'approche par portefeuille.

57. Un groupe de délégations a salué les progrès considérables réalisés en matière d'interventions vitales pour les personnes vulnérables en situation de crise ou d'après-crise, qui favorisent l'inclusion socioéconomique et la cohésion sociale. Les bons résultats obtenus ont montré l'efficacité de l'approche intégrée. Le groupe a salué l'engagement du PNUD en faveur d'une transition numérique rapide pour un développement inclusif et a demandé instamment un soutien accru aux pays qui accusent un retard en matière de biens publics et d'infrastructures numériques. Le PNUD pourrait contribuer davantage à la réduction de la pauvreté en créant des moyens de subsistance durables et des perspectives économiques.

58. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction l'approche-programme intégrée, l'engagement résolu en faveur de la transformation numérique, les efforts visant à élargir l'accès à l'énergie et les initiatives visant à mobiliser des ressources pour le développement. Le PNUD était en mesure de stimuler la transformation structurelle de l'économie ; de renforcer les capacités productives ; de tirer parti de la science, de la technologie et des innovations ; de renforcer la résistance aux chocs et les moyens de mise en œuvre. Le groupe a exprimé ses préoccupations concernant le manque de financement, en particulier les réductions importantes des ressources régulières.

59. Un groupe de délégations comptait sur un appui stratégique pour appliquer les recommandations issues du Sommet de l'avenir, et espérait que le PNUD tire parti de

sa mission de coordination dans le système des Nations Unies. Le groupe a salué les engagements en faveur de modes de financement novateur, du financement de l'action climatique, de la numérisation et de la promotion du développement dans les situations de crise. Les efforts visant à éliminer la pauvreté étaient tout à fait nécessaires et doivent rester au centre des préoccupations. Le groupe a insisté sur le fait que le PNUD doit disposer de ressources ordinaires prévisibles pour pouvoir exécuter son mandat de manière efficace et indépendante. Dans la perspective de l'examen quadriennal complet, le groupe a insisté sur le passage de réformes axées sur les processus à une accélération de la réalisation des objectifs de développement durable axée sur les résultats.

60. Des délégations ont approuvé l'évolution du PNUD, qui est passé d'un fournisseur d'aide sur projets à un partenaire stratégique qui crée conjointement des solutions de développement intégrées, ce qui est indispensable pour remédier aux problèmes multidimensionnels. La programmation intégrée était à la fois durable et efficace. Le fait de tirer parti des partenariats et de rapprocher les différentes questions a permis d'obtenir de meilleurs résultats et d'utiliser les ressources de manière plus efficace. Des délégations ont remercié le PNUD pour le rôle moteur qu'il a joué dans le renforcement des efforts de développement nationaux et régionaux et ont déclaré qu'il devrait continuer à soutenir la recherche d'un consensus sur la coopération pour le développement, point de départ de l'action menée pour la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a indiqué que les arguments en faveur du renforcement de l'efficacité du multilatéralisme n'avaient jamais été aussi forts.

61. Des délégations ont souligné que le PNUD avait dépassé les objectifs fixés, à savoir apporter son concours aux populations marginalisées, et qu'il avait obtenu des avancées en matière de droits humains et d'égalité des genres. Elles ont salué les efforts déployés pour faire progresser la coopération Sud-Sud et ont proposé de redoubler d'efforts dans le domaine de la science et des innovations. Ils ont salué le soutien du PNUD aux cadres de financement nationaux intégrés et le lien avec l'action climatique, et ont appris avec satisfaction la parution future d'un rapport sur l'intégration du climat et du développement en tant que base pour des contributions déterminées au niveau national orientées vers l'action.

62. Des délégations ont noté qu'il y avait encore des défis à relever, comme l'intégration effective des questions de genre dans tous les programmes, la lutte contre les disparités de genre dans l'organisation et dans les situations de crise, et la lutte contre les formes de discrimination croisée. Parmi les domaines clefs à promouvoir, on pouvait citer : la protection sociale tenant compte des questions de genre ; la transformation structurelle, notamment par l'économie verte ; un engagement plus fort en faveur de l'inclusion des femmes dans les marchés du travail ; et une assistance renforcée pour faire face à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Des délégations ont demandé plus de précisions sur les efforts visant à combler le fossé entre le climat et la sécurité, et sur la programmation intégrée dans le portefeuille de la numérisation. Elles ont demandé si l'appui à la numérisation s'étendait aux questions relatives à l'égalité et aux droits humains. Elles ont salué les efforts visant à créer des réserves de projets prêts à être financés et des outils de réduction du risque, et ont souligné qu'une participation accrue du secteur privé pourrait apporter les financements nécessaires.

63. Des délégations ont proposé de faire ressortir à la fois les réalisations et les insuffisances dans l'examen à mi-parcours afin de permettre aux membres du Conseil d'administration de mieux comprendre les problèmes, les risques et les domaines à améliorer. En outre, des délégations se sont félicitées de la solidité des cadres de gestion des risques et ont appelé à une réflexion plus approfondie sur les risques au-delà de la qualité du financement. D'autres ont souligné la résistance aux contraintes

financières et la souplesse dont les donateurs ont fait preuve pour corriger les lacunes tout en maximisant l'efficacité des ressources. Elles ont salué l'examen du modèle d'activité aux fins d'ajouter de la certitude au travail du PNUD.

64. Des délégations ont félicité le PNUD pour les efforts remarquables qu'il a déployés pour réduire les frais d'administration et améliorer l'efficacité de la gestion. Elles ont apprécié la transparence de la réponse apportée à la récente violation de données et aux allégations de mauvaise gestion liées au mécanisme de financement pour la stabilisation de l'Iraq, demandant de plus amples informations sur la manière dont le PNUD a évalué ces questions et les enseignements qu'il en a tirés, ainsi que sur les mesures de prévention et d'atténuation des risques. Des délégations ont souligné la contribution essentielle des conseils d'administration au succès du système des Nations Unies pour le développement, par l'application des recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection.

65. En répondant aux délégations, l'Administrateur a souligné l'importance que le PNUD accordait à l'intégration de la prospective dans ses opérations. Il a réaffirmé son engagement de se concerter avec le Conseil d'administration au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection, a approuvé la proposition d'une réunion d'information conjointe avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur les activités électorales et a donné des précisions sur l'examen du modèle d'activité. L'Administrateur a rappelé l'énorme potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine, s'est félicité des travaux sur le programme d'action pour les pays en développement sans littoral, et a réaffirmé son engagement ferme en faveur des petits États insulaires en développement.

66. L'Administrateur a apprécié le fait que beaucoup avaient reconnu que le PNUD répondait attentivement aux priorités des pays en matière de développement, ajoutant que 25 % des recettes provenaient désormais des pays de programme. Dorénavant, la vision du PNUD était de continuer à renforcer sa valeur en tant que partenaire stratégique de développement, améliorant ainsi son utilité dans diverses situations. Il a présenté une nouvelle plateforme visant à mettre les politiques budgétaires au service de l'égalité des genres et à accroître la demande pour le programme « label égalité des genres ». Dans ses initiatives numériques, le PNUD a fait une large place aux droits fondamentaux et à la protection des données et de la vie privée. Concernant le financement, l'organisation a contribué de manière considérable aux fonds communs et a accordé une importance particulière aux modèles thématiques. Quant au lien entre l'action humanitaire et le développement, une future stratégie pour les personnes déplacées dans leur propre pays serait axée sur le déploiement des capacités de l'ONU au niveau national.

67. L'Administrateur a fait le point sur différentes collaborations avec le secteur privé qui se renforcent de manière exponentielle. La plupart portaient sur l'élargissement de l'espace pour les dépenses d'équipement du secteur privé et les partenariats avec celui-ci, et non sur la création d'autres mécanismes de financement pour le PNUD. Il a déclaré que le PNUD était considéré par beaucoup comme un partenaire crédible pour la vérification des obligations, le développement d'infrastructures numériques publiques et la réduction des risques liés aux investissements dans les infrastructures d'énergies renouvelables. La capacité des pays de programme à attirer les investissements du secteur privé devrait faire partie des critères d'évaluation.

68. L'Administrateur a donné des informations détaillées sur un système fiable de gestion des risques. Concernant la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, il a insisté sur la mise en place de réseaux étendus entre les pays et à l'échelle mondiale, ainsi que sur l'alignement complet de tous les programmes de pays du PNUD sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement

durable. Il a reconnu les difficultés liées aux ressources ordinaires malgré une forte présence dans les pays. Le PNUD s'est engagé à dissiper les perceptions selon lesquelles un dollar investi dans ses initiatives produit moins de résultat que s'il était investi ailleurs, et a promis de présenter des arguments et des scénarios convaincants. Il a souligné qu'avec l'insuffisance chronique des ressources investies par les différents acteurs, les problèmes actuels en matière de développement ne pourraient pas être réglés, et a plaidé en faveur d'un nouveau consensus. Enfin, il a fait état d'une volonté de poursuivre l'engagement dans de nombreuses composantes du Sommet de l'avenir, y compris dans le renforcement de la coopération pour le développement.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/13 relative à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023.

IX. Égalité des genres au PNUD

70. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert l'examen de ce point et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour la période 2022-2025 (DP/2024/15).

71. Un(e) Vice-Président(e) du Bureau a félicité le PNUD pour ses bons résultats obtenus en matière d'égalité genres. En tant qu'organisation de développement transversale, le PNUD pourrait s'occuper de nombreuses questions fondamentales pour le progrès, de l'énergie aux moyens de subsistance en passant par l'environnement. Le (la) Vice-Président(e) a souligné que les entités des Nations Unies doivent coordonner leurs efforts en matière d'égalité genres, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, compte tenu de l'engagement actif de nombreux organismes sur cette question.

72. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que le PNUD collaborait davantage avec la société civile, et du renforcement du soutien apporté aux défenseurs des droits humains des femmes. Le groupe a souligné l'importance de la coordination et de la programmation conjointe. Il a apprécié l'accent mis sur l'économie des services à la personne et le soutien aux réformes structurelles, notamment au moyen des travaux sur la politique budgétaire. Il a posé des questions sur l'appui relatif à l'égalité des genres lors des élections, sur le renforcement des moyens économiques des femmes par des emplois mieux rémunérés et sur la participation accrue des femmes à la prise de décision dans les bureaux du PNUD, dans les situations de crise.

73. Un groupe de délégations s'est dit intéressé par des informations plus concrètes sur la manière dont le PNUD établissait des partenariats équitables avec les organisations de défense des droits des femmes afin d'atteindre celles qui en ont le plus besoin. Le groupe a demandé au PNUD de donner la priorité aux interventions visant à transformer les normes, les valeurs et les structures de pouvoir. Rappelant les résultats d'une enquête récente montrant que les femmes membres du personnel étaient un peu moins satisfaites que les hommes quant à l'égalité des genres et à leur participation aux prises de décision dans leur lieu de travail, le groupe a demandé des informations sur les mesures prises par le PNUD pour cultiver une culture institutionnelle inclusive et égalitaire.

74. Des délégations ont demandé au PNUD d'inclure la défense des droits des personnes LGBTQI+ dans sa stratégie pour la promotion de l'égalité des genres, de réduire la fracture numérique entre les genres, de lutter contre la violence de genre véhiculée par les technologies et de promouvoir l'égalité des genres dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. En envisageant le

développement de manière plus globale et plus innovante, ces délégations ont encouragé la prise en compte de l'égalité des genres, en tant qu'élément central, dans les portefeuilles et les programmes. L'apprentissage institutionnel continu devrait donner lieu à des échanges avec les organismes apparentés.

75. En réponse aux délégations, l'Administrateur associé du PNUD a indiqué que la haute examinait régulièrement la question de l'égalité des genres dans l'organisation et dans le cadre des programmes. Le personnel travaillait en permanence à l'application des normes d'équité, d'inclusion et de diversité. Le PNUD a atteint la parité des genres au sein de son personnel, la haute direction comptant plus de femmes que d'hommes. L'Administrateur associé a fait le point de la collaboration étroite avec d'autres organismes sur l'égalité des genres, avec une répartition claire des tâches. Concerne les questions relatives aux personnes LGBTQI+, il a appelé l'attention sur un soutien fort apporté aux membres du personnel au sein de l'organisation et l'existence de programmes externes visant à ne laisser personne de côté. Malgré des allocations budgétaires spécialement consacrées à la stratégie pour la promotion de l'égalité des genres, la baisse des ressources ordinaires a eu des répercussions ; les ressources d'un guichet de financement thématique dédié aux questions de genre étaient toujours très insuffisantes.

76. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que chaque programme d'assistance électorale avait une composante genre. Concernant la collaboration avec les autres organismes, il a fait le point de la coordination récente avec ONU-Femmes sur la lutte contre la remise en cause de l'égalité des genres. Il était toujours essentiel de poursuivre la collaboration avec la société civile. Dans 22 pays, le PNUD a contribué à promouvoir le rôle des femmes dans les mécanismes de réconciliation et de consolidation de la paix. Il a aidé des pays à intégrer des objectifs mesurables en matière d'égalité des genres dans leurs stratégie numérique et à réduire les risques en ligne.

77. La Directrice chargée de l'égalité des genres au PNUD a déclaré que les normes discriminatoires fondées sur le genre étaient largement répandues et qu'elles appelaient une vision à long terme, des investissements et une intégration systématique dans chaque intervention. Le PNUD était en train d'investir dans des compétences analytiques afin de déterminer et de définir des normes dans différents domaines d'activité. Les travaux sur l'économie des services à la personne sont essentiels pour remédier aux déséquilibres de pouvoir et changer les normes. Dans le cadre des formations aux fonctions de direction, les participants devaient désormais examiner leurs préjugés, ce qui devrait entraîner des changements internes et externes. Ces efforts ont été étendus aux partenaires, y compris les ministères, afin de pousser à l'élaboration de nouvelles politiques intégrant le changement des normes sociales. Elle a fait le point sur des travaux novateurs avec les hommes et les garçons, axé sur des approches transformatrices de la masculinité, et a déclaré qu'environ 500 hommes membres du personnel du PNUD conduisaient activement des changements organisationnels en faveur de l'égalité des genres.

78. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour la période 2022-2025.

X. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

79. L'Administrateur associé du PNUD a fait le point sur la première prolongation d'un an du programme du Libéria, la prolongation de 18 mois du programme de la République arabe syrienne, la prolongation de deux ans du programme de la

République du Congo et la deuxième prolongation de six mois du programme du Rwanda (DP/2024/21).

80. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme du Libéria et a approuvé la prolongation de 18 mois du programme de la République arabe syrienne, la prolongation de deux ans du programme de la République du Congo et la deuxième prolongation de six mois du programme du Rwanda, conformément à sa décision 2014/7.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

81. Le Directeur financier du PNUD a présenté l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 (DP/2024/13), établi conformément à la décision 2009/22 du Conseil d'administration. Il s'est félicité du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 (DP/2024/14), et a pris note des recommandations qui y sont formulées.

82. Une délégation a indiqué que le rapport du Comité consultatif avait été publié moins de 48 heures avant la réunion du Conseil d'administration, ce qui n'a pas laissé aux délégations le temps de l'examiner, et a demandé la tenue d'une réunion d'information conjointe avec le Comité consultatif dans un délai de 30 jours.

83. Une délégation s'est félicitée de la profondeur de l'examen à mi-parcours, du fait d'avoir un budget équilibré pour la septième année consécutive, de l'augmentation des dépenses afférentes aux programmes et de l'opinion sans réserve des auditeurs. Parmi les pistes d'amélioration en matière d'établissement de rapport, on peut citer le renforcement de la transparence concernant les intérêts perçus sur les ressources financières des pays en développement transférées au PNUD, sans oublier qu'il a été proposé que ces pays déterminent l'utilisation de ces ressources. La délégation a réaffirmé ses préoccupations ayant trait à la baisse des ressources ordinaires, tout en proposant un débat approfondi sur les conséquences de cette baisse. Une autre délégation a encouragé les contributions volontaires aux ressources ordinaires et les dialogues ininterrompus avec les donateurs potentiels.

84. En réponse aux délégations, le Directeur financier du PNUD a déclaré que l'organisation avait tardivement reçu le rapport du Comité consultatif et qu'il était prêt à l'étudier avec le Conseil d'administration. Il a pris note de la proposition relative au traitement des intérêts perçus, qui était conforme à la décision 2011/33 du Conseil d'administration et au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Il a remercié les membres du Conseil d'administration pour le concours qu'ils apportaient aux ressources ordinaires.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/14 sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025.

XII. Évaluation

86. La Directrice du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2023 (DP/2024/16), l'évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle (DP/2024/17), et les évaluations de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique (DP/2024/19). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les

commentaires de l'administration sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2023, la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle (DP/2024/18), et la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique (DP/2024/20).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2023

87. Une délégation a encouragé le PNUD à continuer de renforcer les évaluations décentralisées, déclarant qu'une culture de l'apprentissage était essentielle à l'amélioration. Il a incité à une plus grande inclusivité dans l'élaboration et la mise en œuvre des évaluations décentralisées, et s'est félicité de l'intégration des évaluations dans la prise de décision et la planification.

Évaluation de l'appui au développement du secteur privé et à la transformation structurelle

88. Une délégation a appelé l'attention sur les améliorations apportées par le PNUD à la programmation du secteur privé, notamment grâce à l'apprentissage institutionnel, et a salué la capacité des programmes à s'adapter aux différents contextes. La délégation a encouragé le PNUD à s'appuyer sur les réseaux locaux et les portefeuilles dédiés à l'adaptation au contexte local pour soutenir les petites entreprises, à élargir sa programmation pour permettre la mobilisation du secteur privé, et à coordonner les efforts visant à renforcer les moyens d'action des femmes dans le secteur privé.

89. Une délégation a souligné que la mobilisation du secteur privé ne devait pas se faire au détriment des contributions des États Membres aux ressources ordinaires, mais constituait un complément important aux milliers de milliards nécessaires aux pays en développement pour la mise en œuvre du programme 2030. La délégation a souligné la multiplicité des problèmes rencontrés par le secteur privé dans les pays en développement et a demandé des informations sur la manière dont le PNUD adaptait son soutien. Une autre délégation s'est renseignée sur l'intégration d'approches fondées sur le marché et sur l'amélioration de la promotion des partenariats avec le secteur privé.

90. En réponse aux délégations, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souscrit à la différenciation des divers contextes. L'examen du modèle d'activité a été approfondi, notamment pour tenir compte des règles et règlements internes. Étant donné que la majeure partie de l'activité économique se déroule dans le secteur privé, il importait au plus haut point que celui-ci soit associé à l'État. Le PNUD pourrait jouer un rôle à cet égard et apporter son appui à différentes catégories d'acteurs du secteur privé.

Évaluations de l'appui à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique

91. Une délégation a exprimé son soutien aux travaux sur la protection de la nature et l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité, saluant l'expertise technique et la capacité d'innovation du PNUD. La délégation a reconnu le soutien apporté aux administrations locales et les effets du programme de microfinancements sur le renforcement des capacités des institutions locales à s'occuper des questions environnementales. La mobilisation d'un soutien et d'un financement intersectoriels pour la réalisation des objectifs liés à la biodiversité et à la conservation à grande échelle a été vivement encouragée. Une autre délégation s'est renseignée sur le soutien apporté aux plans nationaux relatifs à la biodiversité.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/15 sur l'évaluation du PNUD.

XIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

93. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert l'examen de ce point, et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2023 ([DP/2024/22](#)).

94. Un groupe de délégations s'est félicité de l'engagement de lancer des réformes et a noté qu'une direction stable était essentielle au regain de confiance. Il a encouragé les dirigeants du FENU et du PNUD à informer de manière proactive le Conseil d'administration sur les enquêtes pertinentes. Le groupe a félicité le FENU pour l'application des recommandations des auditeurs et a accueilli avec satisfaction les mesures visant à améliorer la gestion des risques et à clarifier les relations avec le PNUD. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la manière dont le personnel du FENU percevait les constations des auditeurs, et il a été demandé d'améliorer la communication. Le groupe a encouragé le FENU à investir dans un tableau de bord adapté, compatible avec une gestion axée sur les résultats, et s'est dit préoccupé par la crise actuelle des ressources ordinaires. Une réflexion plus structurée sur les difficultés rencontrées par l'organisation et les mesures concrètes à prendre pour les surmonter serait appréciée. Le groupe continuait d'attacher de l'importance au FENU du fait des approches novatrices qu'il adoptait pour combler le déficit de financement.

95. Un groupe de délégations a déclaré que l'aggravation des déficits financiers et la réduction de la marge de manœuvre budgétaire rendaient l'aide à l'équipement du FENU essentielle pour les pays les moins avancés. Le groupe a salué les contributions importantes à une transformation économique inclusive et durable et s'est félicité des réformes, tout en se disant déçu de la baisse des ressources ordinaires.

96. Une délégation a déclaré que le FENU disposait d'une capacité extraordinaire pour attirer les financements du secteur privé, renforcer l'appui technique apporté aux pays les moins avancés, négocier des partenariats avec les institutions de financement du développement et le secteur privé, et collaborer avec des pays habituellement oubliés sur les marchés des capitaux. Une autre délégation a apprécié la capacité du FENU à faciliter les petites transactions et à fournir des capitaux patients et tolérants au risque.

97. En réponse aux délégations, l'Administrateur associé du PNUD a précisé que les procédures disciplinaires concernant les anciens membres du personnel du FENU étaient terminées ; le Bureau en a été informé.

98. Le Secrétaire exécutif du FENU a insisté sur la nécessité d'impliquer le personnel dans la définition des orientations futures et des mesures à prendre dans l'immédiat pour appliquer les recommandations des auditeurs. Il a souligné que les réformes devraient s'inscrire dans le cadre de débats plus larges sur les institutions financières internationales et viser à positionner le FENU comme chef de file du secteur en matière de gestion des risques, de contrôle fiduciaire, d'agilité et de déploiement d'instruments financiers dans des situations à haut risque. Il s'est réjoui à l'idée de renforcer les partenariats avec les entités affiliées des Nations Unies, à commencer par le PNUD, afin de tirer parti d'une plateforme déjà solide.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/16 relative à l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du FENU pour la période 2022-2025, et au rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2023.

XIV. Volontaires des Nations Unies

100. L'Administrateur associé du PNUD et le Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies ont présenté le rapport de l'Administrateur sur le programme VNU ([DP/2024/23](#)).

101. Un groupe de délégations a félicité le programme VNU pour sa capacité à apporter son concours dans les situations d'urgence et de crise. Le groupe a mis l'accent sur le devoir de protection et la sécurité des volontaires, et a salué l'engagement en faveur de la parité des genres et de l'égalité de représentation. Concernant l'inclusion du handicap, il a reconnu que le programme VNU était une source de diversité pour l'ONU et a salué les efforts déployés pour ne laisser personne de côté.

102. Un groupe de délégations a pris acte de la proclamation de 2026 comme l'Année internationale des Volontaires au service du développement durable, une occasion importante de reconnaître les volontaires comme une force mondiale de changement.

103. Plusieurs délégations ont déclaré que 2023 était la septième année consécutive où les activités du programme VNU ont atteint un niveau record. Elles ont pris acte de l'observation de tous les indicateurs du cadre stratégique, de la réalisation d'importants gains d'efficacité et de la transformation numérique. Elles ont souligné que l'examen à mi-parcours du cadre stratégique 2022-2025 a réaffirmé que le programme VNU est un service commun de l'ONU.

104. Des délégations ont accueilli avec satisfaction la simplification des processus de travail qui a permis de réduire les délais de déploiement ; les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable ; et l'utilisation stratégique du Fonds bénévole spécial pour la conduite de recherches visant à promouvoir le volontariat et à stimuler l'innovation. Elles ont exprimé leur volonté de s'appuyer sur des partenariats solides pour la commémoration de l'Année internationale et ont recommandé vivement qu'une attention particulière soit accordée aux volontaires handicapés.

105. Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a apprécié à sa juste valeur la confiance dont le programme continue de bénéficier, ce qui lui a donné une capacité d'expérimentation et d'innovation. Il s'est félicité de la reconnaissance du Fonds bénévole spécial, compte tenu de son rôle crucial de catalyseur. Le devoir de protection à l'égard des volontaires restait une priorité absolue. Le programme VNU s'employait sans relâche pour que l'inclusion du handicap devienne une nouvelle norme sur le lieu de travail. Il a mis en avant une nouvelle initiative visant à promouvoir le volontariat dans le cadre de dialogues intergénérationnels où des volontaires âgés et jeunes travailleraient la main dans la main pour répondre aux besoins en matière de développement.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/17 relative aux Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur.

Débat consacré au FNUAP

XV. Rapport annuel de la Directrice exécutive

107. Le Conseil d'administration s'est penché sur l'examen à mi-parcours intégré et le rapport de situation sur la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)](#)], le bilan statistique et financier du FNUAP pour 2023

[[DP/FPA/2024/4 \(Part I/Add.1\)](#)] et le rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part II\)](#)].

108. Dans son discours d'ouverture (consultable sur le site Web du FNUAP), la Directrice exécutive a fait remarquer que le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, n'était pas un programme dépassé, mais inachevé. À l'heure où les tendances démographiques sont diverses, rendues compliquées par les déplacements et autres problèmes dus aux changements climatiques, il était impératif de tenir compte de l'appel lancé à la Conférence, à savoir se concentrer sur les personnes, leur dignité et les droits humains.

109. Le trentième anniversaire de la Conférence a été marqué par toute une série de réalisations importantes : moins de femmes mouraient en accouchant et les méthodes de contraception modernes étaient beaucoup plus disponibles. Les avancées en matière de droits et d'autonomie corporelle des femmes étaient obtenues grâce aux investissements dans la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Les investissements, l'action collective et la volonté politique ont continué à faire une grande différence dans la réalisation des objectifs de la Conférence.

110. Durant les deux premières années de son plan stratégique, le FNUAP a contribué à éviter plus de 31 millions de grossesses non désirées et 9,5 millions d'avortements non sécurisés. Il a contribué à 2,4 millions d'accouchements en toute sécurité dans les pays par une crise humanitaire et a formé environ 200 000 sages-femmes. Si le FNUAP a réalisé les objectifs du plan stratégique, les progrès globaux vers la réalisation des trois résultats transformateurs du plan se sont arrêtés. Depuis 2016, les réductions annuelles des décès maternels ont stagné. Les progrès dans la prise en charge des besoins en matière de planification familiale sont au point mort. Toutefois, la situation aurait été encore pire sans le FNUAP.

111. Les conflits, la crise climatique et les effets persistants de la pandémie ont provoqué des perturbations sociales et économiques, aggravées par le recul croissant des droits en matière de reproduction convenus et l'aggravation des inégalités. Les femmes et les jeunes handicapés, les migrants, les personnes vivant avec le VIH, les personnes LGBTQI+ et les personnes de genre variant continuaient à être victimes de discrimination et d'exclusion lorsqu'ils cherchent à obtenir des soins de santé sexuelle et reproductive. La Directrice exécutive a souligné que l'action du FNUAP pouvait parvenir à tout le monde. S'il semblait difficile de la faire parvenir à quelqu'un, ce serait parce que les efforts déployés n'étaient pas suffisants. Seuls les systèmes efficaces pour les personnes marginalisées seraient efficaces pour tout le monde.

112. Le FNUAP continuait à renforcer sa capacité d'action dans les situations de crise humanitaire. En 2023, 14,4 millions de personnes ont bénéficié de ses services de santé sexuelle et reproductive et près de 6 millions de ses services de prévention, de réduction des risques et de prise en charge en matière de violence fondée sur le genre. La préparation aux situations d'urgence, les mesures d'anticipation et les fournitures prépositionnées ont été de plus en plus intégrées dans les opérations courantes afin de garantir l'efficacité des interventions humanitaires.

113. Le FNUAP s'est engagé à respecter les normes les plus strictes en matière de responsabilité et de transparence. Il a renforcé sa fonction de contrôle et a continué à privilégier une fonction d'évaluation solide. La Directrice exécutive a fait le point sur la délocalisation de certaines fonctions du siège à Nairobi, soulignant les taux élevés de réaffectation du personnel et les efforts déployés pour assurer la continuité des activités. Cette mesure devrait permettre de renforcer le soutien au bureau de pays et au bureau régional, notamment dans leur rôle normatif. Une équipe solide resterait à New York pour se concentrer sur les travaux normatifs mondiaux.

114. La Directrice exécutive a noté avec inquiétude une baisse des ressources ordinaires alors que les autres ressources étaient restées stables. Toutefois, il y avait une augmentation des ressources provenant des institutions financières internationales, du secteur privé et des fonds de financement commun, ces derniers démontrant un engagement en faveur de la coordination des entités des Nations Unies. Le FNUAP a continué à ne ménager aucun effort pour la visibilité des donateurs, avec une augmentation de 92 % des mentions des donateurs dans les publications sur les médias sociaux en 2023. Elle a souligné que beaucoup devaient encore être faits pour concrétiser les « trois zéros », en indiquant que l'examen à mi-parcours et les évaluations du FNUAP fournissaient de nombreuses données pour orienter l'accélération des efforts.

115. La Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le travail du FNUAP dans la région. Avec ses partenaires, le FNUAP s'appuyait sur son rôle normatif et technique pour combler le manque d'équité dans la région. Il se servait des données et des innovations pour accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles laissées pour compte, notamment dans les situations de crise humanitaire. La Directrice régionale a cité plusieurs pays qui ont réussi à atteindre les trois résultats transformateurs ; ils pourraient servir de terrain d'essai pour les innovations politiques.

116. Les membres du Bureau ont remercié la Directrice exécutive pour ses observations. Un(e) Vice-Président(e) du Bureau a souligné la confiance dont jouissait le FNUAP et sa crédibilité, des facteurs essentiels pour la mobilisation de l'appui des donateurs. Les résultats ne se résumaient pas à des chiffres : il y avait des êtres humains et des vies derrière ces chiffres. Le FNUAP a changé des vies aux quatre coins du monde, comme l'a montré son examen à mi-parcours, tout en maintenant des normes élevées en matière de responsabilité. Un autre Vice-Président a salué les bons résultats obtenus en matière d'aide aux adolescents et aux jeunes et a encouragé le FNUAP à étendre les approches existantes qui ont été efficaces afin d'améliorer la santé maternelle et néonatale. Il a demandé que les risques et les mesures d'atténuation soient examinés attentivement dans le cadre du transfert à Nairobi. Un membre du Bureau a posé des questions sur l'incidence du manque de données sur les programmes et sur la manière dont le FNUAP pouvait travailler avec les pays de programme sur cette question.

117. Un groupe de pays a félicité le FNUAP pour les efforts inlassables qu'il déployait pour que son action parvienne aux populations les plus laissées pour compte. Le groupe a souligné que des efforts considérables étaient encore nécessaires pour garantir l'accès universel à des services complets de santé reproductive et pour intégrer les questions liées à la population dans les stratégies de développement. Pour ce faire, il fallait renforcer les partenariats avec les donateurs et les gouvernements bénéficiaires, collaborer avec le secteur privé, élargir la base des donateurs et explorer des mécanismes de financement novateurs. Une amélioration de l'allocation des ressources, axée sur les domaines à fort impact et sur la prise en charge des personnes en ayant le plus besoin, était cruciale. L'amélioration constante des mécanismes de responsabilité permettrait de faire en sorte que toutes les parties prenantes répondent de leur rôle et de leur contribution.

118. Un groupe de pays s'est félicité de l'investissement du FNUAP dans l'amélioration de la gestion des risques. Le groupe a appelé à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'ONU, notamment au moyen de programmes et d'évaluations conjoints. Il a salué le rôle essentiel joué par l'organisation dans la fourniture d'une aide vitale dans les situations de crise humanitaire. Se félicitant des six principales priorités définies dans l'examen à mi-parcours, il a également souligné l'importance de privilégier le rôle normatif de l'organisation.

119. Des délégations ont déclaré qu'avec les progrès qu'il fallait encore réaliser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des efforts supplémentaires devaient être déployés pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles, y compris les normes sociales et de genre discriminatoires, les carences systémiques en matière de santé, et remédier aux insuffisances en matière d'accès à l'éducation et d'autonomie économique des femmes et des filles. Ces délégations ont souscrit à l'appel lancé dans l'examen à mi-parcours en faveur de stratégies novatrices visant à modifier les normes sociales et les normes de genre discriminatoires et ont invité instamment le FNUAP à fournir des données plus fiables pour les activités de communication et les dialogues sur les politiques. Parmi les autres priorités, on pouvait citer la nécessité de renforcer le leadership éclairé et de suivre les progrès réalisés à l'aide d'indicateurs bien définis. Une délégation a fait remarquer qu'il était essentiel de demander l'avis des États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques dans une perspective intégrée et intersectionnelle.

120. Des délégations ont souligné l'importance de développer des capacités analytiques et de nouveaux récits sur la résilience démographique, dit qu'elles attendaient avec intérêt d'en savoir davantage sur la stratégie de prospective du FNUAP, appelé à collaborer avec d'autres entités des Nations Unies pour créer des espaces où les migrations peuvent être sûres, ordonnées et régulières, et pris la mesure de l'importance croissante accordée à l'innovation, notamment pour faire en sorte que les services et le soutien parviennent aux personnes les plus laissées pour compte.

121. Des délégations ont reconnu les progrès accomplis dans l'intégration collective de la résilience, de la prévention, de la préparation et des interventions rapides dans les programmes. Prenant acte des inquiétudes suscitées par les crises en cours, elles ont encouragé le FNUAP à continuer de renforcer les capacités des bureaux de pays à opérer dans les situations d'urgence. L'intersection entre les pays les plus touchés par les changements climatiques et ceux où les femmes et les filles sont le plus exposées à la mortalité maternelle, à la violence au sein du couple, au mariage d'enfants et à la grossesse précoce a mis en évidence l'importance de prendre en compte les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive dans la préparation aux situations d'urgence et les plans de réduction des risques de catastrophe.

122. Des délégations se sont engagées à soutenir le FNUAP dans la lutte contre les violences fondées sur le genre, notamment en renforçant les capacités locales et nationales par l'intermédiaire d'organisations dirigées par des femmes. Elles ont encouragé le FNUAP à se tourner vers les jeunes pour faire avancer la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont apprécié l'évaluation chiffrée de l'incidence de l'achat de produits de santé reproductive sur les décès maternels évitables et les grossesses non désirées, ainsi que l'évaluation du rendement de l'investissement dans la planification familiale.

123. Une délégation a noté que le succès de la Commission de la population et du développement témoignait d'un nouvel élan en faveur du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation a exhorté le FNUAP à se faire entendre et à adopter une stratégie pour défendre les droits humains universels et a salué les efforts déployés pour faire face aux grandes tendances telles que les changements climatiques, la transition démographique et les progrès technologiques, tout en continuant à se concentrer sur le mandat de base et les avantages comparatifs.

124. Une délégation s'est félicitée du transfert à Nairobi, car une présence mondiale décentralisée permettait de se rapprocher des lieux où l'impact est le plus nécessaire. Une autre délégation attendait avec impatience des améliorations concrètes en matière d'efficacité et d'efficacités, qui permettraient de réaliser des économies pouvant être

réaffectées à des activités de fond. Des délégations ont encouragé le FNUAP à intégrer les conclusions de l'examen à mi-parcours dans le processus d'optimisation du siège. Le renforcement du dialogue avec toutes les parties prenantes pourrait permettre d'explorer davantage de canaux de financement et d'équilibrer les ressources consacrées à l'action humanitaire et au développement.

125. Une délégation a accueilli avec satisfaction les données relatives aux indicateurs communs et complémentaires sur la cohérence et la coopération interinstitutions, et a proposé que les rapports descriptifs sur les résultats des engagements conjoints figurent dans les futurs rapports annuels.

126. En réponse aux délégations, la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que l'idée derrière le transfert à Nairobi était de se rapprocher davantage du terrain, en partie à cause des besoins de l'Afrique, mais aussi à cause de la proximité géographique avec d'autres parties du monde. Elle a apprécié le concours que les membres du Conseil d'administration avaient apporté au FNUAP pour l'aider à optimiser sa présence, et a confirmé son attachement au rôle normatif du FNUAP.

127. La Directrice exécutive a exprimé son engagement total en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'examen quadriennal complet, et a déclaré que le prochain rapport annuel comprendrait une description commune des indicateurs des résultats du plan stratégique commun.

128. La Directrice exécutive a reconnu que les données proposées devaient être améliorées et que les travaux à cet égard étaient déjà passés à la vitesse supérieure, avec une forte composante Sud-Sud. Une fois de plus, l'accent a été mis sur l'aide apportée aux pouvoirs publics pour qu'ils posent des questions induisant les réponses nécessaires, notamment au moyen de recensements. Le FNUAP pourrait faire la lumière sur le sort des femmes et des filles, en particulier celles se trouvant dans des situations de vulnérabilité.

129. Le FNUAP communiquerait plus souvent sur les responsabilités des hommes et leurs avantages, notamment le congé parental. Une collaboration avec les garçons dès leur plus jeune âge pourrait les inciter à devenir les alliés des filles dans la lutte contre les discours de haine en ligne. Le FNUAP continuerait également à améliorer le pourcentage des fonds affectés à des groupes locaux de femmes et à des groupes dirigés par des jeunes (40 %), en accordant toujours une attention particulière à la responsabilité.

130. En conclusion, la Directrice exécutive a dit que c'était encourageant d'entendre des mots de soutien et de compréhension et que, tout en opérant dans un monde imparfait, le FNUAP continuerait d'être ambitieux et de viser des objectifs ambitieux. La réalisation des promesses faites lors de la Conférence internationale sur la population et le développement ne devrait pas prendre encore 30 ans.

131. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP chargée des programmes a fait le point sur la manière dont la programmation du FNUAP a fait progresser les efforts visant à obtenir les trois résultats transformateurs dans le cadre du continuum du développement, de l'action humanitaire et de la paix. Cette programmation a permis de trouver un équilibre entre la satisfaction des besoins vitaux immédiats, la résilience et le renforcement des capacités.

132. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a rappelé, à propos de la réforme de l'ONU, que le FNUAP avait réalisé un peu plus de 14 millions de dollars de gains d'efficacité opérationnelle en 2023, en s'appuyant sur des initiatives bilatérales et menées à l'échelle du système.

133. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/18 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

XVI. Questions financières, budgétaires et administratives

134. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a présenté l'examen à mi-parcours budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025 ([DP/FPA/2024/3](#)) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le l'examen à mi-parcours budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025 ([DP/FPA/2024/8](#)).

135. Une délégation a encouragé les efforts de réduction des coûts à long terme, y compris le processus d'optimisation du siège, mais s'est inquiétée des conséquences involontaires qui pourraient avoir des incidences sur le bénéfice net. Elle a encouragé le FNUAP à faire preuve d'une totale transparence sur le processus.

136. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a dit que le FNUAP restait attaché à une transparence totale. Le Fonds continuera à informer les États membres et à communiquer des informations sur sa page Web.

137. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/19 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025.

XVII. Évaluation

138. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation du FNUAP : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2024/5](#)) et l'évaluation formative de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ([DP/FPA/2024/CRP.1](#)). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP chargée des programmes a présenté les commentaires de l'administration sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation du FNUAP ([DP/FPA/2024/CRP.5](#)) et la réponse de l'administration à l'évaluation de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ([DP/FPA/2024/CRP.1](#)).

139. Concernant le rapport annuel et les réponses de l'administration, un groupe de pays a rappelé l'excellente performance du Bureau indépendant d'évaluation en 2023, mais a souligné que certains aspects du système d'évaluation décentralisée devaient être améliorés, notamment pour les évaluations humanitaires. Le groupe a apprécié l'amélioration du système d'assurance-qualité de l'évaluation et la création d'une équipe d'appui chargée de l'assistance technique et du développement des capacités du personnel devant assurer le suivi et l'évaluation. Il a demandé si assez de mesures avaient été prises, compte tenu du manque de spécialistes dans certaines régions et si d'autres mesures étaient prévues pour l'atténuation de l'insuffisance des capacités. Il a encouragé le FNUAP à faire sien l'objectif de financement revu de la fonction d'évaluation, à savoir 1 % à 1,6 % de l'ensemble des dépenses afférentes au programme.

140. En réponse aux délégations, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP a fait état d'une stratégie visant à renforcer l'évaluation décentralisée, qui consistait notamment à bien exploiter les ressources existantes, notamment en resserrant les liens entre les équipes chargées de l'évaluation décentralisée et de l'évaluation humanitaire et en procédant à des échanges réguliers de connaissances. Elle consistait également à mobiliser de nouvelles ressources, notamment par la création d'un nouveau poste consacré à l'évaluation humanitaire. Le Directeur du Bureau a expliqué que, conformément à la politique d'évaluation en 2024, il était demandé d'inclure dans les nouveaux accords portant sur de plus de 5 millions de dollars, à titre volontaire, une rubrique budgétaire consacrée à l'évaluation. Si les contributions issues de tous les accords avec les donateurs permettaient de réaliser

des économies d'échelles, le FNUAP envisagerait de créer un fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation. Compte tenu de l'augmentation prévue des évaluations, le FNUAP était en train d'adopter une approche progressive pour assurer l'assistance technique et le contrôle de la qualité, en se concentrant sur les évaluations de projets d'un montant supérieur à 5 millions de dollars entre 2024 et 2025 et en s'occupant de toutes les évaluations à partir de 2026. Un système de suivi permettrait de renforcer la fonction d'évaluation.

141. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP chargée des programmes a souligné que les dépenses d'évaluation représentaient 2,5 % des dépenses imputées sur les ressources ordinaires. Elle a souligné l'importance des évaluations humanitaires et décentralisées, le FNUAP cherchant à se rapprocher le plus possible du terrain.

142. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/20 sur l'évaluation du FNUAP.

XVIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

143. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP chargée des programmes a présenté la prolongation du programme du Rwanda et la prolongation du programme de la République arabe syrienne (DP/FPA/2024/9). Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation du programme du Rwanda et a pris note de la prolongation du programme de la République arabe syrienne.

Débat consacré à l'UNOPS

XIX. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS et dialogue interactif thématique

144. Les participants au débat ont examiné le rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 (DP/OPS/2024/6), le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS (DP/OPS/2024/7) et le cahier des charges du deuxième examen indépendant du plan d'intervention global (DP/OPS/2024/8).

145. Dans son discours d'ouverture (consultable sur le site Web de l'UNOPS), le Directeur exécutif de l'UNOPS a rappelé l'accent mis par l'organisation sur les solutions pratiques, comme les réseaux intégrés d'approvisionnement en eau fonctionnant à l'énergie solaire aux Maldives et la livraison de carburant pour soutenir les efforts humanitaires à Gaza. Il a informé le Conseil d'administration sur les réformes et le plan d'intervention global, en insistant sur le rétablissement de la confiance. Sur 43 recommandations, l'UNOPS a appliqué 36. Sur les quatre recommandations non encore appliquées, trois le seraient en 2024 ; la dernière serait appliquée en 2027.

146. L'UNOPS a augmenté les ressources consacrées aux fonctions de contrôle, à la procédure de contrôle interne, à la gestion des risques et à la culture institutionnelle. L'organisation a intégré la gestion des risques dans son processus décisionnel, a créé un groupe de la gestion des risques et de la conformité, assuré l'indépendance et les moyens d'action des fonctions de contrôle, et achevé l'examen des procédures de signalement d'une irrégularité. Les efforts se sont poursuivis pour transformation de la culture institutionnelle, l'amélioration des rapports sur les résultats et la révision du règlement financier et des règles de gestion financière. L'UNOPS est resté attaché à l'objectif d'obtenir des recettes nettes nulles et continuait de procéder au règlement des réserves excédentaires. L'intégration de la durabilité environnementale dans

l'ensemble de ses activités consistait en partie à établir des objectifs internes ambitieux et une perspective élargie à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

147. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS avait décliné plus de 30 possibilités d'engagement en 2023, tout en réaffirmant son attachement à son mandat. En conclusion, il a dit que les obstacles au développement, y compris dans le cadre des objectifs de développement durable, n'étaient pas seulement liés aux politiques et au financement, mais aussi à la capacité de mise en œuvre. L'UNOPS jouait un rôle unique dans la correction des lacunes.

148. La Directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS a fait le point sur le plan de travail sur la culture organisationnelle, appelant l'attention sur cinq domaines à améliorer relevés par l'examen indépendant. Un conseil de programme chargé de la réforme de la culture organisationnelle a été mis en place pour soutenir et orienter les initiatives en matière de culture, et examiner les progrès accomplis. Parmi les autres fonctions du comité, on peut citer la collaboration avec partenaire indépendant chargé d'échanger avec les parties prenantes en vue de déterminer de manière plus précise la culture et les comportements souhaités, ainsi que la création d'un réseau d'ambassadeurs de la culture.

149. Un Vice-Président du Bureau a félicité l'UNOPS pour les progrès accomplis, mais s'est inquiété du fait que les principaux acteurs de la crise survenue deux ans auparavant n'avaient pas rendu compte. Il a insisté sur une division claire du travail entre l'UNOPS, qui est une organisation non programmatique, et les entités ayant des mandats programmatiques clairement définis, y compris dans le domaine de la santé. Un membre du Bureau s'est félicité des progrès réalisés et a demandé comment l'UNOPS exécutait son mandat relatif au développement des capacités.

150. Un groupe de délégations a souligné la durabilité des réalisations et la poursuite des progrès pour la reconstruction, la réforme et le renouvellement de l'UNOPS, ce qui nécessitait un dévouement et un engagement à plus long terme. Le groupe attendait des mises à jour fréquentes sur la réforme de la culture organisationnelle et se tenait prêt à accompagner les efforts déployés.

151. Un groupe de délégations a déclaré qu'il était essentiel que les anciens hauts fonctionnaires rendent des comptes de manière complète, définitive et transparente, alors qu'on avait toujours l'impression qu'ils avaient échappé à cette obligation en démissionnant.

152. Un groupe de délégations a salué le rôle crucial joué par l'UNOPS dans le renforcement des capacités, l'exécution de projets et la mobilisation de ressources de manière créative. Les mesures correctives ne devraient pas le décourager d'exécuter son mandat. Ces délégations ont appelé l'UNOPS à soutenir les priorités de développement des pays, félicité le Groupe de la gestion des risques et de la conformité, et salué le plan de transformation relatif à la culture organisationnelle.

153. Les délégations étaient favorables à un deuxième examen intermédiaire au début de 2025 pour maintenir les améliorations et ont insisté sur la mise en œuvre de la nouvelle politique relative aux lanceurs d'alerte et sur la détermination de la réponse à apporter au sujet des 61 millions de dollars manquants du projet intitulé « Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation » (Initiative S3I). Une délégation a fait part de ses préoccupations concernant un programme de fournitures médicales à grande échelle, a demandé plus de précisions sur les projets d'expansion des bureaux de l'UNOPS, et a insisté sur la nécessité de corriger les déséquilibres géographiques constaté dans le personnel. Une délégation a apprécié le fait que l'UNOPS a facilité la participation des pays en développement, sur un pied d'égalité, à l'approvisionnement de l'ONU.

154. En réponse aux délégations, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné que tous les efforts étaient faits pour renforcer la collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies dans l'exécution des projets. Pour citer un exemple d'appui au renforcement des capacités, il a dit que l'UNOPS pourrait fournir à la fois des articles et une assistance technique pour améliorer les systèmes nationaux de passation de marchés. Il a souligné la diversité au sein de la direction de l'UNOPS et a déclaré que le processus de signalement d'une irrégularité était en bonne voie. Faisant état d'une session à huis clos sur les questions de responsabilité, il a appelé à la discrétion jusqu'à ce que le processus soit achevé. Il a salué les déclarations des délégations, qui étaient selon lui les plus positives depuis deux ans.

Dialogue interactif thématique sur les infrastructures durables

155. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a ouvert le dialogue interactif, en mettant l'accent sur la résilience des infrastructures aux changements climatiques et la correction des lacunes de certaines infrastructures. L'amélioration de la planification et de la mise en œuvre constituait un défi majeur, en particulier dans les pays fragiles et touchés par un conflit. L'UNOPS aidait des pays à établir des infrastructures durables et résilientes, notamment au moyen d'outils d'évaluation.

156. La Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS chargée de la mise en œuvre et des partenariats a communiqué des informations sur des expériences, comme au Zimbabwe, où l'UNOPS a aidé les populations à se remettre des chocs et à développer des infrastructures résilientes. L'objectif devrait être de développer non seulement des infrastructures résilientes, mais aussi des infrastructures favorisant la résilience.

157. La Représentante permanente du Cabo Verde a souligné le rôle des infrastructures dans la croissance économique et le sauvetage de vies humaines, mais a noté de grandes difficultés en matière de capacité dues à une marge de manœuvre budgétaire limitée. Une approche systémique des infrastructures physiques et sociales devrait permettre d'optimiser les investissements et d'améliorer les moyens de subsistance, et pourrait s'appuyer sur l'UNOPS pour la planification générale. Les petits États insulaires en développement continueraient à réclamer un financement pour les pays en situation de vulnérabilité multidimensionnelle.

158. Le Sous-Secrétaire général de l'ONU chargé du développement économique, du Département des affaires économiques et sociales, a déclaré que les infrastructures conçues uniquement pour fournir des services n'étaient pas suffisantes ; elles devaient être résilientes face aux changements climatiques. La gestion des infrastructures était un élément essentiel. Les financements publics des banques multilatérales de développement et des banques nationales de développement pourraient donner des garanties et attirer des financements publics et privés massifs nécessaires.

159. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a dit qu'il avait un besoin important d'investissements dans les infrastructures et des acteurs privés à la recherche de possibilités pour investir leurs capitaux. Les quatre conditions de l'investissement sont : l'analyse des risques, le respect des normes et des réglementations, la prévisibilité des mécanismes de récupération et de reconstruction des infrastructures construites selon des normes antérieures, et un appui financier.

160. Des délégations ont posé des questions sur l'accès aux capitaux privés dans les pays en développement où les besoins sont les plus importants, compte tenu des problèmes d'endettement, la manière dont l'UNOPS pourrait s'associer à d'autres organisations du système des Nations Unies pour combler l'écart en matière d'infrastructures, et les outils dont disposait l'UNOPS pour le transfert de connaissances. Une délégation a insisté sur la nécessité d'investir dans des

mécanismes de financement commun afin de favoriser des approches interinstitutions transversales et multidimensionnelles.

161. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné que l'évaluation des besoins en infrastructures devrait précéder la conception des projets, l'UNOPS étant prêt à accompagner ce processus. Il s'agira de tester l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle dans les projets d'infrastructure. Étant donné que le comblement du déficit d'infrastructures dépendait des partenariats, il a encouragé à solliciter davantage les organismes programmatiques dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie.

162. Le Sous-Secrétaire général de l'ONU chargé du développement économique, du Département des affaires économiques et sociales, a dit qu'il y avait eu des changements structurels et des solutions fonctionnelles jusqu'à ce qu'un changement substantiel se produise. Parmi les nombreuses solutions à venir, on peut citer la réalisation de progrès grâce à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

163. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a noté que les dispositifs d'alerte précoce privilégiaient les activités visant à sauver des vies et qu'ils devaient désormais prendre en compte la résilience des infrastructures.

164. En conclusion, le Directeur exécutif de l'UNOPS a félicité les participants d'avoir évité les cloisonnements qui caractérisaient les débats sur les infrastructures. Bien que l'UNOPS ne soit pas une organisation pivot au sein du système des Nations Unies, il s'est efforcé de contribuer activement à une approche intégrée visant à combler l'écart en matière d'infrastructures.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2024

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 26 au 29 août 2024**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue du 26 au 29 août 2024.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2024 ([DP/2024/L.3](#)), ainsi que le rapport de la session annuelle de 2024 ([DP/2024/24](#)). Il a également pris note du plan de travail annuel pour 2025 ([DP/2024/CRP.2](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2024 figurent dans le document [DP/2024/25](#), disponible sur le site [Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2024/30, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses sessions en 2025 :

Première session ordinaire :	27 au 31 janvier 2025
Session annuelle :	2 au 6 juin 2025
Deuxième session ordinaire :	25 au 29 août 2025

Déclaration du Vice-Président du Conseil d'administration

5. Le Vice-Président du Conseil d'administration, ouvrant la session au nom du Président, a reconnu les efforts constants et rigoureux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans leurs relations avec le Conseil et les États Membres. Il a salué leur action dans le cadre de l'exécution de leurs mandats et noté que le Bureau du Conseil s'efforçait d'améliorer la prévisibilité de ses activités afin de mieux soutenir ces organisations. Il a souligné que les préparations et les consultations approfondies des sessions du Conseil d'administration reflétaient l'intérêt des travaux de ces organisations au niveau national, qui bénéficiaient à des milliards de personnes. Cette attention, en particulier dans la perspective du Sommet de l'avenir, permettra de réaffirmer et de faire progresser la mission commune et l'objectif collectif.

Débat consacré aux questions communes

II. Questions financières, budgétaires et administratives

6. L'Administrateur associé du PNUD, s'exprimant au nom du PNUD et du FNUAP, a présenté l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre ([DP/FPA-ICEF-UNW/2024/1](#)).
7. Les délégations ont demandé l'établissement de rapports de synthèse annuels sur le recouvrement des coûts, accompagnés de tableaux détaillés de chaque organisme énumérant les remises, les dérogations et leurs coûts financiers correspondants. Elles ont noté que les taux réduits des contributions thématiques n'ont pas augmenté de manière sensible les ressources thématiques et appelé à une mise en œuvre efficace au niveau national. Les délégations ont encouragé l'inclusion de la justification des coûts directs dans les propositions de programmes et projets, suggéré d'étudier les cas où les coûts liés à la prévention et au contrôle de l'exploitation et des atteintes sexuelles pourraient être intégrés dans les coûts directs, et demandé de plus amples informations sur les problèmes récurrents concernant le recouvrement des coûts au niveau national. Il a été recommandé, dans le cadre de l'examen complet, d'affiner les catégories de coûts et d'améliorer le calcul des coûts directs, en vue d'accroître la transparence et de garantir le recouvrement intégral des

coûts. Les ajustements proposés visent à renforcer l'efficacité de l'action collective et à faciliter l'exécution des mandats normatifs.

8. Suite à cela, l'Administrateur associé du PNUD a approuvé l'appel en faveur d'une harmonisation plus régulière des rapports, s'engageant à faire preuve de transparence en matière de recouvrement des coûts, conformément aux orientations du Conseil d'administration et aux discussions avec les homologues du Programme. Il a également noté que le budget intégré du PNUD présentait tous les montants des coûts alloués et recouverts. Le Directeur financier du PNUD a confirmé que lorsque le Conseil adopterait la politique commune de recouvrement des coûts, celle-ci serait intégrée dans les directives de politique générale du PNUD et accompagnée d'une formation.

9. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a réaffirmé l'engagement du FNUAP à défendre les ressources de base et à empêcher que les ressources de base ne servent à financer des projets non essentiels. Le FNUAP appliquerait strictement cette politique au niveau national, en veillant à ce que tous les coûts directs soient inclus dans les projets. Le Contrôleur du FNUAP a ajouté que pour minimiser les subventions croisées, une nouvelle exigence du FNUAP prévoit un examen supplémentaire pour toute proposition de financement supérieure à 5 millions de dollars afin de s'assurer que les coûts directs sont inclus.

10. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/24 relative à l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre.

III. Point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

11. Le Président du Conseil d'administration a fait le point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, conformément à la décision 2024/12. Les échanges avec les Présidents des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont jeté les bases d'une collaboration étroite et d'un alignement entre les bureaux pour faire avancer les recommandations issues de l'évaluation du Corps commun d'inspection (CCI). Une évaluation plus large de la gouvernance reposera sur la participation active des États Membres aux consultations à venir en vue de la création d'un groupe de travail. En outre, le Président a noté que chaque entité des Nations Unies était invitée à fournir des notes d'information en novembre 2024 afin d'éclairer ces consultations.

12. Le Président a annoncé que les bureaux travailleraient avec les groupes régionaux pour nommer les membres du groupe de travail d'ici au début janvier 2025, en assurant une représentation égale. Un projet de mandat sera présenté pour adoption lors de la première session ordinaire de 2025, et le groupe de travail fournira par la suite des mises à jour régulières. Des sessions et des décisions formelles maintiendraient le contrôle et la responsabilité des recommandations du rapport, avec des mises à jour sur les progrès accomplis inscrites au titre d'un point formel permanent de l'ordre du jour. Une consultation informelle conjointe avec le CCI serait prévue pour la mi-janvier 2025.

13. Un groupe de délégations a souligné les implications de vaste portée qu'avait le rapport du CCI, qui doit faire l'objet d'un examen minutieux. Les délégations ont souligné l'importance de prendre des décisions éclairées et réfléchies, et soutenu la

création d'un groupe de travail ouvert à tous pour guider le processus. Le groupe a réaffirmé son engagement en faveur d'un processus adapté aux différentes capacités.

14. Une délégation a fait référence à la réforme du Conseil du Programme alimentaire mondial en 2022 et exprimé l'espoir d'une direction semblable et d'une réforme effective de la gouvernance et du contrôle.

15. Suite à cela, la Directrice exécutive du FNUAP a souligné l'activité de collecte de données lancée par la décision 2024/12, qui demandait des notes d'information à la direction des entités. Elle a fait part de trois réflexions essentielles : a) il est primordial de prendre en considération les rôles et les responsabilités définis par d'autres organes des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale dans sa résolution [48/162](#), qui a créé les conseils d'administration, et de veiller à la cohérence avec la Charte des Nations Unies ; b) le FNUAP encourage l'adoption des enseignements et des meilleures pratiques des autres conseils d'administration du système des Nations Unies ; c) il importe de déterminer si les mécanismes actuels pourraient atteindre les objectifs souhaités de manière plus efficace et de s'assurer que les capacités sont en place pour soutenir les nouveaux mécanismes de manière durable et intégrée.

16. L'Administrateur du PNUD s'est fait l'écho des remarques de la Directrice exécutive du FNUAP et a reconnu l'existence d'un contexte en évolution qui exigeait que la gouvernance et la gestion cadrent avec les mécanismes, politiques et procédures. Le PNUD demeure résolu à suivre les nouvelles orientations du Conseil.

17. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné qu'il importait d'aligner la gouvernance sur les normes et pratiques internationales et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le dialogue avec le Conseil d'administration a permis à l'UNOPS d'établir des liens entre les directives stratégiques de haut niveau et les opérations quotidiennes.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/25 sur l'évaluation de la manière dont il s'acquittait de ses fonctions de gouvernance et de contrôle.

Débat consacré au PNUD

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

19. Dans sa [déclaration](#), l'Administrateur du PNUD a décrit le Sommet de l'avenir comme une occasion cruciale de relever les défis mondiaux actuels et de tracer la voie à suivre. Malgré de nombreuses difficultés, le monde offre des avantages et des possibilités considérables, comme le souligne le récent rapport « Signals » du PNUD. L'accent mis par la session sur le financement a souligné la nécessité d'une action collective et d'un co-investissement dans le développement.

20. L'Administrateur a noté que, bien que le PNUD ne représente que 1 % du financement pour chaque objectif de développement durable, il reste un pilier de la coopération pour le développement grâce à sa capacité d'évoluer en permanence¹. Selon l'enquête « Listening to Leaders » d'AidData, le PNUD est la seule organisation des Nations Unies à être régulièrement classée parmi les cinq premiers partenaires de développement par les dirigeants bénéficiant de ses conseils et de son assistance. Cela est d'autant plus remarquable que de nombreuses organisations les mieux classées sont des institutions financières internationales dotées de budgets plus importants. En outre, en 2023, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont représenté 39 % des contributions directes au

¹ Analyse de AidData, 2024. Listening to Leaders Global View.

PNUD, tandis que les pays de programme en ont représenté 25 %, ce qui témoignait de la confiance accordée au PNUD et de la diversité de ses sources de financement.

21. S'agissant de la difficulté d'énoncer la valeur du PNUD, l'Administrateur a indiqué que si le financement de base a diminué pour atteindre 566 millions de dollars en 2023, le PNUD a fourni 4,8 milliards de dollars au titre du financement des programmes. Chaque dollar de financement de base a permis d'obtenir 11 dollars supplémentaires pour le financement des programmes. L'Administrateur a souligné que le maintien d'un niveau de performance élevé nécessitait un investissement continu dans des capacités tournées vers l'avenir et une présence mondiale. Il a souligné que des opérations modernes telles que le nouveau progiciel de gestion intégré qu'accueillaient la plateforme numérique et la stratégie « People for 2030 » ont été reconnues pour avoir fait progresser l'infrastructure et la culture de l'entreprise. L'engagement du PNUD en faveur de l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité, notamment en travaillant en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, a facilité sa position de partenaire de confiance.

22. D'autres exemples de la valeur ajoutée du PNUD en matière d'investissement dans l'ensemble des besoins des pays ont été cités, comme son centre de financement durable, créé grâce à un investissement de 10,3 millions de dollars, qui a contribué à catalyser plus de 30 milliards de dollars de financement du développement et à aligner 200 milliards de dollars d'investissement sur les objectifs de développement durable. Le PNUD a notamment soutenu les cadres de financement nationaux intégrés, qui sont devenus une plateforme majeure pour la réforme des politiques. L'Administrateur a évoqué des initiatives similaires telles que la plateforme « timbuktoo » en Afrique, conçue pour favoriser l'esprit d'entreprise, et le rôle moteur du PNUD au titre de l'appui aux contributions déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique par l'intermédiaire de la Promesse climatique. Des investissements similaires dans le développement ont permis de débloquent un soutien porteur de changement pour la numérisation, l'innovation et l'offre du PNUD sur le développement en temps de crise.

23. Le PNUD reste un partenaire clé et engagé du système des Nations Unies pour le développement. Tous ses programmes nationaux sont alignés sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et c'est lui qui contribue le plus au partage des coûts du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'Administrateur a également souligné que le financement de base aide le PNUD à héberger des entités clés à l'échelle du système – les Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

24. En conclusion, l'Administrateur a déclaré que le PNUD était sur la bonne voie pour obtenir les résultats prévus, malgré les perturbations dans le domaine du développement. Toutefois, les revers subis par le financement des activités de base ont exercé une pression énorme sur l'organisation. L'Administrateur a reconnu et apprécié que certains pays aient augmenté leurs ressources de base, malgré les difficultés rencontrées. Face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la coopération au service du développement, le PNUD réfléchit à son mode de fonctionnement. Il a indiqué que le PNUD procéderait à une « IRM » des modèles de coûts et de revenus actuels afin d'orienter l'organisation vers un financement durable et d'élaborer le prochain plan stratégique de l'organisation.

25. Un membre du Bureau du Conseil d'administration s'est dit préoccupé par la diminution du financement des activités de base, tout en saluant la capacité du PNUD de continuer à s'acquitter de son mandat. Plusieurs délégations ont demandé

davantage d'informations sur le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, sur les préparatifs du prochain plan stratégique et sur le rôle des ressources de base dans l'appropriation nationale et la durabilité ; elles ont exprimé leur inquiétude quant aux faibles niveaux de financement de l'égalité des genres. Des délégations ont encouragé des contributions à des modalités de financement peu contraignantes, telles que les guichets de financement, et ont demandé comment le PNUD pouvait combler le fossé numérique et mobiliser des fonds pour lutter contre les changements climatiques.

26. Un groupe de délégations a encouragé le PNUD à se concentrer sur une reprise économique centrée sur l'être humain, la protection de l'environnement et le rétablissement des contrats sociaux. Les délégations ont noté le lien crucial entre un financement suffisant et prévisible, des partenariats renforcés et la capacité du PNUD de s'acquitter de son mandat ambitieux. Elles ont salué les progrès réalisés en matière d'inclusion économique des femmes et des jeunes ainsi que de numérisation, et appelé à un financement accru des infrastructures résilientes au climat et à des partenariats renforcés avec les organisations régionales et les communautés économiques. Les délégations ont insisté sur la priorité à accorder à la réduction de la pauvreté, au renforcement des institutions, à la protection sociale et aux moyens de subsistance durables, en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités.

27. Un autre groupe de délégations a souligné l'insuffisance des engagements des pays développés et s'est inquiété de la pérennité des réalisations importantes du PNUD dans le contexte des tendances actuelles en matière de financement. Il a été souligné qu'il était essentiel que les États Membres respectent les engagements pris dans le cadre du pacte de financement afin que le PNUD et d'autres entités puissent répondre à l'évolution rapide des conditions de développement. Des délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait apporter des changements majeurs à l'architecture financière internationale et assurer un accès équitable au financement en cas de crise. Elles ont demandé au PNUD de renforcer son soutien par le truchement de cadres de financement nationaux intégrés, de mobiliser des modes de financement novateurs et de tirer parti des innovations numériques.

28. Des délégations ont demandé que le prochain plan stratégique se concentre sur les retombées du développement de vaste portée et se sont interrogées sur les incidences d'un système des Nations Unies coordonné au niveau national. Une délégation a souligné la nécessité d'élargir la base des donateurs, tandis que d'autres ont fait l'éloge des améliorations apportées par le PNUD en matière de recouvrement des coûts et d'efficacité.

29. Une délégation s'est inquiétée de l'effet de la suppression du financement du système des Nations Unies pour le développement sur les objectifs de développement durable. Une autre a souligné qu'il importait d'obtenir des résultats plus rentables en matière de développement et exhorté la communauté mondiale à maximiser les ressources aux fins d'investissements durables dans le domaine du développement.

30. Une délégation a appelé à une collaboration active des États Membres dans le cadre de l'examen opportun du modèle d'activité du PNUD et recommandé de soutenir la campagne « Partners at Core » par des efforts visant à impliquer les principales parties prenantes, telles que les parlements et les médias.

31. Une délégation a fait l'éloge de démarche intégrée du PNUD en matière de programmation, de sa présence sur le terrain et de son approche par portefeuille, estimant qu'elles produisaient un rendement élevé en matière de développement, tout en s'enquérant des méthodes d'évaluation de l'efficacité. Une autre délégation a salué le travail du PNUD en matière de protection sociale, de réformes publiques, de renforcement de l'état de droit, d'efforts de consolidation de la paix et de

renforcement de la résilience, et souligné l'importance de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle dans le soutien aux petits États insulaires en développement.

32. Répondant aux délégations, l'Administrateur a confirmé la tenue de consultations ouvertes à tous sur les choix stratégiques à prendre en compte dans le prochain plan stratégique du PNUD. Il a indiqué que des efforts considérables avaient été déployés pour prendre des engagements plus explicites en faveur d'activités axées sur l'égalité des genres lors de la conception des programmes et de l'établissement du budget. L'utilisation d'outils numériques pour améliorer la transparence et la participation citoyenne a conduit le PNUD à examiner son travail de gouvernance sous l'angle de la frontière technologique. Il a également fait remarquer que les partenariats avec les institutions financières internationales se développaient et exprimé l'espoir de voir le PNUD accroître son soutien aux pays, en sus du financement de ces institutions. Il a également réaffirmé l'engagement du PNUD à appuyer les petits États insulaires en développement et les efforts de localisation.

33. En ce qui concerne le lien entre l'efficacité, l'efficacé et la responsabilité, l'Administrateur a reconnu que les mesures prises par le Conseil d'administration étaient à l'origine de la performance élevée du PNUD. Il a proposé que ces critères servent à évaluer la création de valeur et les choix d'investissement.

34. L'Administrateur a souligné qu'il fallait trouver des solutions intégrées dans un paysage de développement complexe et appelé à une plus grande sensibilisation des contribuables afin de lier les efforts de développement à leur avenir. Il considère la prochaine conférence internationale sur le financement du développement comme une occasion de démontrer que la coopération pour le développement est un investissement dans le multilatéralisme.

35. L'Administrateur a conclu en déclarant que la clé de la réalisation des objectifs de développement réside dans l'action collective, où les pays, quelle que soit leur richesse, deviennent des co-investisseurs dans la vision énoncée dans le Programme 2030.

Dialogue interactif thématique : Travailler ensemble pour accélérer la mise en œuvre de l'énergie durable au service du développement

36. Le Président du Conseil exécutif a présenté le dialogue interactif thématique et souligné qu'une transition énergétique juste offrait de vastes possibilités à l'échelle mondiale. Il a insisté sur des priorités, telles que l'innovation financière, les plateformes d'investissement et l'industrialisation verte, en particulier dans le cadre de secteurs tels que les solutions énergétiques gérées par l'intelligence artificielle et les politiques énergétiques fondées sur des données. Il a salué le Plan stratégique du PNUD axé sur l'énergie durable au service du développement.

37. L'Administrateur du PNUD a souligné les progrès accomplis en matière d'accès à l'énergie au cours des 10 à 15 dernières années et mis l'accent sur l'importance de passer à une trajectoire de développement durable. Les efforts du PNUD ont notamment porté sur l'accès à l'énergie à un prix abordable et sur une transition énergétique juste grâce aux sources d'énergie renouvelables.

38. Le Ministre de l'énergie du Nigéria a présenté les défis énergétiques du pays, notamment le manque d'accès à une électricité fiable pour plus de 90 millions de Nigériens. Il a exposé en détail la démarche multiforme suivie par le pays pour s'attaquer aux problèmes énergétiques, en soulignant le rôle essentiel du PNUD dans la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités. Le Gouvernement nigérian mobilise des fonds publics et privés, adopte la technologie et l'innovation, accélère la mise en place d'infrastructures et encourage les partenariats stratégiques avec les partenaires d'investissement et de développement.

39. Le Ministre uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines a précisé que l'Uruguay avait réussi à atteindre un taux d'électrification de 99,9 % et une part de 90 % de sources d'énergie renouvelables dans son bouquet énergétique. Il a souligné la nécessité de poursuivre la coopération internationale pour appuyer les efforts de décarbonisation en cours. Le Gouvernement uruguayen a reconnu le rôle essentiel du PNUD dans la réorientation des subventions aux combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelables et la mobilité électrique. Un soutien constant en faveur de la création d'un écosystème mondial solide, y compris de normes internationales pour les nouveaux marchés, est essentiel aux progrès de l'innovation et des technologies, au renforcement des capacités, à la promotion des investissements, au développement des infrastructures et à l'intensification du dialogue avec les citoyens.

40. Le Ministre du travail et de la protection sociale de Moldova a souligné l'importance de la justice dans la transition énergétique et relaté la manière dont le soutien du PNUD a contribué à réduire la pauvreté énergétique et à favoriser l'acceptation sociale des réformes énergétiques. Pour aider les plus vulnérables, le Gouvernement de Moldova a collaboré avec le PNUD à la création d'un fonds de réduction de la vulnérabilité énergétique, axé sur un partenariat impliquant le Gouvernement, le secteur privé, les fournisseurs d'énergie et les citoyens. Des enquêtes ont révélé que la majorité de la population considérait ce système comme juste, ce qui est important compte tenu de la polarisation sociale. L'expérience a conduit au remaniement d'autres programmes fondés sur des approches similaires, tels que les bons d'achat d'éco-appareils électroménagers destinés aux ménages pauvres.

41. À l'issue des exposés, les délégations ont exprimé leurs préoccupations face au coût d'investissement initial élevé des projets d'exploitation des sources d'énergie renouvelables et aux options de financement limitées et demandé instamment le soutien en faveur des plans nationaux de développement énergétique et de l'amélioration de l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques. Certaines délégations ont demandé au PNUD d'aider à construire des infrastructures énergétiques résistantes, à promouvoir la participation du secteur privé et à instituer des mécanismes de réduction des risques liés aux projets d'exploitation des sources d'énergie renouvelables et à assurer des garanties d'investissement.

42. Des délégations ont souligné que les transitions justes impliquaient la création de nouvelles perspectives, des investissements dans les énergies propres, des contributions ambitieuses déterminées au niveau national et des avantages sociétaux partagés. Elles ont également proposé d'améliorer l'accès au financement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement et de suivre une approche systémique pour comprendre et surmonter les obstacles à l'adoption de l'énergie propre.

43. Répondant aux délégations, le Ministre de l'énergie du Nigeria a souligné la nécessité d'adopter des approches adaptées aux pays en développement qui dépendaient encore des combustibles fossiles. La charge financière liée à l'adoption de technologies vertes et à la modernisation des infrastructures était impossible à assumer pour certains pays, ce qui risquait de détourner des fonds de secteurs essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et la lutte contre la pauvreté. Il a appelé à soutenir l'exploitation des réserves de combustibles fossiles aux fins du développement économique tout en assurant la transition vers des solutions plus propres. Il a noté que le PNUD pourrait aider les pays à élaborer des cadres politiques solides qui attirent les investissements privés dans l'énergie durable et qui restent alignés sur le développement national.

44. L'Administrateur du PNUD a souligné la manière dont les ressources de base du Pôle de financement durable ont été utilisées pour favoriser la participation nationale et la réduction des risques sur les marchés des sources d'énergie renouvelables. Il a rappelé que chaque pays devait participer à la révolution énergétique afin d'éviter l'accroissement des inégalités et d'assurer une transition énergétique juste.

45. Le Président du Conseil d'administration a conclu en déclarant que même si des défis subsistent, les possibilités d'assurer une transition énergétique juste sont considérables et à portée de main, grâce à un engagement commun et à une action collective.

IV. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

46. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique du PNUD, 2022-2025 ([DP/2024/26](#) et ses annexes), tandis que le Secrétaire exécutif du FENU a présenté l'examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies, 2023 ([DP/2024/27](#)).

47. Un groupe de délégations a souligné l'importance d'un financement souple, durable et prévisible pour que les entités des Nations Unies puissent réaliser leurs mandats et les objectifs de développement durable. Il a fait part de ses préoccupations concernant la diminution des contributions aux ressources de base et demandé que l'on continue à mettre l'accent sur les efforts en cours pour accroître la responsabilité et la transparence en tant que fondement de la confiance. Il a également été souligné qu'il existait un besoin collectif de garantir une gestion efficace des risques, d'améliorer la communication fondée sur des données probantes et d'accroître la visibilité et les incitations à contribuer aux ressources de base. Le groupe a mis l'accent sur le fait que les fonctions essentielles du PNUD devraient être financées par des ressources de base, plutôt que par une fragmentation du financement, en ayant recours à des guichets de financement et d'autres flux. Il a également appelé à un élargissement de la base des donateurs, à une augmentation des financements thématiques et souples et à une collaboration avec les coordonnatrices coordonnateurs résidents afin de garantir des dialogues ouverts à tous au niveau national, y compris avec les gouvernements partenaires et les contributeurs. Il a salué les efforts en matière d'amélioration continue et les dialogues annuels sur le financement, et demandé des mises à jour sur les résultats obtenus grâce à des modalités novatrices de financement.

48. Une délégation a mis en évidence l'intérêt du financement des ressources de base et noté le rôle essentiel qu'il jouait en permettant au PNUD d'être souple, innovant et réactif face aux nouvelles crises, tout en faisant preuve de transparence et en se conformant à l'obligation de rendre des comptes. La délégation a demandé un délai suffisant pour procéder à l'examen du modèle de fonctionnement et en outre demandé des précisions sur la manière dont le PNUD envisageait d'appliquer l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Une autre délégation a demandé en quoi l'approche visant à inverser la baisse des contributions aux ressources de base diffèrerait des mesures précédentes.

49. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a souligné la solidité du cadre de gestion des risques du PNUD et cité le rôle des fonds destinés à financer les activités de base dans la responsabilisation et la riposte face aux crises, comme les investissements récents dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Il a reconnu que la concurrence pour les ressources entre les entités des Nations Unies est une complexité structurelle et évoqué l'éventuelle nécessité d'une consolidation. Des

ressources de base inférieures à un certain niveau affecteraient les programmes, y compris les interventions en cas de crises. D'autres préoccupations concernaient le maintien de niveaux élevés d'efficacité et de transparence, l'augmentation de la charge de travail du personnel et la capacité de répondre suffisamment aux attentes.

50. Le Directeur du Bureau d'appui aux programmes et aux politiques du PNUD a déclaré que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle serait intégré dans la prochaine offre de programmes, ce qui pourrait influencer les décisions liées à l'octroi de financement à des conditions avantageuses, et que le PNUD plaiderait en faveur de son adoption par des institutions telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres.

51. Une délégation s'est inquiétée de la situation financière globale du FENU et de la baisse des contributions aux ressources de base, malgré l'augmentation des ressources autres que les ressources de base. Elle a insisté pour que le FENU s'implique davantage dans le financement du développement, notamment en mobilisant des fonds privés et en réduisant les risques d'investissement dans des situations à haut risque.

52. Le Secrétaire exécutif du FENU a noté que si les ressources autres que les ressources de base avaient triplé, la prédominance de ce type de financement restait un défi majeur. Il a souligné que les ressources de base demeureraient essentielles pour tirer parti des autres ressources, en particulier pour soutenir les pays les moins avancés et les marchés difficiles.

53. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/26 relative au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

54. L'Administrateur associé du PNUD a présenté une vue d'ensemble des nouveaux descriptifs de programme de pays du PNUD pour la République démocratique du Congo, Djibouti, la Namibie, la Sierra Leone et l'Ukraine, ainsi que les prorogations de programmes de pays pour le Myanmar et le Yémen.

55. Les directions régionales de l'Afrique, des États arabes, de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants ont fourni des détails sur leurs perspectives régionales.

56. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour Djibouti ([DP/DCP/DJI/4](#)), la Namibie ([DP/DCP/NAM/4](#)), la République démocratique du Congo ([DP/DCP/COD/4](#)), la Sierra Leone ([DP/DCP/SLE/5](#)) et l'Ukraine ([DP/DCP/UKR/4](#)).

57. Il a pris note de la première prolongation d'un an du programme du Yémen et approuvé la troisième prolongation d'un an du programme du Myanmar ([DP/2024/21](#)).

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP

58. Dans sa [déclaration](#), la Directrice exécutive a souligné l'importance accordée par le FNUAP à l'édification d'un avenir pour les femmes et les filles dans toutes leurs diversités, dans la perspective du Sommet de l'avenir. Elle a évoqué les principaux événements marquant le trentième anniversaire de la Conférence

internationale sur la population et le développement (CIPD), notamment les dialogues sur la résilience démographique, la technologie et le rôle moteur des jeunes. L'approche future du FNUAP consistera à établir de nouveaux partenariats, à stimuler l'innovation, à explorer de nouvelles possibilités de financement et à tirer parti de la technologie pour promouvoir les droits et favoriser les choix de tous.

59. Le FNUAP s'adapte à un monde en mutation, notamment en mettant en œuvre un processus d'optimisation du siège, comprenant la création d'une nouvelle division de programmes intégrée et d'une division des relations extérieures. La nouvelle Division des programmes visera à supprimer les cloisonnements, à améliorer la gestion des connaissances et à renforcer la prospective et l'analyse, avec un déménagement progressif à Nairobi prévu pour 2025. La division des relations extérieures, basée à New York, améliorera la collaboration avec les processus intergouvernementaux et interinstitutions. Le FNUAP a renforcé les fonctions de la chaîne d'approvisionnement, notamment en repositionnant des spécialistes dans les bureaux régionaux et en élargissant les services d'approvisionnement pour le compte de tiers.

60. Mettant l'accent sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité, la Directrice exécutive a fait état d'investissements dans le contrôle, la sensibilisation à l'éthique et la gestion des risques, et souligné l'engagement du FNUAP en faveur d'une tolérance zéro pour toute forme d'acte répréhensible commis par un(e) fonctionnaire, quelle que soit sa classe. Le FNUAP a lancé une stratégie de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, soutenue par une équipe professionnelle spécialisée, afin d'intégrer la sécurité, le respect et la responsabilité dans toutes les unités administratives et tous les partenariats.

61. Le FNUAP continue de militer en faveur de la technologie en tant que force au service du bien tout en luttant activement contre la violence numérique. La Directrice exécutive a souligné qu'il importait de mettre fin à toutes les formes de violence, en insistant sur la récente confirmation de l'interdiction des mutilations génitales féminines en Gambie. Elle a condamné le recul des droits des femmes, des droits en matière de procréation et des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués et queers (LGBTIQ+) et appelé à un plaidoyer audacieux pour faire face aux inégalités croissantes, aux crises et aux défis économiques.

62. Les partenariats sont essentiels aux réalisations du FNUAP, 2023 marquant la septième année consécutive où l'organisation dépasse le milliard de dollars de financement, dont plus de 1,4 milliard de dollars de financement total. Toutefois, le financement des ressources de base continue de diminuer, tombant à 27 % des ressources totales. Les besoins humanitaires ont augmenté, représentant 43 % des ressources autres que les ressources de base, mais l'appel humanitaire mondial pour 2024, d'un montant de 1,2 milliard de dollars, n'a été financé qu'à hauteur de 18 %. Le FNUAP reste préoccupé par l'avenir du financement des activités de base alors qu'il se prépare pour le prochain cycle du Plan stratégique. Il a accueilli favorablement le pacte de financement 2.0 et est prêt à collaborer avec les partenaires des Nations Unies et les États Membres pour poursuivre sur cette voie.

63. Le FNUAP continue de relever les défis posés par les conflits, la crise climatique et les attaques contre les droits des femmes. Elle fournit des services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans des situations d'urgence complexes, tout en sensibilisant aux effets disproportionnés de la crise climatique sur les femmes et les filles. La Directrice exécutive a réaffirmé l'engagement du FNUAP en faveur de la liberté de procréation et du droit des individus à prendre des décisions concernant leur propre corps, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

64. Le Directeur régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a souligné les progrès majeurs accomplis dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la santé sexuelle et procréative dont bénéficient des millions de femmes, de filles et de jeunes. Toutefois, les problèmes de sécurité au Sahel et les effets des changements climatiques continuent d'exacerber les vulnérabilités et les inégalités, ce qui nécessite une riposte collective et un financement des activités de base adéquat.

65. Un membre du Bureau du Conseil exécutif a souligné l'importance pour les États Membres de respecter leurs engagements en matière de financement. Reconnaissant les progrès accomplis depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, un représentant a salué les efforts déployés par le FNUAP pour mobiliser des ressources supplémentaires grâce à des mécanismes de financement novateurs tout en gérant les risques y afférents. Un autre représentant a demandé des informations actualisées sur les travaux du FNUAP concernant les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux communautés éloignées et touchées par les catastrophes.

66. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par le FNUAP pour lutter contre la mortalité et la morbidité maternelles, les pratiques néfastes et l'inégalité d'accès à la planification familiale. Il a appelé à une action coordonnée sur les inégalités, en particulier lors du Sommet de l'avenir et de la quatrième Conférence sur le financement du développement. Le groupe s'est félicité de l'optimisation du processus d'établissement du siège du FNUAP et a insisté sur la poursuite des investissements dans les infrastructures de santé, les ressources humaines et la préparation aux situations d'urgence, en particulier pour les populations vulnérables. Il a accueilli avec satisfaction le soutien apporté aux organisations dirigées par des femmes dans les contextes humanitaires et l'accent mis sur la localisation.

67. Des délégations ont souligné que les activités d'optimisation devaient également répondre aux besoins des sociétés vieillissantes, en mettant l'accent sur la résilience et la diversité démographiques. Elles ont salué l'action du FNUAP sur le climat, la préparation aux situations d'urgence et l'optimisation des données, et insisté sur la nécessité de continuer à défendre les droits des femmes malgré les réticences de la communauté internationale. Les délégations ont demandé à en savoir davantage sur la manière dont le FNUAP intégrerait les événements commémoratifs de la CIPD et mettrait en œuvre la stratégie des Nations Unies en faveur des personnes LGBTIQ+. Elles ont soutenu une politique mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et ont noté avec satisfaction les résultats du programme conjoint de lutte contre les mutilations génitales féminines.

68. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la dépendance persistante à l'égard de quelques grands donateurs, mais les délégations ont salué les efforts déployés pour diversifier le financement, notamment par la mobilisation des ressources nationales et les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé. Des délégations ont préconisé le renforcement des fonctions de gouvernance et de contrôle afin de rétablir la confiance et d'inverser la tendance à la baisse du financement des activités de base. Elles ont également sollicité des informations sur la manière dont le FNUAP s'attaquerait aux lacunes en matière de planification familiale et de décès maternels évitables.

69. En réponse aux délégations, la Directrice exécutive a rappelé que les ressources de base étaient essentielles à la réactivité en cas de crise, comme l'a démontré la pandémie de COVID-19. Elle a souligné l'importance que revêtaient la gestion des risques et le dialogue avec le Conseil d'administration dans l'élaboration de stratégies à haut rendement, en particulier celles qui donnaient la priorité aux adolescents et aux jeunes en tant que puissants agents de changement. Les récents dialogues tenus avec

les jeunes ont révélé un enthousiasme pour les droits humains, l'égalité des genres et la résilience climatique, offrant ainsi des possibilités d'engagement intergénérationnel.

70. Le soutien apporté par le FNUAP aux pays en matière de résilience démographique tient compte des besoins des populations vieillissantes et à faible taux de fécondité. Les travaux futurs se concentreront sur la résilience démographique, l'élargissement de la recherche et l'analyse ciblée des données afin d'identifier les laissés-pour-compte. La lutte menée par le FNUAP contre les changements climatiques intègre la santé et les droits sexuels et procréatifs, l'égalité des genres et les questions de population dans les stratégies d'adaptation et de résilience. La promotion des droits, de la santé et de l'éducation des femmes contribue à la cohésion des sociétés, au renforcement des économies et à la résilience des familles.

71. La Directrice exécutive a conclu en soulignant qu'un renforcement du système multilatéral et la multiplication des partenariats étaient essentiels au maintien du programme d'action de la CIPD au cœur du développement durable et des droits des femmes et des filles.

Dialogue interactif thématique : Lutter contre les inégalités pour réaliser le Programme d'action de la CIPD

72. Le Président du Conseil exécutif a ouvert le dialogue interactif thématique en évoquant le trentième anniversaire de la CIPD, qui a fait de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation un élément essentiel du développement mondial. Il a salué les progrès accomplis, notamment la baisse de 20 % des grossesses non désirées et l'augmentation de l'utilisation des contraceptifs, mais constaté une stagnation dans des domaines tels que la violence fondée sur le genre, la santé maternelle et la planification familiale. Pour réaliser le programme de la CIPD, il a insisté sur la nécessité de cibler les femmes et les jeunes les plus marginalisés.

73. La Directrice exécutive du FNUAP a souligné qu'en dépit des progrès réalisés, les inégalités persistaient. Elle a mis l'accent sur le fait qu'il importait d'accorder la priorité aux plus souvent laissés pour compte, notamment par la collecte et l'utilisation de données ventilées.

74. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé a discuté des effets persistants du racisme et de la discrimination sur les soins de santé. Malgré les progrès réalisés en matière d'égalité et de lois antidiscriminatoires, les pratiques racistes et exploitrices continuent de compromettre le financement de la santé dans le monde, la politique étrangère et le secteur de l'aide, entravant ainsi la réalisation du programme de la CIPD. Elle a plaidé en faveur de la responsabilité, de la justice et de la réparation des violations des droits de la santé et exhorté toutes les parties prenantes à faire respecter les droits humains et à garantir la réalisation du droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint par tous.

75. Le Président de l'Institut brésilien de géographie et de statistique a abordé la question des inégalités démographiques et de la nécessité d'actualiser les politiques publiques. Il a cité des études réalisées au Brésil, notamment sur les communautés autochtones et marginalisées, qui ont suscité des débats publics et renforcé les politiques dans tous les secteurs. La technologie a permis d'exposer plus nettement les réalités démographiques.

76. Un délégué de la jeunesse a souligné que les jeunes s'attachaient à s'impliquer véritablement pour remettre en question les normes et créer des solutions selon des termes qui leur conviennent, notamment dans le cadre de partenariats entre pairs. Le dialogue tenu récemment avec les jeunes a mis en évidence les difficultés d'accès aux soins de santé, notamment les frais de santé élevés, la nécessité d'obtenir le consentement d'un tiers et d'autres restrictions juridiques. Le délégué a recommandé,

entre autres, de soutenir le renforcement des communautés afin de responsabiliser les jeunes et de leur offrir des perspectives.

77. La Directrice de la Division des programmes du FNUAP a indiqué l'accent mis par le FNUAP sur le fait de ne laisser personne de côté comme une priorité essentielle de son plan stratégique actuel, doté d'un marqueur permettant de suivre les dépenses du programme. Le FNUAP a encouragé l'utilisation de données ventilées pour améliorer la visibilité des groupes marginalisés et aidé les gouvernements à recenser les lacunes fondées sur l'origine ethnique et la race. Il demeure primordial de s'attaquer aux normes sociales et aux normes de genre bien ancrées qui désavantagent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

78. En réponse aux intervenants, une délégation s'est interrogée sur la manière de lutter contre l'exclusion due à des normes sociales néfastes et à la stigmatisation afin d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Elle s'est également enquis des applications mobiles permettant de recueillir des données désagrégées, y compris auprès des communautés isolées. La délégation a souligné le rôle joué par les sages-femmes en vue d'atteindre un plus grand nombre de personnes, appelé à investir dans des plateformes de données et mis en évidence la possibilité qu'offraient les technologies numériques de santé de relier des patients ruraux à des prestataires de soins de santé spécialisés. Elle a également recherché des exemples de programmes associant les services de santé aux moyens de subsistance, à l'éducation et à la protection sociale afin de lutter contre les multiples inégalités.

79. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé a rappelé que les professionnels de la santé étaient des défenseurs des droits humains et souligné que l'analyse des données devrait influencer les politiques.

80. Le Président de l'Institut brésilien de géographie et de statistique a fait part de ses inquiétudes au sujet de la réduction globale du financement des statistiques et noté l'augmentation de la mésinformation et la concentration des données dans le secteur privé.

81. Le délégué de la jeunesse a décrit l'action qu'il menait auprès de groupes marginalisés dans le cadre du dialogue mondial de la jeunesse pour lutter contre la stigmatisation et promouvoir une approche de la technologie fondée sur les droits humains afin de lutter contre les discours de haine et la discrimination en ligne.

82. La Directrice de la Division des programmes du FNUAP a réaffirmé la valeur des sages-femmes et souligné la nécessité d'investir dans l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui sont essentiels à la prise de décisions éclairées sur ce qui fonctionne, pour qui et où.

VI. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

83. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion, suivi du Directeur de la Division des relations extérieures, a présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement 2023-2024 ([DP/FPA/2024/11](#)).

84. Un groupe de délégations a souligné qu'un financement souple, durable et prévisible était essentiel pour que les entités des Nations Unies puissent s'acquitter de leur mandat et atteindre les objectifs de développement durable, et pour maintenir un contrôle interne rigoureux. Il a exprimé son inquiétude à l'égard de la diminution des contributions aux ressources de base et appelé à plus de responsabilité et de transparence afin d'instaurer la confiance. Parmi les principales priorités figuraient une gestion efficace des risques, une communication fondée sur des données probantes, une meilleure visibilité et des incitations pour le financement des activités

de base. Le groupe s'est attaché à comprendre les défis posés par la baisse du financement des activités de base, la manière dont le FNUAP partageait les enseignements et les stratégies visant à réduire la concurrence en matière de financement. Il a souligné l'importance de financer les fonctions essentielles au moyen des ressources de base, d'élargir la base des donateurs et de diversifier les flux de financement. Il s'est également interrogé sur les incitations au financement thématique et souple et sur les progrès réalisés en matière de ressources du secteur privé et de ressources philanthropiques, et a exhorté le FNUAP à mettre pleinement en œuvre le pacte de financement et à collaborer avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le groupe s'est félicité des dialogues et des efforts de financement en cours.

85. Une délégation a souligné que les arguments en faveur d'un financement des activités de base étaient solides, car ils permettaient au FNUAP de rester souple, innovant, transparent et responsable tout en adhérant aux principes convenus au niveau international. La délégation a demandé comment le FNUAP : a) assurait une répartition équilibrée des ressources entre ses trois domaines de résultats porteurs de transformation et si l'équilibre actuel était optimal ; b) faisait progresser son programme de financement national ; c) approchait de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

86. Une autre délégation a demandé que soient réaffirmés les objectifs qui sous-tendaient l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et que l'on s'engage à renforcer le financement structuré. Elle a recommandé d'investir davantage dans la collecte de données non discriminatoires facilitée par l'intelligence artificielle afin d'assurer la réalisation équitable des objectifs de développement durable. Une délégation a également demandé où en était l'obligation à impact sur le développement de la santé sexuelle et procréative des adolescents lancée par le FNUAP.

87. En réponse aux délégations, le Directeur de la Division des relations extérieures du FNUAP a indiqué que la gestion des risques et la transparence demeuraient des priorités et avaient été renforcées. La communication s'était améliorée, démontrant effectivement les résultats et la proposition de valeur du FNUAP. Les ressources provenant d'autres entités des Nations Unies restent la principale source de financement du FNUAP, ce qui souligne l'importance de la collaboration. Le FNUAP est sur la bonne voie en ce qui concerne les dépenses liées à ses trois résultats porteurs de transformation. Les dossiers d'investissement ont été essentiels à l'obtention des ressources nationales, et les contributions des pays de programme aux ressources de base ont augmenté. Les indicateurs de l'obligation à impact sur le développement sont prometteurs, et trois autres pays s'y intéressent. Le FNUAP continuera d'informer le Conseil des modalités de financement innovantes.

88. La Directrice de la Division des programmes du FNUAP a souligné que le financement des ressources de base était crucial au maintien des activités normatives. Une diminution de leur financement pourrait entraver cette capacité, ce qui serait particulièrement préoccupant étant donné que le mandat du FNUAP devenait de plus en plus sensible dans un plus grand nombre de pays. Elle s'attend à ce que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle soit inclus dans le nouveau plan stratégique. Le FNUAP continuera à s'aligner sur les meilleures données et à se concentrer sur les domaines où les besoins sont les plus importants.

89. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP chargé de la gestion a noté l'incidence de la baisse des ressources de base sur l'action humanitaire. Bien que le financement de l'aide humanitaire ait augmenté de manière sensible, il s'agit principalement de ressources préaffectées assorties de conditions rigoureuses, concentrées dans quelques pays. De nombreuses situations de crise humanitaire demeurent

insuffisamment financées et dépendent des ressources de base pour répondre aux besoins qui y sont liés.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/27 relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2023-2024.

VII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

91. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP chargée des programmes a présenté une vue d'ensemble des nouveaux descriptifs de programme de pays du FNUAP pour la République démocratique du Congo, Djibouti, la Namibie, la Sierra Leone et l'Ukraine, ainsi que les prolongations des programmes de Cuba, du Libéria, du Mexique, du Myanmar, de la République du Congo, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen.

92. Les Directeurs des bureaux régionaux pour les États arabes, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont donné des informations selon leurs perspectives régionales.

93. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour Djibouti ([DP/FPA/CPD/DJI/6](#)), la Namibie ([DP/FPA/CPD/NAM/7](#)), la République démocratique du Congo ([DP/FPA/CPD/COD/6](#)), la Sierra Leone ([DP/FPA/CPD/SLE/8](#)) et l'Ukraine ([DP/FPA/CPD/UKR/4](#)).

94. Il a également pris note de la première prolongation d'un an des programmes de Cuba, du Libéria, du Mexique et du Yémen. Il a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de la République du Congo, la troisième prolongation d'un an du programme du Myanmar et la quatrième prolongation d'un an du programme de la République populaire démocratique de Corée ([DP/FPA/2024/12](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

95. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté une mise à jour du plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS et le cahier des charges de l'examen externe indépendant mené à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global ([DP/OPS/2024/10](#)) ; la stratégie de mise en œuvre du programme de modernisation et de dématérialisation des processus ; une actualisation du montant approximatif des fonds non décaissés. Il a également présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023 ([DP/OPS/2024/9](#)).

96. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souligné que l'UNOPS continuait à se concentrer sur la mise en œuvre de projets alignés sur les objectifs de développement durable, l'action climatique et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur leur incidence sur le terrain, en particulier dans les situations de crise.

97. Le programme de réforme de l'UNOPS, sous la direction du Conseil d'administration, est sur le point de s'achever. Sur les 43 recommandations du plan d'intervention global, seules trois restent à traiter, la finalisation étant prévue pour 2024. Une initiative clé, le programme de modernisation et de dématérialisation des processus, devrait s'étendre jusqu'en 2027. Il a réaffirmé l'engagement de l'UNOPS à mettre en œuvre les recommandations restantes.

98. Un deuxième examen externe indépendant de la mise en œuvre du plan d'intervention global est prévu pour le début de l'année 2025. Le programme de modernisation et de dématérialisation des processus vise à rationaliser et à numériser les processus, à renforcer la prise de décisions et à améliorer la gestion des ressources. L'examen en cours des processus et des systèmes devrait permettre d'améliorer les progiciels de gestion intégrés et les systèmes spécialisés dans les ressources humaines, les achats, les finances et la gestion des projets. L'UNOPS a également réalisé des progrès considérables dans la résolution du problème des réserves excédentaires, en réglant plus de 93 % du total, qui s'élève à plus de 115 millions de dollars.

99. Le Directeur exécutif a noté que les réformes en cours avaient amélioré le moral et l'engagement du personnel. L'année dernière, l'UNOPS a signé 300 nouveaux engagements, reflétant l'intérêt accru des partenaires. Un examen indépendant ultérieur déterminera la satisfaction des partenaires et contribuera à l'élaboration du prochain plan stratégique.

100. L'accent a été mis sur le fait que les marchés publics étaient essentiels pour relever les défis du développement, notamment la création d'emplois, les inégalités et l'action climatique. Les marchés publics, en particulier, offrent des possibilités de développement durable et de réduction des émissions de carbone.

101. En réponse au Directeur exécutif, un membre du Bureau du Conseil d'administration a souligné qu'il importait de recevoir des informations adéquates et cohérentes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et s'est félicité du deuxième examen externe, qui faisait partie intégrante d'une responsabilité et d'une transparence totales. Certains représentants ont mis l'accent sur le rôle que jouait l'UNOPS dans l'amélioration des opérations humanitaires, la résilience climatique régionale et le renforcement des capacités des institutions nationales. D'autres ont insisté sur le fait que, si des progrès ont été accomplis sur la voie de la réforme, celle-ci n'était pas encore achevée ; ils ont indiqué qu'une approche prudente à l'égard du programme de modernisation et de dématérialisation des processus était de rigueur. Des délégations ont demandé des informations sur les domaines d'intervention restants dans le cadre du plan stratégique actuel (2022-2025) et sur les principaux défis à relever dans le cadre du prochain plan stratégique.

102. Un groupe de délégations a exhorté l'UNOPS à donner la priorité au renforcement des capacités, au transfert de connaissances et à la création d'emplois pour les jeunes, et mis l'accent sur des solutions numériques inclusives pour combler le fossé numérique et promouvoir l'autonomisation économique. Il a exprimé son inquiétude à l'égard de la lenteur de la numérisation qui entravait la capacité de l'UNOPS de faire face aux nouveaux problèmes de développement. Il a reconnu l'engagement accru en faveur de la transparence et de la responsabilité, ainsi que les efforts visant à renforcer la structure de gouvernance de l'UNOPS ; toutefois, le groupe a exprimé des réserves au sujet des lacunes en matière de capacités qui limitaient l'efficacité de la mise en œuvre des projets et le partage des connaissances avec les partenaires. Il a exhorté l'UNOPS à relever ces défis et à donner la priorité à la passation de marchés et à la gestion de projets durables afin d'obtenir le maximum d'impact. Le groupe de délégations a également évoqué l'idée d'adopter des stratégies efficaces pour répondre aux besoins pressants dans un contexte d'endettement et encouragé le recours à des moyens novateurs pour mobiliser des capitaux privés destinés à financer le développement des infrastructures dans les pays les plus vulnérables.

103. Un autre groupe de délégations a salué les réformes de l'UNOPS et invité à poursuivre les efforts déployés en vue d'une responsabilité totale, ce qui garantirait

un UNOPS plus inclusif et digne de confiance, fermement ancré dans le système des Nations Unies pour le développement. Il a souligné qu'il attendait du prochain examen qu'il soit approfondi et indépendant et qu'il indique clairement les domaines dans lesquels les réformes ont été mises en œuvre avec succès et ceux dans lesquels une action continue était encore nécessaire. Le groupe a insisté sur le fait que l'obligation de rendre des comptes et le recouvrement des fonds perdus restaient une priorité. Bien que le programme de modernisation et de dématérialisation des processus doive se poursuivre jusqu'en 2027, il devrait figurer dans l'examen afin d'évaluer les progrès accomplis et de fournir des indications pour la mise en œuvre.

104. Une délégation a indiqué qu'il importait d'accroître la participation des pays en développement aux marchés publics. Une autre délégation a demandé des informations actualisées sur la politique révisée en matière de dénonciation et souligné que cette politique devait être présentée au Conseil d'administration au plus tard lors de la première session ordinaire de 2025. Les délégations ont noté le manque de clarté de l'exercice de rééquilibrage du personnel, des agents contractuels exerçant des fonctions essentielles, selon certaines indications. L'UNOPS a été invité à adopter la nouvelle stratégie LGBTIQ+ de l'ONU, assortie d'une demande d'informations complémentaires sur les plans de mise en œuvre.

105. En réponse aux délégations, le Directeur exécutif a souligné le renforcement du respect du principe de responsabilité de l'UNOPS par le biais de la déontologie, des enquêtes, de la gestion des risques et du contrôle du Conseil d'administration. Il a fait état des efforts en cours au-delà du plan d'intervention global, y compris les initiatives en matière de culture institutionnelle ; de gestion de projets, de programmes et de portefeuilles ; de numérisation. Il a également souligné qu'il était prioritaire d'aborder les questions climatiques et environnementales et de tirer parti de la collaboration entre les pays.

106. Le Directeur exécutif a reconnu les risques liés au programme de modernisation et de dématérialisation des processus, notamment en ce qui concerne le financement, l'optimisation des ressources, la simplification excessive et la participation des parties prenantes qui laisse à désirer, et insisté sur les échanges réguliers avec les États Membres. L'UNOPS fournira un projet de règles et de règlements financiers d'ici à la fin de l'année 2024, comme le prévoit le plan d'intervention global. Il s'est félicité de l'accent mis sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, en particulier pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre.

107. L'amélioration de la collecte de données et de l'établissement de rapports soutiendrait le prochain plan stratégique et s'accompagnerait d'efforts visant à améliorer les indicateurs et les perspectives. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la stratégie LGBTIQ+, et une stratégie révisée en matière de diversité, d'équité et d'inclusion est en cours. Le système actualisé de protection des dénonciateurs d'abus, comprenant un portail central et une équipe chargée de la conduite sur le lieu de travail, sera lancé avant la prochaine session du Conseil d'administration en janvier 2025. Il a également noté que 200 consultants avaient bénéficié de la transformation de leurs emplois en postes de fonctionnaire dans le cadre d'un processus progressif visant à équilibrer la viabilité financière et la continuité de la gestion des projets.

108. Le Directeur des achats de l'UNOPS a décrit les initiatives de collaboration avec les gouvernements en vue de renforcer les capacités en matière de marchés publics et d'accroître la participation des fournisseurs locaux, en assurant la promotion de produits et de services plus durables.

109. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/28 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS et la décision 2024/29 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2024

Table des matières

Première session ordinaire de 2024 (29 janvier-2 février 2024)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2024/1	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022	75
2024/2	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	76
2024/3	Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	77
2024/4	Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	78
2024/5	Culture institutionnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	80
2024/6	Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition du Bureau relative à une autre utilisation des fonds non décaissés	81
2024/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024	81

Session annuelle de 2024 (3-7 juin 2024)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2024/8	Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	84
2024/9	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités d'audit interne et les investigations menées en 2023, et réponses de l'administration	85
2024/10	Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités menées en 2023, et réponses de l'administration	86
2024/11	Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	88
2024/12	Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle	89
2024/13	Examen à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023	91

2024/14	Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2022-2025	91
2024/15	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement.	92
2024/16	Examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2022-2025 et rapport sur les résultats obtenus en 2023.	92
2024/17	Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur	93
2024/18	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population. . .	93
2024/19	Examen à mi-parcours du budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2022-2025	94
2024/20	Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population.	95
2024/21	Rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025	96
2024/22	Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	96
2024/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2024	98

Deuxième session ordinaire de 2024 (26-29 août 2024)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2024/24	Examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre	100
2024/25	Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle	101
2024/26	Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025.	102
2024/27	Rapport sur le dialogue structuré en matière de financement 2023-2024	103
2024/28	Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	104
2024/29	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023	106
2024/30	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2024	106

2024/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2022 ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration de ces entités déploie en ce sens ;

3. *Engage* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à redoubler d'efforts pour donner suite aux recommandations qui n'ont pas encore été appliquées ;

4. *Engage également* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à inclure une déclaration relative au contrôle interne dans leurs rapports financiers ;

5. *Prend note* des observations et recommandations relatives à la gestion des risques et décide d'inclure dans l'ordre du jour de sa première session ordinaire un point commun récurrent appelant des décisions concernant la gestion des risques, de faire régulièrement le point sur les mesures prises en continu pour améliorer le dispositif de gestion globale des risques et de tenir le Comité au courant des risques critiques d'importance stratégique ;

6. *Demande* qu'à l'avenir, lorsque le Comité des commissaires aux comptes lui présentera son rapport, un(e) représentant(e) du Comité soit présent(e) pour répondre à ses questions, et demande également que le temps nécessaire soit prévu après la présentation du rapport du Comité sur chaque entité, afin de permettre au (à la) représentant(e) du Comité de faire des observations et afin de pouvoir poser des questions ;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter ensemble des informations actualisées, au titre du point récurrent appelant une décision à la première session ordinaire, sur les efforts continus qu'ils font pour renforcer leur culture institutionnelle, notamment sur les mesures prises pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, dont le racisme et la discrimination raciale, pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion et pour améliorer la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres ;

8. *Demande* que le discours annuel de la présidence du Conseil du personnel soit formellement couvert par le nouveau point de l'ordre du jour sur la culture institutionnelle, afin que la perspective des membres du personnel puisse être prise en compte dans les débats consacrés à cette question ;

En ce qui concerne le PNUD :

9. *Prend note* des progrès faits par le PNUD s'agissant de donner suite aux recommandations des auditeurs et du fait que toutes les recommandations formulées avant 2021 ont été appliquées ;

En ce qui concerne le FENU :

10. *Félicite* le FENU d'avoir appliqué toutes les recommandations formulées avant 2022 ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Se félicite* du taux élevé d'exécution des recommandations par le FNUAP au cours des dernières années ;

12. *Engage vivement* le FNUAP à prendre les mesures voulues pour renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et gérer les risques connexes, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, et le prie de lui fournir un rapport écrit sur les mesures qu'il aura prises, accompagné d'une présentation, avant la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

13. *Prend note* des progrès accomplis par l'UNOPS s'agissant de donner suite aux recommandations non encore appliquées ;

14. *Prend note avec inquiétude* des observations et recommandations relatives à la mise en œuvre du plan d'intervention global ;

15. *Est conscient* des efforts soutenus que fait l'UNOPS pour renforcer le processus d'approbation des demandes de présélection dans le cadre des procédures d'achat et demande au Bureau de lui présenter un point des mesures prises dans le cadre des consultations relatives à l'examen en cours de son règlement financier et de ses règles de gestion financière ;

16. *Souligne* qu'il est nécessaire de renforcer la gestion des risques et la sensibilisation aux risques afin d'améliorer la gouvernance et les procédures de contrôle interne au sein de l'UNOPS.

2 février 2024

2024/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la transition numérique des services publics (DP/2024/6) et de la réponse de l'administration (DP/2024/7) ;

2. *Est conscient* des résultats obtenus par le PNUD et du rôle crucial que celui-ci joue s'agissant d'aider les services publics des pays à passer au numérique ;

3. *Engage* le PNUD à étendre ses activités relatives à la transition des services publics, notamment aux biens publics numériques et aux infrastructures publiques numériques, en renforçant l'appui aux pays de programme qui en font la demande, en prêtant une attention particulière aux questions de l'identité juridique numérique, des services financiers numériques et de l'interopérabilité des données, de la réduction de la fracture numérique, y compris celle qui existe entre les genres, de la protection de la confidentialité des données et des données personnelles et de la gestion de l'identité juridique ;

4. *Engage également* le PNUD à adopter une approche ciblée afin d'aider les pays les moins avancés à renforcer les infrastructures publiques numériques et les cadres réglementaires, le but étant d'améliorer les services publics et de favoriser le développement économique ;

5. *Encourage* le PNUD à renforcer les efforts de mobilisation et de création d'un environnement porteur pour le financement du développement en faveur d'initiatives sectorielles de passage au numérique et de la transformation numérique à l'échelle nationale ;

6. *Encourage également* le PNUD à faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la transformation numérique et à prendre des mesures stratégiques pour faciliter la coopération Sud-Sud en vue d'accélérer le développement de capacités supplémentaires et de tirer des enseignements en matière de transformation numérique ;

7. *Prie* l'administration du PNUD de remédier aux problèmes soulevés lors de l'évaluation et de tenir compte des conclusions et recommandations tirées de cette évaluation dans ses futurs programmes.

2 février 2024

2024/3

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la politique d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (DP/FPA/2024/1) :

1. *Se félicite* des améliorations apportées à la politique d'évaluation en 2024 et du fait que la nouvelle politique a été éclairée par les conclusions et recommandations tirées de l'examen indépendant par les pairs mené en 2023 ;

2. *Réaffirme* l'importance de la fonction d'évaluation du FNUAP et souligne l'intérêt de disposer d'éléments probants de qualité issus d'évaluations indépendantes afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025 et d'accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Salue* la transparence et l'esprit participatif qui ont caractérisé le processus d'élaboration de la version 2024 de la politique d'évaluation ;

4. *Encourage* le FNUAP à continuer de participer aux évaluations interorganisations collectives et communes à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en collaboration avec le Bureau des évaluations à l'échelle du système, ainsi qu'aux évaluations à l'échelle des pays menées dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

5. *Prie* le FNUAP de continuer de lui rendre compte, dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, de la mise en œuvre de la politique d'évaluation, notamment en ce qui concerne les objectifs de financement à atteindre et les mécanismes de financement connexes ;

6. *Approuve* la politique d'évaluation pour 2024 ;

En ce qui concerne le Plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027 (DP/FPA/2024/2) :

7. *Se félicite* de la pertinence et de l'utilité du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 ;

8. *Salue* la transparence et l'esprit participatif qui ont caractérisé le processus d'élaboration du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 ;

9. *Approuve* le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027.

2 février 2024

2024/4

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'intervention global et encourage la poursuite de la transformation du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ;
2. *Décide* qu'il lui sera rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens dans le cadre des exposés mensuels de la direction de l'UNOPS, qui se poursuivront jusqu'à la première session ordinaire de 2025 ;
3. *Prend note* des conclusions de l'examen indépendant intérimaire de l'état d'avancement de l'application des recommandations ;
4. *Prend note* du fait que l'examen de la procédure de dénonciation d'abus est encore en cours et encourage la direction de l'UNOPS à accélérer la procédure ;
5. *Souligne* que l'UNOPS doit poursuivre ses efforts en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique et de son budget, améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les procédures de contrôle interne, et accroître les efforts faits pour réussir sa transformation informatique de façon rapide, efficace et efficiente, comme indiqué dans l'examen indépendant intérimaire ;
6. *Prie* l'UNOPS de mettre au point et de lui présenter, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2024, une stratégie de mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus, comportant notamment une analyse des risques, un budget et un cadre d'application, ainsi que des objectifs et un calendrier utiles à des fins de contrôle, et prie également l'UNOPS de lui fournir des informations actualisées sur la question lors de ses exposés mensuels et lors des sessions officielles ;
7. *Rappelle* ses décisions 2022/13, 2023/18 et 2023/22 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;
8. *Rappelle également* sa décision 2023/22 dans laquelle il a approuvé la demande tendant à ce que le montant restant de 23,6 millions de dollars de la somme allouée de 35,4 millions de dollars soit reporté pour être utilisé durant le cycle du plan stratégique actuel, à savoir la période 2022-2025 ;
9. *Rappelle* que dans sa décision 2023/22, il a débloqué la deuxième tranche d'un montant de 11,8 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du plan d'intervention global ;
10. *Demande* qu'on lui fournisse avant le 31 mars 2024 des informations détaillées sur l'utilisation de la première tranche et des informations justifiant le report ;
11. *Approuve* le report du solde de la première tranche de 11,8 millions de dollars au budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025, en vue de la mise en œuvre du plan d'intervention global ;
12. *Réaffirme* qu'il débloquera des tranches supplémentaires à la demande de l'UNOPS lors d'une prochaine session formelle, conformément au paragraphe 19 de la décision 2023/4 ;

En ce qui concerne les demandes d'informations supplémentaires, formulées au paragraphe 4 de la décision 2023/22 et au paragraphe 7 de la décision 2023/23,

concernant le portefeuille de projets de l'UNOPS et son alignement sur le mandat initial tel qu'établi par la résolution 65/176 de l'Assemblée générale et sur le plan stratégique révisé pour 2022-2025 :

13. *Prend note avec satisfaction* des informations qui lui ont été fournies sur la conformité des projets passés et futurs de l'UNOPS avec son mandat initial fixé dans la résolution 65/176 et avec son plan stratégique révisé pour 2022-2025 ;

14. *Encourage* l'UNOPS à mettre en place le portail d'information sur son portefeuille qu'il envisage de créer, afin de mettre à la disposition du public des informations détaillées sur ses projets en temps réel ;

15. *Engage vivement* l'UNOPS à continuer d'évaluer de manière critique les nouvelles demandes de services qu'il reçoit afin de déterminer si elles sont conformes à son mandat initial, à faire appel à ses partenaires, en particulier d'autres entités des Nations Unies, si leur mandat les rend mieux placés pour répondre aux demandes, et, en outre, à examiner en permanence son portefeuille afin de s'assurer que les projets en cours sont compatibles avec son mandat initial ;

En ce qui concerne le cahier des charges de l'examen externe indépendant que l'UNOPS a été prié de commander à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global, au paragraphe 18 de la décision 2022/24 :

16. *Rappelle* ses décisions 2022/24 et 2023/23, dans lesquelles il a demandé que l'UNOPS commande un examen indépendant, qui lui sera présenté à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global ;

17. *Rappelle* sa décision 2023/23 selon laquelle l'UNOPS doit lui soumettre le cahier des charges de l'examen externe indépendant pour suggestions et approbation et prie l'UNOPS de lui soumettre ce cahier des charges à sa deuxième session ordinaire de 2024 ;

18. *Décide* que l'examen indépendant de l'application des recommandations closes avant la fin de 2024 sera effectué au début de 2025, à l'exception d'une recommandation qui s'étend jusqu'en 2027 car elle concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la dématérialisation des processus ;

19. *Demande* que l'UNOPS commande un examen indépendant de l'application de la dernière recommandation, qui concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la dématérialisation des processus, une fois cette recommandation appliquée ;

En ce qui concerne l'application du principe de responsabilité dans le contexte de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) et la crise de gestion y relative :

20. *Note* que l'impunité, ou l'impression d'impunité, a un effet néfaste sur le moral du personnel et la confiance dans les dispositifs d'application du principe de responsabilité ;

21. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2022/21, et demande au Directeur exécutif, en collaboration avec les organes de contrôle concernés, de veiller à ce que l'impunité, ou l'impression d'impunité, soit évitée, et que toutes les personnes impliquées dans la crise de gestion de l'initiative S3I, y compris les anciens hauts responsables de l'UNOPS, soient tenues pour responsables, et de le tenir informé de la situation.

2 février 2024

2024/5

Culture institutionnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la stratégie du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour mettre en place une réforme de la culture institutionnelle qui soit pleinement conforme aux normes et aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies, comme demandé au paragraphe 11 de la décision 2023/23 :

1. *Accueille avec satisfaction* la réponse de l'UNOPS aux conclusions de l'examen indépendant de la culture institutionnelle qui avait été commandé en mars 2023 ;
2. *Prend note* de l'approche proposée pour créer et ancrer une nouvelle culture institutionnelle à l'UNOPS, qui soit conforme aux normes et aux valeurs de l'ONU ;
3. *Se félicite* des mesures déjà prises pour alimenter la transformation stratégique et faire évoluer la culture institutionnelle ;
4. *Décide* que l'UNOPS devra lui présenter, avant la session annuelle de 2024, un plan de travail détaillé, assorti d'objectifs d'étape, pour la mise en œuvre des recommandations tirées de l'examen indépendant de la culture institutionnelle ;
5. *Décide* que les informations sur les progrès et les difficultés dans l'exécution du plan de travail lui seront communiquées lors des réunions d'information mensuelles consacrées au plan d'intervention global, jusqu'à la première session ordinaire de 2025 ;

En ce qui concerne la communication des résultats et des rapports complets, non expurgés, de tous les sondages et de l'évaluation de la culture organisationnelle de l'UNOPS effectuée par KPMG, comme demandé au paragraphe 12 de la décision 2023/23 :

6. *Prend note* des résultats des sondages et encourage la direction de l'UNOPS à répondre rapidement aux préoccupations soulevées par le personnel ;
7. *Prie* l'UNOPS de consulter davantage son personnel, notamment au moyen de sondages réguliers, et de lui présenter les résultats des sondages et les mesures prises pour y donner suite ;

En ce qui concerne le plan de l'UNOPS visant à appliquer le paragraphe 11 de la décision 2023/1 sur la limitation du recours aux contrats de vacataire et les nouvelles informations sur les progrès accomplis au regard de l'objectif visé de janvier 2024, demandées au paragraphe 16 de la décision 2023/23 :

8. *Accueille avec satisfaction* les informations concernant les postes qui ont été (ou sont en train d'être) pourvus, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ;
9. *Est conscient* de l'importance des constatations formulées par le Corps commun d'inspection sur l'examen de l'emploi de non-fonctionnaires et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies (projet A.468 du Corps commun d'inspection), qui guideront les futures décisions concernant le recours aux contrats de vacataires à l'UNOPS.

2 février 2024

2024/6

Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices : proposition du Bureau relative à une autre utilisation des fonds non décaissés

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des efforts déployés de bonne foi par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et des progrès réalisés pour ce qui est de distribuer l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices, conformément à ses décisions ;
2. *Accueille avec satisfaction* l'examen indépendant de la distribution de l'excédent de réserves et prend note de la validation de la méthodologie utilisée par l'UNOPS ;
3. *Décide* de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 le délai fixé pour la distribution de l'excédent de réserves accumulé au 31 décembre 2021 et demande à l'UNOPS de continuer de collaborer avec les entités contributrices ;
4. *Prend note avec intérêt* des options proposées par l'UNOPS pour l'utilisation des fonds non décaissés, demande une mise à jour avant la deuxième session ordinaire de 2024 sur le montant approximatif restant et convient de décider de l'utilisation de ces fonds lors de la deuxième session ordinaire.

2 février 2024

2024/7

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2024, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2024, le 10 janvier 2024, les membres du Bureau ci-après :

Président :	S. E. M. Muhammad Muhith (Bangladesh)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Leonor Zalabata Torres (Colombie)
Vice-Président :	S. E. M. Cornel Feruță (Roumanie)
Vice-Président :	S. E. M. Thomas Peter Zahneisen (Allemagne)
Vice-Président :	S. E. M. Tefaye Yilma Sabo (Éthiopie)

Adopté l'ordre du jour ([DP/2024/L.1](#)) et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2024 ;

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2023 ([DP/2024/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2024 (DP/2024/CRP.1) ;

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2024 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2024 :

Session annuelle :	3-7 juin 2024
Deuxième session ordinaire :	26-30 août 2024

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2024/1 sur les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ;

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2024/1) ;

Point 4

Visites sur le terrain

Pris note du rapport de la visite conjointe effectuée au Sénégal par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que de membres du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1) ; pris note de l'exposé sur la visite effectuée en Uruguay par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays suivants :

Bhoutan ([DP/DCP/BTN/3](#)) ;
Brésil ([DP/DCP/BRA/4](#)) ;
Cambodge ([DP/DCP/KHM/5](#)) ;
Gambie ([DP/DCP/GMB/4](#)) ;
Guinée ([DP/DCP/GIN/4](#)) ;
Madagascar ([DP/DCP/MDG/5](#)) ;
Maurice ([DP/DCP/MUS/5](#)) ;
Philippines ([DP/DCP/PHL/4](#)) ;
Seychelles ([DP/DCP/SYC/4](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de Cuba approuvée par l'Administrateur du PNUD ([DP/2024/5](#)), et approuvé les deuxième et troisième

prolongations d'un an, respectivement, des programmes du Soudan et de l'Ukraine (DP/2024/5) ;

Point 7

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2024/2 sur l'évaluation de l'appui du PNUD à la transition numérique des services publics (DP/2024/6) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2024/7) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2024/3 sur la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) et sur le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 (DP/FPA/2024/2) ;

Point 9

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays suivants :

Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/8) ;
 Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/7) ;
 Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/7) ;
 Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/9) ;
 Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/9) ;
 Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/9) ;
 Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/10) ;
 Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/7) ;
 Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/9) ;

Approuvé les deuxième et troisième prolongations d'un an, respectivement, des programmes du Soudan et de l'Ukraine (DP/FPA/2024/4) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2024/4 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2024/5 sur la culture institutionnelle de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2024/6 sur la distribution par l'UNOPS de l'excédent de réserves accumulé aux entités contributrices et la proposition de l'UNOPS relative à une autre utilisation des fonds non décaissés.

2 février 2024

2024/8

Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les informations actualisées communiquées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) concernant la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et des mandats connexes sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
2. *Prend note avec satisfaction* de l'annexe concernant la liste récapitulative de la réforme du système des Nations Unies pour le développement élaborée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, intégrée à leurs informations actualisées respectives ;
3. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de poursuivre l'harmonisation interinstitutions des rapports sur les efforts déployés par chaque entité et sur les résultats du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;
4. *Réaffirme* l'engagement ferme en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de collaborer étroitement avec les organismes du système des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et main dans la main avec les équipes de pays des Nations Unies, les parties prenantes et les autres partenaires de développement, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
5. *Demande* au PNUD et au FNUAP de prendre des mesures supplémentaires afin de faire concorder leurs programmes de pays et les allocations de ressources connexes avec les plans-cadres de coopération et de renforcer les activités de suivi et de communication de l'information sur la manière dont les activités propres à l'entité contribuent aux résultats collectifs de l'équipe de pays des Nations Unies, en lien avec les priorités et besoins nationaux ;
6. *Demande* à l'UNOPS de continuer à contribuer à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération par l'exécution de son mandat ;
7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de respecter tous les éléments du cadre de gestion et de responsabilité et les encourage à participer de manière constructive à l'examen du cadre qui s'annonce ;
8. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de prendre des mesures supplémentaires pour garantir une réelle mise en commun des données avec les coordonnateurs et coordonnatrices résidents au sein des équipes de pays respectives ;
9. *Prend note* de l'importance des financements communs pour que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avancent dans la réalisation des objectifs de développement durable de manière intégrée et encourage ces institutions à continuer de renforcer leur participation aux fonds de financements communs, conformément à leurs mandats respectifs.

7 juin 2024

2024/9

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités d'audit interne et les investigations menées en 2023, et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de l'audit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([DP/2024/10](#), [DP/FPA/2024/6](#) et [DP/OPS/2024/4](#)), qui ont été harmonisés avec ceux d'autres organismes du système des Nations Unies, conformément à sa décision 2020/10, ainsi que des rapports des comités d'audit et des réponses de l'administration s'y rapportant ;

2. *Exprime* son soutien renouvelé aux services d'audit interne et d'investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et réaffirme qu'il importe que ces services soient pleinement indépendants et qu'ils aient directement accès à lui ;

3. *Rappelle* sa décision 2023/7 et félicite les bureaux de l'audit et des investigations pour leur rôle moteur dans l'organisation de séances d'information à huis clos, ouvertes uniquement aux membres et observateurs du Conseil d'administration, afin de présenter les informations concernant le programme de travail annuel, les estimations des risques, les nouveaux risques et les problèmes en matière de contrôle, et encourage lesdits bureaux à poursuivre cette pratique ;

4. *Encourage* le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le FNUAP et l'UNOPS à garantir l'application complète et sans délai des recommandations d'audit ;

5. *Réaffirme* sa décision 2020/10, par laquelle il encourage le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à utiliser des définitions et processus de communication de l'information harmonisés, y compris s'agissant des notes d'audit, afin de lui fournir un aperçu plus cohérent des constatations et résultats dégagés ;

6. *Prend acte* du fait que les bureaux d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS combinent des fonctions d'assurance et de conseil à valeur ajoutée pour ces entités et leur demande, dans l'esprit du principe d'indépendance vis-à-vis de la direction, et en accord avec les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, de s'attacher à atteindre un équilibre entre leurs missions de conseil et d'assurance ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* des avis des responsables de l'audit et des investigations sur la qualité et l'efficacité du cadre de gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle interne du PNUD ;

8. *Prend note* des constatations et recommandations récurrentes concernant la gestion des risques, notamment celles du Bureau de l'audit et des investigations (OAI), du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Corps commun d'inspection, et prie le PNUD d'appliquer rapidement les recommandations qui lui ont été adressées ;

En ce qui concerne le FENU :

9. *Prend note* de l'avis d'audit de l'OAI concernant les systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FENU, à savoir que ceux-ci étaient partiellement satisfaisants, des améliorations majeures étant nécessaires dans certains domaines ;

10. *Demande* que le Fonds continue de donner la priorité à la pleine application de toutes les recommandations issues du rapport, de manière proactive et transparente, et l'informe de ses avancées lors d'une réunion d'information informelle avant la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note avec satisfaction* de l'avis du Bureau des services d'audit et d'investigation sur l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, présenté dans le document [DP/FPA/2024/6](#) ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Prend note* de l'opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, concernant la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;

13. *Demande* à l'UNOPS de poursuivre l'harmonisation du format des réponses apportées par l'administration aux rapports annuels d'audit interne et d'investigations avec celui appliqué par le PNUD et le FNUAP et, plus particulièrement, de présenter un résumé des mesures prises comme suite aux principales constatations de l'auditeur.

7 juin 2024

2024/10

Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités menées en 2023, et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ([DP/2024/11](#)), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ([DP/FPA/2024/7](#)) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([DP/OPS/2024/5](#)) ainsi que des réponses de l'administration ;

2. *Salue* le travail important que les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS réalisent pour renforcer la culture déontologique institutionnelle, et les encourage à poursuivre leur travail en toute indépendance ;

3. *Prie* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer de renforcer les procédures et politiques de protection des lanceurs d'alertes de leurs institutions respectives afin de satisfaire aux normes des meilleures pratiques internationales, notamment s'agissant de la protection contre les représailles, et de le tenir informé chaque année des efforts faits en ce sens dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Félicite* le Bureau de la déontologie du PNUD des progrès accomplis s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

En ce qui concerne le FNUAP :

5. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

6. *Prend acte* de l'application des recommandations issues de l'examen indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS et du plan d'intervention global concernant la déontologie ;

7. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS, qui a redoublé d'efforts afin de promouvoir une culture de la déontologie en son sein ;

8. *Demande* à l'UNOPS d'apporter la réponse de l'administration aux rapports annuels du Bureau de la déontologie dans un document séparé ;

En ce qui concerne l'examen des services d'Ombudsman dans les organismes du système des Nations Unies mené par le Corps commun d'inspection (JIU/REP/2015/6) et sa recommandation n° 5 :

9. *Prend note* du mandat distinct du Bureau de l'Ombudsman concernant les fonds et programmes des Nations Unies, présenté dans le document [ST/SGB/2016/7](#), et invite le Bureau à lui présenter son rapport annuel à sa première session ordinaire, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « culture institutionnelle » ;

10. *Invite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à doter le Bureau de l'Ombudsman de toutes les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de manière adéquate, conformément à l'accord de partage des coûts ;

En ce qui concerne la note du Corps commun d'inspection sur l'examen des mesures et mécanismes de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies : pour une gestion propice à l'efficacité organisationnelle (JIU/NOTE/2022/1/Rev.1) :

11. *Se déclare préoccupé* par le fait que, malgré les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme et la discrimination dans certaines parties du système des Nations Unies, le racisme et la discrimination raciale restent des problèmes majeurs et sous-estimés dans les organismes des Nations Unies ;

12. *Prend note* des réponses de l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS aux recommandations issues de la note du Corps commun d'inspection ;

13. *Prie instamment* l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS d'appliquer les recommandations n°s 2, 3, 5 et 6 décrites dans la note qui les concernent et insiste sur l'importance d'harmoniser la suite donnée à chaque recommandation ;

14. *Prie de même instamment* l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en collaboration, le cas échéant, avec l'administration de toutes les entités concernées et par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations 1 et 4 à l'échelle du système ;

15. *Demande* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de fixer des échéances pour la mise en œuvre des recommandations propres à chaque entité mentionnées plus haut et de les présenter à la première session ordinaire de 2025 ;

16. *Demande également* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de présenter conjointement, à sa session annuelle de 2025, les mesures prises par chaque entité pour appliquer toutes les recommandations du Corps commun d'inspection ;

17. *Invite* son Bureau, en coordination avec les bureaux des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial, à faire des travaux menés par les organismes sur l'éradication

du racisme et de la discrimination raciale un thème de la réunion conjointe des Conseils d'administration ;

18. *Décide* d'ajouter un point à l'ordre du jour sur l'éradication du racisme et de la discrimination raciale, pour information à la première session ordinaire de 2025 et pour décision à la session annuelle de 2025.

7 juin 2024

2024/11

Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations actualisées présentées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur les mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et de leurs plans d'action respectifs ;

2. *Se félicite* de la nouvelle approche et du nouveau modèle de rapport uniformes sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS d'inclure dans leurs rapports une brève synthèse présentant les progrès collectifs et les difficultés communes et de mieux faire concorder les rapports avec les futurs plans d'action pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

3. *Rappelle* sa décision 2023/9 et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de continuer, avec l'engagement ferme et le soutien de l'administration :

a) de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et de continuer de promouvoir une culture institutionnelle de l'inclusion et du respect dans laquelle tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels, disposent des moyens de le faire et sont protégés contre les représailles ;

b) de lui rendre compte de tous les cas de manière transparente et responsable et d'utiliser iReport pour signaler les cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ;

c) d'intensifier leurs efforts de collaboration à l'échelle du système en matière de prévention, de protection et de réponse, notamment en procédant à des évaluations conjointes des partenaires d'exécution, en menant des actions conjointes de renforcement des capacités de ces partenaires et en favorisant l'engagement communautaire ;

4. *Se félicite* que les risques associés à cette question aient été pris en compte dans les dispositifs de gestion globale des risques et les mécanismes de sauvegarde respectifs, et encourage le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à accroître le nombre d'estimations des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour leurs programmes et projets et à prévoir les mesures d'atténuation qui s'imposent ;

5. *Rappelle* sa décision 2023/9 concernant l'expérimentation du Système de divulgation des fautes professionnelles, se félicite des mesures prises par l'UNOPS et le FNUAP et encourage le PNUD à, lui aussi, expérimenter le système et demande à ces organismes de communiquer les résultats de cette expérience et les enseignements à retenir dans les rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

6. *Demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de continuer de le tenir informé des mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session annuelle, pour décision.

7 juin 2024

2024/12

Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2022/22, dans laquelle il priait son Bureau, en consultation avec les bureaux compétents des entités du système des Nations Unies pour le développement, de présenter des options, accompagnées de prévisions de dépenses, pour une évaluation qui pourrait être réalisée par une tierce partie extérieure au système des Nations Unies disposant d'experts indépendants spécialisés dans les questions de gouvernance et de contrôle, sur la manière dont il s'acquitte, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que le système des Nations Unies, de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci sont exécutées conformément aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques ;

2. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (JIU/REP/2023/7), et prend note des recommandations qui y figurent ;

3. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa décision 2022/24 et les paragraphes 3 à 5 de sa décision 2023/14, dans lesquels il a mis en avant la nécessité d'examiner de manière plus approfondie les recommandations pertinentes en matière de gouvernance et de contrôle qui lui ont été adressées ;

4. *Souligne* l'importance que revêtent la participation et la consultation effectives de tous ses membres et observateurs, en particulier des pays de programme, notamment dans le cadre de consultations interconseils et interrégionales, et insiste sur le fait qu'il faut suivre des approches échelonnées, inclusives, transparentes et équilibrées lorsqu'il s'agit de proposer des mesures visant à donner suite au rapport du Corps commun d'inspection ;

5. *Souligne* que les améliorations apportées à la manière dont il s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle devraient contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en permettant au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de bien exécuter leurs mandats et de répondre aux besoins et aux priorités des pays de programme ;

6. *S'engage* par conséquent en faveur d'un processus à deux volets, à savoir : a) la conduite d'un exercice de collecte d'informations ; b) la création d'un groupe de travail ;

7. *Confirme* que les consultations et les notes d'information sur le rapport du Corps commun d'inspection ne préjugent d'aucune décision qu'il pourrait prendre sur la suite à donner au rapport et aux recommandations qui y figurent ;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions l'état d'avancement de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection en tant que question appelant une décision, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement ;

9. *Prie* son Bureau, en consultation avec les bureaux des conseils participants, de lui présenter un point sur l'application de la présente décision à la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne les autres informations requises :

10. *Demande* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de présenter, dans une note d'information, ses observations préliminaires sur le rapport du Corps commun d'inspection ;

11. *Demande* aux directeurs et directrices des bureaux indépendants du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de présenter, dans une note d'information, leurs observations préliminaires sur le rapport du Corps commun d'inspection ;

12. *Demande* au Bureau d'organiser, en coordination avec les bureaux des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une consultation conjointe des Conseils d'administration avec le Corps commun d'inspection au sujet du rapport, d'ici à la première session ordinaire de 2025, en tenant compte des autres activités du système des Nations Unies, afin d'assurer une participation effective de toutes les parties, en particulier des pays de programme ;

13. *Prie* son Bureau d'entreprendre une consultation ouverte de tous ses membres et observateurs sur les besoins d'information et d'analyse découlant du rapport du Corps commun d'inspection et des recommandations qui y figurent, afin d'appuyer le groupe de travail sur le rapport ;

En ce qui concerne le groupe de travail :

14. *Décide* d'établir un groupe de travail, auquel des représentants des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes seront invités à participer, chargé d'étudier le rapport du Corps commun d'inspection et de rendre compte de la suite qui y est donnée ;

15. *Prie* son Bureau, en collaboration éventuelle avec les bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de définir, dans le cadre de consultations interconseils et interrégionales, un mandat permettant de rendre opérationnel le groupe de travail, et de le lui présenter pour adoption à sa première session ordinaire de 2025 ;

16. *Décide* que son Bureau, en consultation avec les groupes régionaux et en collaboration avec les bureaux des conseils participants, facilitera la nomination de membres ou d'observateurs des conseils d'administration devant participer au groupe de travail, dont le nombre total ne dépassera pas 15 et parmi lesquels les cinq groupes régionaux seront également représentés, nomination qui sera confirmée par les conseils participants dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, avant la première session ordinaire de 2025 ;

17. *Demande* que le secrétariat fournisse au groupe de travail, lorsqu'il en fait la demande, des services d'information et d'appui, afin de faire avancer ses travaux ;

18. *Demande* au groupe de travail de présenter régulièrement des informations actualisées aux conseils participants, le cas échéant, après la première session ordinaire de 2025.

7 juin 2024

2024/13

Examen à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2022-2025 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 ([DP/2024/12](#) et [Corr.1](#)) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2023 ([DP/2024/12/Add.1](#)) et de l'annexe statistique ([DP/2024/12/Add.2](#)) ;
2. *Se félicite* des progrès enregistrés dans les domaines d'action du plan stratégique pour 2022-2025 et, à cet égard, encourage le PNUD à poursuivre ses efforts en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, d'accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable et de renforcer la résilience aux chocs et aux crises ;
3. *Prie* le PNUD de continuer d'améliorer la communication de ses résultats, notamment en recensant les activités qui n'aboutissent pas aux résultats attendus et en exposant comment il apprend de ces situations ;
4. *Demande* au PNUD de tirer les enseignements des deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 dans la poursuite de cette entreprise ainsi que dans la conception des plans stratégiques suivants ;
5. *Demande également* au PNUD d'inclure, dans les examens à mi-parcours des futurs plans stratégiques, des informations détaillées sur les ajustements proposés, pour examen ;
6. *Encourage* le PNUD à continuer de répondre aux défis de développement spécifiques des pays de programme, en consultation avec leurs coordonnateurs et coordonnatrices respectifs pour la coopération Sud-Sud et dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en renforçant sa propre collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ;
7. *Prie* le PNUD de comparer son dispositif d'application du principe de responsabilité avec le dispositif de référence de 2023 du Corps commun d'inspection, présenté dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies ([JIU/REP/2023/3](#)), et de l'ajuster si nécessaire avant la session annuelle de 2025 ;
8. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD dans la concrétisation des résultats du plan stratégique 2022-2025 et le prie instamment de progresser davantage dans la réalisation des résultats partiellement atteints, notamment en améliorant son portefeuille et en adoptant d'autres approches novatrices.

7 juin 2024

2024/14

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la période 2022-2025 ([DP/2024/13](#)) ;

2. *Se félicite* des bons résultats obtenus par le PNUD en matière d'équilibre et d'efficacité du budget institutionnel, dans un contexte de financement complexe ;
3. *Accueille avec satisfaction* l'aperçu détaillé de l'allocation des ressources ordinaires et l'analyse complète de l'impact des niveaux de financement actuels.

7 juin 2024

2024/15

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2023 (DP/2024/16 et Corr.1) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et des observations de l'administration s'y rapportant, accueille avec satisfaction l'analyse proposée concernant les principales constatations et les enseignements tirés des évaluations faites en 2023 et prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de régler les problèmes qui y sont soulevés ;

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et à la transformation structurelle du secteur privé (DP/2024/17) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2024/18) :

2. *Prend acte* de l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et à la transformation structurelle du secteur privé et prie la direction de régler les problèmes soulevés dans le rapport et d'appliquer les recommandations de ce dernier, conformément à la réponse donnée par l'administration ;

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique (DP/2024/19) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2024/20) :

3. *Prend acte* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique et prie la direction de régler les problèmes soulevés dans le rapport et d'appliquer les recommandations de ce dernier, conformément à la réponse donnée par l'administration.

7 juin 2024

2024/16

Examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2022-2025 et rapport sur les résultats obtenus en 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour la période 2022-2025 et rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2023 » (DP/2024/22) ;

2. *Prend note* des avancées réalisées par le FENU en ce qui concerne la mise en place de réformes propres à renforcer la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2022-2025 et lui demande de continuer de favoriser une culture institutionnelle inclusive, ouverte, respectueuse et porteuse pour tous les membres du personnel, ce qui fait partie intégrante des réformes ;

3. *Encourage* le FENU à examiner de manière plus approfondie de quelle manière il pourrait répondre aux besoins de financement des pays les moins avancés, notamment dans son rôle en tant que fournisseur de financements catalytiques et

mixtes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, tout en renforçant sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de financement du développement ;

4. *Réaffirme* sa volonté de prêter son concours au FENU pour que celui-ci parvienne à rassembler les ressources nécessaires à une croissance minimale conformément au cadre stratégique pour la période 2022-2025, soit 25 millions de dollars par an en ressources ordinaires.

7 juin 2024

2024/17

Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus en 2023 et des constatations et recommandations de l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour la période 2022-2025, présenté dans le rapport annuel de l'Administrateur ([DP/2024/23](#)) ;

2. *Considère* que le volontariat peut constituer un outil puissant et intersectoriel pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et exprime sa reconnaissance à tous les Volontaires des Nations Unies pour leurs contributions exemplaires aux objectifs de développement durable ;

3. *Apprécie* les efforts des Volontaires des Nations Unies pour promouvoir l'inclusion du handicap et encourage les Volontaires à continuer de défendre l'inclusion des personnes en situation de handicap ;

4. *Prend note* des résultats obtenus s'agissant du renforcement de l'efficacité et de la souplesse opérationnelles du Programme et, à cet égard, accueille favorablement la recommandation issue de l'examen à mi-parcours consistant à revoir l'objectif de vitesse de déploiement des volontaires à l'échelle nationale ;

5. *Réaffirme* l'importance du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du plan-cadre stratégique du programme pour la période 2022-2025, et prie instamment tous les partenaires de développement en mesure de le faire de verser des contributions au Fonds ;

6. *Prend note* de la proclamation de 2026 comme Année internationale des Volontaires au service du développement durable et encourage le Programme à faciliter la célébration de l'Année internationale.

7 juin 2024

2024/18

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours intégré et du rapport de situation sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2022-2025 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)](#)] ainsi que du bilan statistique et financier du FNUAP pour 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I/Add.1\)](#)] et de leurs annexes, ainsi que du rapport sur les recommandations émises par le Corps commun d'inspection en 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part II\)](#)] ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès enregistrés par le FNUAP dans la poursuite des résultats et des objectifs finals de son plan stratégique pour 2022-2025 dans les deux premières années de mise en œuvre et le prie instamment de répondre aux lacunes et problèmes relevés ;

3. *Approuve* les modifications proposées du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, sur la base des constatations de l'examen à mi-parcours, telles qu'elles figurent dans le document [DP/FPA/2024/4 \(Part I\)](#) et son annexe 1 ;

4. *Accueille avec satisfaction* les six priorités fixées pour améliorer l'état de préparation du FNUAP et la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2022-2025 ;

5. *Encourage* le FNUAP à continuer de renforcer les interventions humanitaires et sa capacité de préparation ;

6. *Réaffirme* l'importance de disposer de données de haute qualité et la contribution de celles-ci à l'exécution du Programme 2030, apprécie le rôle du FNUAP dans la génération de données de haute qualité concernant la population et l'encourage à renforcer sa capacité et ses efforts en la matière ;

7. *Constate avec préoccupation* la stagnation de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et encourage le FNUAP à redoubler d'efforts en la matière ;

8. *Accueille avec satisfaction* le processus d'optimisation du siège du FNUAP et les résultats attendus de celui-ci et apprécie les efforts fournis pour le tenir informé jusqu'ici :

a) Demande au FNUAP de continuer d'assurer auprès de lui, avant chaque session, des séances d'information concernant la progression du processus d'optimisation du siège, et ce jusqu'à la première session ordinaire de 2026 ;

b) Demande également au FNUAP de partager avec lui les évaluations des risques et les mesures d'atténuation à la base de ce processus d'optimisation du siège avant la deuxième session ordinaire de 2024 ;

c) Demande en outre au FNUAP de suivre les effets du processus d'optimisation du siège sur la performance et l'efficacité, d'intégrer à l'avenir les résultats de ce suivi aux rapports annuels de la Directrice exécutive et de réaliser une évaluation indépendante du processus, une fois celui-ci achevé, d'ici à 2026 ;

d) Encourage le FNUAP à continuer d'échanger activement avec le Conseil du personnel au sujet du processus d'optimisation du siège et d'autres changements d'envergure ;

9. *Prie* le FNUAP de comparer son dispositif d'application du principe de responsabilité avec le dispositif de référence de 2023 du Corps commun d'inspection, présenté dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies ([JIU/REP/2023/3](#)), et de l'ajuster si nécessaire avant la session annuelle de 2025.

7 juin 2024

2024/19

Examen à mi-parcours du budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du budget intégré 2022-2025 du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ([DP/FPA/2024/10](#)) et se félicite

de sa concordance avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 [DP/FPA/2024/4 (Part I)] et prend acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2024/8) ;

2. *Prend note* du cadre de résultats et des besoins en ressources présentés dans les prévisions révisées du budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025, notamment les liens entre résultats et ressources, tels qu'ils figurent dans le document DP/FPA/2024/10 ;

3. *Approuve* la présentation des activités et des coûts associés figurant dans le document DP/FPA/2024/10 ;

4. *Approuve également* les estimations brutes révisées du budget institutionnel 2022-2025, qui se chiffrent à 872,3 millions de dollars, étant entendu que ces estimations comprennent un montant de 249,8 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects, à financer par les autres ressources ;

5. *Approuve en outre* un plafond révisé de 211,6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour les programmes mondiaux et régionaux pour la période 2022-2025, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son accord ;

6. *Rappelle* sa décision 2015/3 et approuve un montant révisé de 42 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour le fonds d'urgence du FNUAP, et réaffirme l'autorisation en place permettant à la Directrice exécutive d'augmenter le fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient ;

7. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive, similaire aux décisions 2008/6, 2012/13, 2013/32, 2017/24 et 2021/9, et lui accorde le pouvoir exceptionnel, au cours de la période 2024-2025, de faire usage d'un montant supplémentaire maximum de 5,6 millions de dollars de ressources ordinaires pour mettre en œuvre des mesures de sécurité, à condition que ces fonds soient utilisés pour des missions de sécurité nouvelles et émergentes, telles que définies par les directives du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et demande au FNUAP de lui rendre compte de l'utilisation de ces fonds dans son bilan statistique et financier annuel.

7 juin 2024

2024/20

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation (DP/FPA/2024/5), notamment du programme de travail et du budget du Bureau indépendant d'évaluation pour 2024 et des commentaires de l'administration y relatifs ;

2. *Se félicite* des avancées et des résultats enregistrés par la fonction d'évaluation, ainsi que de la capacité des responsables de cette fonction de s'adapter et de répondre aux contextes locaux et aux défis mondiaux nouveaux et émergents ;

3. *Se félicite également* des contributions aux activités d'évaluation à l'échelle interinstitutionnelle et à l'échelle du système des Nations Unies et au développement des capacités nationales d'évaluation ;

4. *Encourage* le Bureau indépendant d'évaluation à continuer de recourir à des pratiques innovantes, par exemple l'intelligence artificielle ;

5. *Encourage* le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de renforcer les capacités de la fonction d'évaluation décentralisée et les évaluations humanitaires ainsi qu'à augmenter ses investissements dans la fonction d'évaluation.

7 juin 2024

2024/21

Rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport ([DP/OPS/2024/6](#)) et de ses annexes ;
2. *Reconnaît* les contributions du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en 2023, et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique révisé pour la période 2022-2025 ;
3. *Prend note* du nouveau format et de la nouvelle approche adoptés pour le rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre et invite l'administration à rapprocher le format et la structure des rapports annuels de ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ;
4. *Réitère* le paragraphe 8 de sa décision 2023/23, qui veut que l'UNOPS n'entreprene pas de nouvelles initiatives stratégiques sans son accord ;
5. *Rappelle* ses décisions 2022/13, 2023/18, 2023/22 et 2024/4 consistant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;
6. *Prend note* du rapport annuel sur les recommandations du Corps commun d'inspection et attire l'attention sur la recommandation n° 5 de l'examen de l'emploi de personnel non fonctionnaire et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies ([JIU/REP/2023/8](#)) et prie l'UNOPS d'appliquer pleinement celle-ci ;
7. *Prie* l'UNOPS de comparer son dispositif d'application du principe de responsabilité avec le dispositif de référence de 2023 du Corps commun d'inspection, présenté dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies ([JIU/REP/2023/3](#)), et de l'ajuster si nécessaire avant la session annuelle de 2025.

7 juin 2024

2024/22

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document ([DP/OPS/2024/7](#)) ;
2. *Apprécie* les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans la mise en œuvre du plan d'intervention global établi comme suite aux examens de l'UNOPS menés par des experts indépendants et l'encourage à se concentrer sur l'application de toutes les

recommandations et des mesures qu'il reste à prendre jusqu'à ce que le plan d'intervention global soit achevé ;

3. *Demande* à l'UNOPS d'appliquer en intégralité la procédure concernant les lanceurs d'alerte afin que des systèmes solides, sûrs et confidentiels soient en place pour la dénonciation d'abus et la protection de tous les membres du personnel et des non-fonctionnaires contre les représailles afin de protéger les personnes qui signalent des actes répréhensibles, des risques ou des fautes dans l'institution ;

4. *Rappelle* sa décision 2024/5 visant à renforcer la communication avec les membres du personnel et les non-fonctionnaires, notamment par des sondages, et à lui communiquer les résultats complets et non expurgés ainsi que les mesures prises en conséquence et demande que ces informations lui soient transmises dans les trois mois suivant le sondage ;

5. *Rappelle* les paragraphes 20 et 21 de sa décision 2024/4 concernant la prévention de l'impunité et, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, demande à son Bureau d'organiser une séance d'information confidentielle, à huis clos, avec le Bureau des services de contrôle interne afin de discuter des questions de responsabilité et des points connexes concernant l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) ;

En ce qui concerne le cahier des charges de l'examen externe indépendant que l'UNOPS a été prié de commander à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global, au paragraphe 18 de la décision 2022/24 :

6. *Rappelle* sa décision 2024/4 visant à ce qu'un examen indépendant soit mené en début d'année 2025 et à ce que l'UNOPS commande un examen indépendant concernant l'application de la dernière recommandation, qui concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la dématérialisation des processus, une fois cette recommandation appliquée ;

7. *Prend note* du projet de cahier des charges pour l'examen indépendant qui doit être soumis, conformément à sa décision 2022/24, par le Groupe de l'audit interne et des enquêtes et demande au Groupe de lui présenter ce cahier des charges à la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne le programme de travail détaillé, assorti d'objectifs d'étape, pour la mise en œuvre des recommandations tirées de l'examen indépendant de la culture institutionnelle demandé au paragraphe 4 de la décision 2024/5 :

8. *Accueille avec satisfaction* l'approche et le programme de travail proposés pour la transformation de la culture institutionnelle à l'UNOPS, qui sont ancrés dans les normes et les valeurs de l'ONU ;

9. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2024/5 dans lequel il demande que les progrès et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme de travail soient communiqués dans le cadre des séances d'information mensuelles concernant le plan de réponse global jusqu'à la première session ordinaire de 2025 et au titre du point de l'ordre du jour sur la culture institutionnelle dans les premières sessions ordinaires.

7 juin 2024

2024/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2024

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2024, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour ([DP/2024/L.2](#)) et approuvé le plan de travail de la session annuelle de 2024 ;

Adopté le rapport de la première session ordinaire de 2024 ([DP/2024/8](#)) ;

Adopté le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2024 ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2024/8 concernant le point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3

Audit interne et investigation

Adopté la décision 2024/9 sur les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision 2024/10 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2023, et les réponses de l'administration ;

Point 5

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Adopté la décision 2024/11 sur le compte rendu conjoint relatif aux progrès accomplis dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Point 6

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite en Uruguay des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ([DP/FPA/OPS/2024/1](#)) ;

Point 19**Évaluation indépendante des fonctions de gouvernance et de contrôle des Conseils d'administration**

Adopté la décision 2024/12 sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle ;

Débat consacré au PNUD**Point 7****Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023**

Adopté la décision 2024/13 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 ;

Tenu un débat interactif avec l'Administrateur sur les examens à mi-parcours combinés et sur le rapport annuel ;

Point 8**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2024/14 sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 ;

Point 9**L'égalité des genres au PNUD**

Pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2022-2025 ([DP/2024/15](#)) ;

Point 10**Évaluation du PNUD**

Adopté la décision 2024/15 sur l'évaluation du PNUD ;

Point 11**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an du programme du Libéria approuvée par l'Administrateur du PNUD ([DP/2024/21](#)) ; approuvé la prolongation de 18 mois du programme de la République arabe syrienne, la prolongation de deux ans du programme de la République du Congo et la deuxième prolongation de six mois du programme du Rwanda ([DP/2024/21](#)) ;

Point 12**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2024/16 sur l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2022-2025 et le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2023 ;

Point 13**Programme des Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2024/17 concernant le rapport annuel de l'Administrateur sur le programme des Volontaires des Nations Unies ;

Débat consacré au FNUAP

Point 14

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2024/18 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP ;

Tenu un débat interactif avec la Directrice exécutive sur l'examen à mi-parcours et le rapport annuel combinés ;

Point 15

FNUAP – Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2024/19 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ;

Point 16

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2024/20 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 17

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de la République arabe syrienne approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP ([DP/FPA/2024/9](#)) ; approuvé la deuxième prolongation de six mois du programme du Rwanda ([DP/FPA/2024/9](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 18

Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2024/21 concernant le rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 ;

Adopté la décision 2024/22 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Tenu un débat interactif avec le Directeur exécutif sur les sujets susmentionnés et un dialogue interactif thématique sur le thème « Mettre un terme au cycle de catastrophes d'origine climatique avec des infrastructures durables, résilientes et inclusives ».

7 juin 2024

2024/24

Examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/2024/1) ;
2. *Reconnaît* qu'il est essentiel d'assurer le recouvrement de tous les coûts directs et indirects des programmes et des projets ;

3. *Décide* que la politique globale de recouvrement des coûts, telle que décrite dans le document DP/FPA/ICEF-UNW/2024/1, remplace la politique précédente de recouvrement des coûts ;

4. *Approuve* les catégories de classification des coûts et leurs définitions décrites dans la politique, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- a) Activités de développement et activités humanitaires, avec des sous-catégories : i) programmes ; ii) activités relatives à l'efficacité du développement ;
- b) Activités de coordination du développement des Nations Unies ;
- c) Fonctions d'appui, avec des sous-catégories : i) activités de gestion ; ii) activités de contrôle et d'assurance indépendants ; iii) activités entreprises à des fins spéciales ;

5. *Approuve* la politique de recouvrement des coûts, y compris la méthodologie et les taux, comme indiqué dans la politique ;

6. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2020/12 et demande au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de fournir les informations qui y sont demandées dans un rapport commun harmonisé, qui sera examiné chaque année au titre des points de l'ordre du jour consacrés au dialogue structuré sur le financement à sa deuxième session ordinaire ;

7. *Demande* au PNUD et au FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de continuer à présenter, sous un format harmonisé, les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires intégrés respectifs ;

8. *Demande également* au PNUD et au FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de son application pour décision à la deuxième session ordinaire de 2028, et demande en outre au PNUD et au FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'organiser une réunion d'information commune en 2027 afin de présenter un calendrier commun pour l'examen de l'application de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

29 août 2024

2024/25

Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2024/12, relative à l'examen du rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2023/7), dans laquelle il a prié son Bureau, en consultation avec les bureaux des conseils participants, de lui faire le point sur la mise en œuvre de cette décision à la deuxième session ordinaire de 2024 ;

2. *Se félicite* du point qui lui a été fait par le Bureau à la deuxième session ordinaire de 2024.

29 août 2024

2024/26

Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (DP/2024/26 et Corr.1) ainsi que ses annexes, notamment sur les progrès accomplis au titre des engagements individuels pris dans le cadre du pacte de financement ;

2. *Prend note* de l'importance qu'il y a à disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, et fait part de son inquiétude face à la baisse constante des contributions aux ressources ordinaires et aux répercussions sur la capacité du PNUD à obtenir les résultats escomptés du plan stratégique 2022-2025, à rétablir et accélérer les avancées vers la réalisation des objectifs de développement durable et à préserver la fiabilité des dispositifs de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

3. *Rappelle* qu'il importe d'apporter des financements prévisibles et de verser les contributions sur une base pluriannuelle afin de permettre au PNUD de répondre avec prestesse à l'évolution des besoins des pays de programme et de limiter le risque de compromettre sa capacité à atteindre les résultats inscrits dans le plan stratégique pour 2022-2025 ;

4. *Prend note* de l'importance qu'il y a à disposer de financements thématiques souples, qui complètent les ressources ordinaires et sont essentiels pour que le PNUD accélère la programmation afin de réaliser les objectifs de développement durable ;

5. *Se félicite* du nouveau pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, et exhorte le PNUD et encourage les États Membres à honorer pleinement leurs engagements respectifs, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social ;

6. *Engage* le PNUD à continuer d'encourager les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, à privilégier les contributions aux ressources ordinaires et à abandonner les ressources strictement préaffectées au profit de financements plus prévisibles et flexibles ;

7. *Engage* le PNUD à continuer de dialoguer avec les parties concernées, notamment le secteur privé, les fondations, la société civile et les particuliers, pour diversifier ses potentielles sources de financement, et à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales ;

8. *Salue* les efforts déployés par le PNUD pour accélérer le financement des objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire du Pôle Financement des objectifs de développement durable, et encourage le PNUD à fournir, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, des précisions sur les résultats obtenus grâce à ces efforts ainsi que sur les risques et perspectives y associés ;

En ce qui concerne les amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial :

9. *Prend acte* de la note de l'Administrateur concernant les amendements proposés à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial ;

10. *Décide* d'adopter les amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, tels qu'approuvés par la septième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial tenue à Vancouver (Canada) du 22 au 26 août 2023 ;

11. *Prie* l'Administrateur de transmettre la présente décision au Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial.

29 août 2024

2024/27

Rapport sur le dialogue structuré en matière de financement du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2023-2024

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré en matière de financement du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2023-2024 (DP/FPA/2024/11), notamment les progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies ;

2. *Note* l'importance qu'il y a à disposer de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles, à la mesure des résultats attendus et démontrés, car ces ressources sont essentielles pour que le FNUAP puisse appliquer le Plan stratégique pour 2022-2025, intervenir dans le cadre de diverses crises humanitaires et contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* qu'il importe d'accroître le nombre de contributeurs et encourage le FNUAP, conformément au pacte de financement, à engager les États Membres à privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements en temps voulu et de façon prévisible, et encourage également le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

4. *Engage* le FNUAP à continuer de dialoguer avec les parties concernées, notamment le secteur privé, les fondations, la société civile et les particuliers, pour diversifier ses potentielles sources de financement, et à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales ;

5. *Note* l'importance capitale des fonds thématiques flexibles et des fonds de financement commun pour donner au FNUAP les moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de réaliser les trois résultats transformateurs ainsi que les objectifs de développement durable ;

6. *Se félicite* du nouveau pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, demande au FNUAP d'honorer pleinement ses engagements, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social, et encourage les États Membres à faire de même pour leurs engagements respectifs ;

7. *Engage* le FNUAP à continuer d'encourager les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, à privilégier les contributions aux ressources ordinaires et à abandonner les ressources strictement préaffectées au profit de financements plus prévisibles et flexibles ;

8. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP pour envisager des instruments propres à accélérer le financement, par exemple le mécanisme d'investissement stratégique, afin d'atteindre les résultats prévus par le Plan stratégique et les trois résultats transformateurs, et encourage le FNUAP à fournir des informations précises

sur les résultats obtenus grâce à ces instruments et sur les risques éventuels qui y sont associés, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter.

29 août 2024

2024/28

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Reconnaît* les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans l'exécution du plan d'intervention global ;

2. *Demande* que le rapport annuel du Bureau de la déontologie présente, à la section « Dispositif de transparence financière », des informations sur le respect, par les membres de l'équipe de direction, de la politique de l'UNOPS en matière de transparence financière et de déclaration de conflits d'intérêts ;

3. *Demande* à l'UNOPS de lui présenter, d'ici à la première session ordinaire de 2025, les résultats complets de l'évaluation des risques du portefeuille réalisée comme suite aux recommandations émises par KPMG en 2022, et d'organiser, au cours de la première session ordinaire de 2025, une réunion d'information à huis clos afin de lui communiquer les résultats non expurgés ;

4. *Demande* à l'UNOPS de communiquer les dernières informations sur l'examen du Règlement financier et des règles de gestion financière lors de la réunion mensuelle de décembre 2024 ;

En ce qui concerne le cahier des charges pour l'examen externe indépendant de la mise en œuvre du plan d'intervention global :

5. *Prend note* du cahier des charges présenté dans le document [DP/OPS/2024/10](#) ;

6. *Rappelle* sa décision 2024/4 et réaffirme que cet examen devrait comporter un bilan complet de tous les éléments du plan d'intervention global afin d'évaluer l'état d'application de chaque recommandation et de chaque mesure prise, et notamment de déterminer si l'effet escompté a été obtenu et ce qu'il reste à faire si les mesures prises pour donner suite aux recommandations n'ont pas été menées à bien de manière pleinement satisfaisante ;

7. *Prend acte* de la fermeture officielle du bureau de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i) au 31 décembre 2023 et décide d'inclure le processus de fermeture dans le champ de l'examen indépendant ;

8. *Demande* au Groupe de l'audit interne et des enquêtes de lancer l'examen externe indépendant, en tenant compte des orientations énoncées dans la présente décision ;

9. *Demande* au Groupe de l'audit interne et des enquêtes de soumettre le rapport de l'examen indépendant non expurgé et de lui présenter les conclusions avant la session annuelle de 2025 ;

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus :

10. *Prend note* de la stratégie de mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus, comme suite à la demande formulée au paragraphe 6 de sa décision 2024/4 ;

11. *Encourage* l'UNOPS, y compris le Groupe de l'audit interne et des enquêtes, à prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans la mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus ;

12. *Rappelle* le paragraphe 18 de sa décision 2024/4, visant à ne pas inclure le Programme de modernisation et de dématérialisation des processus dans l'examen externe indépendant du plan d'intervention global ;

13. *Demande* au Groupe de l'audit interne et des enquêtes de commander une évaluation formative externe du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus afin d'évaluer le projet, sa contribution au Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, ses produits, ses résultats, sa gestion des risques et son budget, ainsi que son avancement à ce jour, laquelle évaluation devra lui être présentée pour décision à sa session annuelle de 2025 ;

14. *Demande* au Groupe de l'audit interne et des enquêtes de lui soumettre d'ici à la mi-octobre 2024 le projet de cahier des charges pour l'évaluation formative du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus, par l'intermédiaire de son Bureau, en vue d'une consultation en ligne ;

15. *Demande* à la direction de l'UNOPS de fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre du Programme de modernisation et de dématérialisation des processus, y compris des informations écrites sur le processus de sélection du progiciel de gestion intégré, lors de réunions d'information informelles trimestrielles, ainsi qu'un rapport annuel sous forme écrite sur la mise en œuvre du Programme, lors des premières sessions ordinaires, jusqu'à ce que cette mise en œuvre soit considérée comme achevée après qu'il aura approuvé une évaluation externe finale ;

Concernant le montant approximatif des fonds non décaissés et leurs autres utilisations possibles :

16. *Prend note* des informations actualisées sur l'état d'avancement du remboursement des réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021 et du montant estimatif des réserves excédentaires non décaissées au 31 décembre 2024, qu'il a demandées au paragraphe 4 de sa décision 2024/6 ;

17. *Rappelle* le document [DP/OPS/2024/3](#) dans lequel cinq propositions concernant d'autres utilisations des fonds non décaissés ont été présentées pour examen ;

18. *Rappelle également* sa décision 2024/6, dans laquelle il a reporté au 31 décembre 2024 la date limite pour la distribution de toutes les réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021, et a convenu de décider de l'utilisation des réserves excédentaires non décaissées lors de sa deuxième session ordinaire ;

19. *Constate* que l'UNOPS a demandé un avis juridique au Bureau du Conseiller juridique sur les réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021 et attribuées à deux entités contributrices, conformément à sa décision 2023/4, et demande à l'UNOPS de lui communiquer par écrit tout avis reçu du Bureau du Conseiller juridique à ce sujet d'ici à la fin du mois de septembre 2024 ;

20. *Demande* à l'UNOPS de ne conserver, au-delà du 31 décembre 2024, que les réserves excédentaires non décaissées allouées à ces deux entités contributrices ;

21. *Décide* de résoudre la question des réserves excédentaires non décaissées allouées à ces deux entités contributrices lors de la première session ordinaire de 2025 ;

22. *Décide également* de transférer toutes les réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021 et non décaissées au 31 décembre 2024 au Fonds commun pour les objectifs de développement durable, au Fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et au Bureau de la coordination des activités de développement, en tant que contributions non affectées et égales ;

23. *Demande* à l'UNOPS de fournir des informations actualisées sur les réserves excédentaires non décaissées au 31 décembre 2024 et les réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 lors d'une réunion d'information informelle avant la première session ordinaire de 2025, et d'inviter le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies à participer à cette réunion.

29 août 2024

2024/29

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023 ([DP/OPS/2024/9](#)) ;

2. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;

3. *Prend acte* du rapport de 2023, qui marque la quarantième édition du rapport sur les activités d'achat des Nations Unies, et souligne l'importance de la transparence des pratiques d'achat pour établir la confiance avec les partenaires et le public, et encourage le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), agissant en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, à constamment renforcer la transparence et la communication de l'information sur les opérations d'achat et leurs résultats, en mettant l'accent sur l'impact des activités d'achat sur le développement durable ;

4. *Encourage* l'UNOPS à étudier d'autres possibilités de collaboration en matière d'achats avec d'autres entités des Nations Unies.

29 août 2024

2024/30

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2024

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2024, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour ([DP/2024/L.3](#)) et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2024 ([DP/2024/L.3](#)) ;

Adopté le rapport de sa session annuelle de 2024 ([DP/2024/24](#)) ;

Adopté le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2025 ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2024/24 sur l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre ;

Point 9

Point sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

Adopté la décision 2024/25 sur l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle ;

Débat consacré au PNUD

Point 3

Dialogue structuré sur le financement

Adopté la décision 2024/26 relative au dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 4

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays suivants :

République démocratique du Congo ([DP/DCP/COD/4](#)) ;
Djibouti ([DP/DCP/DJI/4](#)) ;
Namibie ([DP/DCP/NAM/4](#)) ;
Sierra Leone ([DP/DCP/SLE/5](#)) ;
Ukraine ([DP/DCP/UKR/4](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme du Yémen approuvée par l'Administrateur du PNUD ([DP/2024/28](#)), et approuvé la troisième prolongation d'un an du programme du Myanmar ([DP/2024/28](#)).

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Dialogue structuré sur le financement

Adopté la décision 2024/27 relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP ;

Point 6

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays suivants :

République démocratique du Congo ([DP/FPA/CPD/COD/6](#)) ;
Djibouti ([DP/FPA/CPD/DJI/6](#)) ;
Namibie ([DP/FPA/CPD/NAM/7](#)) ;
Sierra Leone ([DP/FPA/CPD/SLE/8](#)) ;
Ukraine ([DP/FPA/CPD/UKR/4](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de Cuba, du Libéria, du Mexique et du Yémen approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP ([DP/FPA/2024/12](#)) ; approuvé la première prolongation de deux ans du programme de la République du Congo ; approuvé la troisième prolongation d'un an du programme du Myanmar ; approuvé la quatrième prolongation d'un an du programme de la République populaire démocratique de Corée ([DP/FPA/2024/12](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 7

Déclaration du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2024/28 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ;

Adopté la décision 2024/29 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2023.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2024

(Les mandats viennent à expiration le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Cameroun (2024), Côte d'Ivoire (2024), Éthiopie (2025), Kenya (2024), Lesotho (2024), Nigéria (2026), Tchad (2024) et Tunisie (2026).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2026), Chine (2025), Kazakhstan (2024), Myanmar (2024), Nauru (2026), Qatar (2024) et République de Corée (2025).

États d'Europe orientale : République de Moldova (2025), Roumanie (2026), Slovaquie (2025) et Ukraine (2024).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil (2026), Colombie (2025), Costa Rica (2024), Équateur (2025) et Jamaïque (2026).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

* Le groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2024

1. La réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM a lieu chaque année et offre aux États Membres une plateforme pour discuter des questions d'intérêt commun entre les organismes, en impliquant à la fois les membres et les observateurs des quatre conseils d'administration, ainsi que les directeurs de six organismes. En 2024, les conseils d'administration ont demandé une discussion sur le rôle d'une gouvernance efficace, par les organes directeurs, dans la promotion du multilatéralisme et de l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, dans l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

2. La réunion a été ouverte par le Président de la réunion conjointe des conseils d'administration, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Le Président a remercié les présidents des conseils d'administration ainsi que les directeurs et les adjoints de tous les partenaires de la réunion conjointe des conseils d'administration pour leur présence. Dans ses remarques, le Président a souligné que les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies jouaient un rôle crucial en soutenant et en supervisant les activités de chaque organisme, ainsi qu'en veillant à ce que les entités des Nations Unies s'acquittent des tâches respectives découlant de divers accords multilatéraux et initiatives conjointes. L'orientation stratégique, le contrôle et la responsabilisation assurés par les conseils d'administration ont joué un rôle crucial en permettant à ces organisations de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats respectifs et d'obtenir des résultats à l'échelle du système, y compris en ce qui concerne les ODD. En définitive, les conseils d'administration ont assuré l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement. À mesure que le monde change et devient plus complexe, les organes directeurs des Nations Unies doivent eux aussi évoluer. Les décisions prises par les conseils d'administration au cours des dernières années témoignent du fait que les conseils sont non seulement conscients de la nécessité d'évoluer, mais qu'ils prennent des mesures proactives.

3. Le Président a souligné que l'efficacité des entités des Nations Unies dans les pays dépendait de l'efficacité de leurs conseils d'administration, qui veillaient à ce que toutes les actions entreprises soient fondées sur le pragmatisme et répondent aux besoins des communautés. Il a indiqué que la collaboration multilatérale au sein d'instances telles que la réunion conjointe des conseils d'administration était essentielle pour relever les défis croissants en matière de développement dans un monde en évolution rapide. Alors qu'il ne reste que six ans avant 2030 et que les crises se multiplient, les conseils d'administration ont veillé à ce que les organismes des Nations Unies puissent remplir leurs mandats et rester adaptés à leurs objectifs. Cela a nécessité une adaptation des méthodes de travail, des règles, des modalités de prise de décision et des réunions des conseils eux-mêmes.

4. Le Président a fait référence aux demandes formulées par les conseils d'administration pour que leurs fonctions de contrôle et de gouvernance fassent l'objet d'un examen par des experts. Par exemple, en 2023, le PAM a entrepris une évaluation de ses cadres et processus de gouvernance afin d'identifier les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité. L'examen, réalisé par un consultant indépendant, a permis de formuler une série de recommandations à l'intention du

Conseil afin qu'il fournisse au PAM les meilleurs conseils et le meilleur soutien stratégiques possibles. Un groupe de travail du conseil d'administration a ensuite été créé pour examiner les recommandations et élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations approuvées par le conseil d'administration. Le Président a également noté qu'en 2023, à la demande du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de celui de l'UNICEF et de celui d'ONU-Femmes, une évaluation a été menée par le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies sur les fonctions de gouvernance et de contrôle des trois conseils d'administration. L'examen a mis en évidence des possibilités d'amélioration dans des domaines clés de la gouvernance, notamment les rôles et les responsabilités, la structure, les processus et les systèmes.

5. Ces deux examens ont été l'occasion de réfléchir à la manière dont les conseils d'administration pourraient être renforcés afin d'améliorer leur rôle de gouvernance et de contrôle. Dans le cadre de l'effort collectif des conseils pour favoriser le multilatéralisme, chaque dollar investi doit déboucher sur des résultats tangibles. L'égalité entre les nations est un principe fondamental du multilatéralisme. Dans cet esprit, le Président a encouragé les membres à explorer de nouvelles plateformes pour travailler ensemble au renforcement des cadres de gouvernance en vue d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, y compris au moyen de processus intergouvernementaux tels que le Sommet de l'avenir. Grâce à une collaboration plus étroite et à une communication ouverte, toutes les parties pourraient aller de l'avant avec une détermination renouvelée pour atteindre les ODD.

6. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, s'exprimant au nom de la Vice-Secrétaire générale, a souligné le rôle essentiel des conseils d'administration dans la promotion du multilatéralisme et du développement durable, ainsi que dans la conduite du changement au sein du système des Nations Unies. Cela a été possible grâce à l'alignement des décisions des conseils d'administration sur les décisions plus générales de l'Organisation des Nations Unies en matière de coordination de la gouvernance. Exprimant sa gratitude aux entités qui ont mené ce voyage, il a noté que les États Membres souhaitaient que ces progrès se poursuivent. L'ampleur et l'ambition des ODD ont obligé les institutions multilatérales à s'adapter à l'évolution des besoins. Les organes directeurs des entités des Nations Unies doivent saisir toutes les occasions de réfléchir aux orientations qu'ils ont reçues et de tirer parti de leurs relations de travail positives. Il existe d'importantes possibilités d'établir des liens encore plus étroits entre les processus de gouvernance des Nations Unies.

7. Le rapport du CCI a fourni des orientations utiles à cet égard. Pour la première fois, un aperçu complet a été fourni sur la manière dont les organismes des Nations Unies ont intégré les exigences de la réforme. La première série de discussions des entités à ce sujet serait très attendue. Les conseils d'administration joueraient un rôle central dans l'avancement de la mise en œuvre d'un nouveau pacte de financement. Lors du dernier cycle d'examen quadriennal complet des politiques avant 2030, il serait possible de fixer un cap ambitieux pour les quatre prochaines années. À l'approche du Sommet de l'avenir, il était temps de remettre l'accent sur ces objectifs. Le Président du Conseil d'administration du PAM a rappelé que le Sommet de l'avenir et d'autres processus multilatéraux constituaient des occasions importantes d'identifier les moyens d'améliorer la gouvernance mondiale et d'influencer la vision d'un système multilatéral plus efficace et plus unifié, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. Les conseils d'administration ont notamment pour rôle d'assurer la collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies pour atteindre les objectifs à long terme de résilience et de développement durable. À la lumière des défis auxquels le monde est confronté, il était essentiel de réfléchir à la question de

savoir si la gouvernance de ces entités était apte à relever ces défis urgents et à contribuer de manière unifiée à la réalisation des ODD.

8. La session de la réunion conjointe des conseils d'administration a été l'occasion de procéder à un échange de points de vue sur l'examen du CCI de 2023, qui a mis en évidence les possibilités d'amélioration du système et des fonctions de gouvernance et la manière de tirer le meilleur parti de ces possibilités. Au cours de la session, les chefs et adjoints des six entités ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions sur les mécanismes de gouvernance de leurs organismes et sur la manière dont ils pourraient être améliorés. Ce fut également l'occasion de réfléchir collectivement à la manière dont la réunion conjointe des conseils d'administration pourrait être plus efficace et plus efficiente dans son rôle de supervision. Le document « Pact for the Future », qui fait actuellement l'objet de négociations en vue du Sommet de l'avenir, prévoit une section sur la transformation de la gouvernance mondiale afin de relever les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. En tant que responsables d'organisations, les personnes présentes à la session de la réunion conjointe des conseils d'administration avaient un rôle fondamental à jouer. Le Président du Conseil d'administration du PAM a encouragé tous les membres du Conseil et les directeurs d'entités à utiliser cette plateforme unique pour apporter les idées de leurs entités respectives. Ce n'est que par le biais d'un dialogue ouvert que les partenaires des Nations Unies pourront collaborer avec les gouvernements pour relever les défis auxquels chacun d'entre eux est confronté et maximiser leur efficacité afin d'atteindre les ODD.

9. Le Directeur de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a ouvert un débat avec les directeurs et les adjoints des six organismes des Nations Unies participantes. L'objectif de cette discussion était de dialoguer directement avec les cadres supérieurs des organismes et de recueillir leurs points de vue sur le rôle des organes directeurs – et plus particulièrement des conseils d'administration – et sur la manière dont les organismes peuvent collaborer plus efficacement avec les conseils d'administration pour renforcer l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement et accélérer la réalisation des ODD.

10. La Directrice exécutive du FNUAP a souligné que les conseils d'administration étaient la quintessence du multilatéralisme ; des plateformes inclusives de coopération et de prise de décision par consensus. Ils sont non seulement essentiels pour permettre aux organismes de remplir leur mandat de manière efficace et efficiente, mais aussi pour avoir un impact sur l'ensemble du système. La réalisation des ODD dépend beaucoup de la responsabilisation : les conseils d'administration jouent un rôle crucial en tenant les organismes des Nations Unies responsables de leurs performances. Il existe des liens étroits entre les conseils d'administration et les résultats obtenus sur le terrain, qui sont en définitive les critères d'évaluation des organismes des Nations Unies. Conformément à la vision ONU 2.0 du Secrétaire général, les conseils d'administration jouent un rôle clé dans la promotion de l'agilité, de l'attention portée aux personnes, de la gestion des risques et de l'utilisation des données et de la prospective – non seulement pour les différents organismes des Nations Unies, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

11. Répondant à la question de savoir si les conseils d'administration avaient incité les organismes des Nations Unies à coordonner plus efficacement leurs activités sur des thèmes transversaux, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné les défis interdépendants auxquels le monde est confronté. Dans ce contexte, le succès du travail des organismes des Nations Unies dépendrait de leur capacité à travailler ensemble. La manière dont les partenaires de l'ONU abordent l'intersectionnalité et intègrent les thèmes transversaux est essentielle à la réalisation de tous les ODD, en particulier l'ODD 5 (Égalité des genres). Sans la participation et le leadership des

femmes et des filles, les autres ODD ne seraient pas réalisables. Le Sommet de l'avenir, le trentième anniversaire de la Conférence de Beijing et d'autres réunions constituent des occasions privilégiées de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

12. ONU-Femmes a réitéré son engagement en faveur d'une coordination efficace, de la cohérence et de l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les plans d'accélération de l'égalité femmes-hommes constitueraient un moteur essentiel et un outil de responsabilisation pour tous les partenaires. L'orientation du conseil d'administration était essentielle pour ce niveau de coordination interinstitutions. Par exemple, les conseils d'administration ont orienté les organismes sur les points suivants : i) promouvoir une action à l'échelle du système sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel et favoriser des environnements de travail sûrs ; ii) élaborer des solutions intégrées, y compris des évaluations conjointes, des analyses des besoins, une planification collaborative (44 % des programmes conjoints des Nations Unies se sont concentrés sur l'ODD 5 et l'égalité des genres en 2023), des visites conjointes sur le terrain et une annexe de l'examen quadriennal complet pour l'harmonisation des rapports ; iii) aligner les processus de planification stratégique pour l'harmonisation des résultats et des équipes de pays des Nations Unies renforcées.

13. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a répondu à une question sur la façon dont les entités des Nations Unies, avec les conseils de leurs organes directeurs, pourraient s'adapter à de nouvelles façons de travailler en interne au sein de chaque organisation et en externe avec d'autres entités des Nations Unies et partenaires, alors qu'elles s'efforcent d'avoir un plus grand impact et une plus grande efficacité. Les questions relatives aux nouvelles méthodes de travail devaient être abordées non seulement par les participants à la réunion conjointe des conseils d'administration, mais aussi par l'ensemble du système des Nations Unies dans sa réponse collective à l'initiative ONU 2.0. Il a mis l'accent sur trois nouvelles méthodes de travail de l'UNOPS. Tout d'abord, son parcours de transformation interne est allé au-delà de la résolution d'une seule crise et a constitué un examen complet de la culture organisationnelle : renforcement des capacités en matière de preuves et d'apprentissage, renforcement de la gestion des projets et des portefeuilles et garantie de l'adéquation des processus et des systèmes d'information à leur objectif. Il s'agissait notamment de réviser les règlements financiers, de renouveler les cadres politiques, de mettre en place un nouveau cadre de gestion des risques et d'assurer une gestion transparente pour des recettes nettes nulles. Le Conseil d'administration a demandé à l'organisation de rendre des comptes dans le cadre de ce processus et a fourni des conseils et un soutien tout au long d'un parcours exigeant et fructueux. Deuxièmement, pour accroître son efficacité, l'UNOPS a mis en place des pôles de mission pour accélérer la réalisation des ODD et collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. L'UNOPS a aligné sa méthode de travail en établissant des partenariats avec d'autres organismes. Troisièmement, l'UNOPS s'est engagé à accélérer l'action climatique dans le cadre de ses opérations et de ses projets avec ses partenaires. En outre, l'UNOPS a continué à s'engager avec les partenaires du système des Nations Unies pour le développement vers des services administratifs communs et a utilisé des services partagés globaux tels que United Nations Web Buy Plus et le Booking Hub. Les organismes partenaires ont été encouragés à utiliser davantage de plateformes de services partagés. En tant qu'entité basée sur des projets, non programmatique et non normative, l'UNOPS soutiendrait le système des Nations Unies pour le développement par le truchement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui permet une collaboration interinstitutions et facilite les partenariats avec les États membres.

14. L'Administrateur du PNUD a donné des exemples de la manière dont les organismes se sont appuyés sur leur conseil d'administration pour s'adapter à des circonstances différentes – par exemple en cas de crise – et devenir plus résistants. Prenant note de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui définit les rôles des conseils d'administration, il a souligné l'importance des conseils d'administration en tant que gardiens des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui définissent les mandats de toutes les entités des Nations Unies et l'appui général à la gestion. Dans les situations de crise, le leadership du conseil d'administration a été essentiel pour calibrer des réponses de gestion agiles afin de continuer à fournir des services aux communautés. Par exemple, lors de la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration du PNUD a aidé la direction à prendre des décisions qui ont permis un décaissement rapide et une reconfiguration du financement dans un contexte évolutif et complexe.

15. Le Conseil d'administration a également soutenu le plaidoyer et la mobilisation des ressources, ce qui a permis au PNUD d'élaborer 131 plans nationaux de réponse socioéconomique aux côtés des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. L'Administrateur a souligné l'importance d'un dialogue permanent entre les dirigeants des organismes des Nations Unies et les présidents des conseils d'administration et des bureaux, qui permet de donner des orientations en temps utile et d'aligner les décisions des dirigeants et des conseils d'administration. L'Administrateur a donné un exemple de ce dialogue et de ce partenariat continu avec le Conseil d'administration du PNUD en ce qui concerne l'élaboration du plan stratégique du PNUD parallèlement à la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement et aux décisions à venir de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'adoption par le Conseil d'administration d'un plan stratégique « prêt pour la réforme » a donné au Conseil d'administration et à la direction la flexibilité nécessaire pour répondre à un contexte changeant. Ces engagements ont également contribué à garantir que les dirigeants fournissent aux conseils d'administration, devant lesquels ils sont responsables, des informations claires et opportunes pour prendre des décisions éclairées qui permettent aux organismes d'obtenir des résultats.

16. S'exprimant sur le rôle joué par les conseils d'administration dans le renforcement de la collaboration et de l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, la Directrice générale de l'UNICEF a souligné l'importance de l'alignement des décisions des conseils d'administration. Les paragraphes communs aux décisions du Conseil d'administration ont facilité l'alignement au niveau national. Elle a indiqué que l'enquête annuelle de l'UNICEF sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement montrait que les organismes des Nations Unies étaient mieux à même d'aider les États Membres à répondre aux priorités de développement grâce aux réformes du système des Nations Unies pour le développement. La Directrice générale a donné des exemples pratiques d'alignement, décrivant comment un programme conjoint en Micronésie sur la transformation numérique avait permis de grandes avancées dans les domaines de l'éducation, de l'égalité des genres et de la sécurité maritime. En Jamaïque, un travail conjoint a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de l'examen des dépenses publiques, en introduisant un nouveau système de projection des besoins en ressources éducatives. Alors que les partenaires des Nations Unies cherchent à accélérer les progrès au regard du Programme 2030, ces exemples ont montré qu'il était possible d'agir ensemble par le biais de programmes conjoints afin d'intensifier les efforts existants.

17. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a réfléchi à ce que les conseils d'administration devraient faire de plus pour faciliter le travail des organismes et accélérer la réalisation des ODD. Notant l'écart sans précédent entre les besoins et les ressources disponibles, il a souligné que les conseils d'administration pouvaient

attirer l'attention sur les contraintes en matière de ressources, contribuer à la mobilisation des ressources et aider les organismes des Nations Unies à travailler plus efficacement afin qu'ils puissent trouver des moyens créatifs de combler le déficit de ressources. Dans un environnement politique de plus en plus complexe et une implication croissante des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les opérations humanitaires, les conseils d'administration ont également joué un rôle crucial pour permettre aux organismes des Nations Unies de continuer à adhérer aux principes humanitaires. Ces principes ont parfois été remis en question et les organismes ont eu besoin de soutien pour rester cohérents et adopter une approche fondée sur des principes. Enfin, il a souligné l'importance du consensus et de l'unité au sein des conseils d'administration, en particulier lorsqu'il s'agit de questions difficiles. Dans un monde polarisé, les organismes ont besoin que les États Membres se rassemblent et fassent preuve de cohésion sur leur mandat en tant qu'entités des Nations Unies. Le prochain Sommet de l'avenir pourrait être une occasion privilégiée d'affirmer ce mandat mondial commun.

18. La deuxième partie du débat a été consacrée à des réflexions sur l'avenir. Les dirigeants exécutifs ont été interrogés sur ce que les organismes pourraient faire pour améliorer leur soutien aux organes directeurs dans leur cheminement vers une meilleure adaptation à l'avenir.

19. La Directrice exécutive du FNUAP a fait remarquer que le soutien politique que les organismes reçoivent des conseils d'administration est crucial. Alors que les sessions formelles n'ont lieu que trois fois par an, les conseils d'administration accompagnent les organismes au jour le jour. Ce dialogue constant a permis aux programmes de rester adaptés à des besoins en constante évolution. Les interventions des États Membres lors des réunions des conseils d'administration ont eu un poids considérable bien au-delà des murs des salles de réunion. Les conseils d'administration ont poussé les organismes à s'adapter à des circonstances qui évoluent rapidement. Ils ont également été les premiers à adopter différentes modalités de travail pendant la pandémie de COVID-19. L'une des façons dont les organismes peuvent aider les conseils d'administration à s'adapter à l'avenir est de développer des stratégies de communication et de narration solides qui aident les conseils d'administration à communiquer plus efficacement sur le travail des organismes, en renforçant la confiance et l'engagement. Des visites organisées sur le terrain – telles que la visite conjointe sur le terrain et les visites du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS – ont permis aux conseils d'administration d'observer directement le travail et l'impact des organismes sur le terrain. Les organismes ont également organisé des réunions d'information plus informelles pour permettre un dialogue technique approfondi, fournissant aux conseils d'administration des données en temps réel pour la prise de décision.

20. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné la vision audacieuse du Secrétaire général pour une initiative ONU 2.0 tournée vers l'avenir et pour rendre les organismes et leurs organes directeurs aptes à affronter l'avenir. Le modèle d'entreprise, les modalités de mise en œuvre et l'empreinte mondiale d'ONU-Femmes continuent d'évoluer afin de remplir le mandat de l'organisme et de s'opposer à la résistance à l'égalité des genres. ONU 2.0 et ONU-Femmes 2.0 peuvent servir de catalyseurs puissants pour stimuler l'innovation et la capacité de mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies, y compris dans le soutien des organismes au travail de leurs organes directeurs. Toutefois, la réalisation de cet objectif nécessite une plus grande confiance, des capacités accrues et davantage de ressources à tous les niveaux – en vue d'un système des Nations Unies pour le développement plus cohérent, coordonné et efficace, axé sur la réalisation des ODD.

21. Soulignant que les organismes doivent être prêts à aller au-delà du « comment » pour se concentrer sur le « que se passerait-il si » et qu'il est nécessaire de mettre

d'avantage l'accent sur la prévoyance, le Directeur exécutif de l'UNOPS a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait été une surprise pour beaucoup, bien qu'elle ait fait partie de plusieurs exercices de prévoyance. Le Sommet de l'avenir serait l'occasion de combler les lacunes en matière de politique et de financement, ainsi que de mise en œuvre, et de rendre le système des Nations Unies plus résistant aux crises inattendues. Malgré un financement adéquat et des réformes politiques, le caractère bancable des projets a été compromis par un manque de capacité et d'assistance technique. Des conversations sur ce qui a fonctionné et l'alignement de la mise en œuvre des projets sur les ODD pourraient contribuer grandement à combler le manque de capacités. Les conseils d'administration pourraient également prendre l'initiative sur des sujets qui ne peuvent être traités par un seul organisme, tels que l'énergie durable et la transition des systèmes alimentaires. Les discussions entre les conseils d'administration contribueraient à une collaboration interinstitutionnelle concrète sur ces questions, en s'appuyant sur les recommandations du rapport du CCI.

22. L'Administrateur du PNUD a souligné que les organismes pouvaient améliorer leur soutien aux organes directeurs grâce à des flux d'informations plus efficaces entre les directrices et directeurs exécutifs et les conseils d'administration, et en améliorant la qualité et la convivialité des informations. L'Administrateur a souligné l'importance de partager la grande quantité d'informations et de connaissances recueillies par le PNUD – par exemple dans le cadre du rapport sur le développement humain, du rapport sur les tendances futures et du rapport sur la transformation numérique des petits États insulaires – afin d'aider les membres des conseils d'administration à remplir leurs fonctions de contrôle et de gouvernance. Notant les contraintes de capacité auxquelles sont confrontés les membres des conseils d'administration, il a souligné l'importance d'optimiser la fréquence des interactions entre la direction et les conseils d'administration. L'Administrateur a souligné le rôle essentiel que jouent les conseils d'administration dans la protection de la transparence et de la responsabilité du système de gouvernance des Nations Unies.

23. Réfléchissant à l'importance de la collaboration, la Directrice générale de l'UNICEF a mis l'accent sur l'efficacité des programmes et le leadership. L'alignement entre les organismes reposait sur le soutien ferme des organes directeurs. Les organismes qui ont aligné leurs documents de programmation sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Conseil économique et social pourraient encore améliorer la collaboration interinstitutions. Elle a expliqué que l'efficacité des programmes futurs passe par une répartition efficace des charges. La Directrice générale de l'UNICEF a poursuivi en déclarant que lorsque le système produit des orientations en matière d'intégration et que les conseils d'administration en reconnaissent l'importance, le système des Nations Unies peut programmer plus efficacement. Parmi les exemples positifs de cette approche, on peut citer la stratégie à l'échelle du système sur la parité femmes-hommes et la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Grâce au soutien de leur conseil d'administration, les organismes des Nations Unies accomplissent un travail remarquable. Des lacunes subsistent en matière de ressources, mais le prochain accord de financement pourrait aider les organismes des Nations Unies à résoudre ces problèmes.

24. Se félicitant de la possibilité de discuter de ces questions avec le Conseil d'administration dans le cadre de l'examen de la gouvernance, le Directeur exécutif adjoint du PAM a fait observer que ce processus, dont les États Membres sont les maîtres d'œuvre, avait suscité une réflexion interne approfondie sur la transparence et l'ouverture. La transparence exige la confiance plutôt que la crainte de répercussions pour avoir abordé des questions sensibles. Les réunions informelles avec le conseil d'administration pourraient contribuer à l'asymétrie d'information entre les membres du conseil d'administration, car tous les membres n'ont pas pu y assister. Des engagements moins nombreux, mais plus stratégiques, étayés par les

bonnes informations, contribueraient grandement à remédier aux asymétries. Les conseils des conseils d'administration étaient nécessaires pour que les organismes comprennent les priorités absolues et ce qui devrait être moins prioritaire dans un environnement de financement plus serré.

25. Au cours d'une discussion interactive entre les États Membres et les directeurs des entités des Nations Unies, les délégations ont soulevé les points suivants :

- La gouvernance efficace du système des Nations Unies pour le développement ne dépend pas seulement du contrôle, mais aussi de la capacité à identifier les besoins. Les conseils d'administration devraient être équipés pour guider les organismes dans l'accomplissement de leur mandat. Les asymétries et les lacunes en matière de capacités devraient être traitées afin d'éviter de compromettre le principe d'égalité sous prétexte d'efficacité.
- Parmi les mesures pratiques visant à éviter les doubles emplois, on peut citer l'alignement des agendas sur les principaux domaines d'action et l'amélioration de la communication. En outre, le soutien continu au système des coordonnateurs résidents a été essentiel pour porter ces résultats au niveau communautaire. En améliorant l'efficacité et la régularité des évaluations et des examens, les conseils d'administration continueraient à soutenir l'amélioration des résultats.
- Le conseil d'administration s'est félicité de l'examen du CCI et attend avec impatience de délibérer sur la réponse à son rapport – une occasion de renforcer la coordination et de veiller à ce que les structures de gouvernance et de contrôle restent adaptées à leur objectif. La réunion conjointe des conseils d'administration de 2024 a été alignée sur le processus d'autoréflexion découlant de l'examen de la gouvernance du PAM et de l'évaluation du CCI. L'apprentissage et l'adoption de bonnes pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies sont fondamentaux. Cette conversation n'était qu'un élément d'une réflexion plus approfondie sur le système à travers l'examen quadriennal complet. Les membres du conseil d'administration ont recommandé la création d'un groupe de travail chargé de délibérer sur les recommandations du CCI et ont exprimé leur soutien à ce processus.
- Les États Membres ont éprouvé des difficultés à se tenir au courant des nombreuses activités et à assurer une gouvernance solide et rationalisée. L'optimisme régnait quant au fait que les recommandations du CCI déboucheraient sur des processus de gouvernance clairs, tenant compte des risques et alignés sur la réforme plus large de l'Organisation des Nations Unies. Les membres des conseils d'administration ont reconnu leur rôle dans la mise en place d'une gouvernance harmonisée pour soutenir les changements difficiles que les organismes devaient opérer. Toute défaillance de la gouvernance aurait de graves répercussions sur la confiance du public dans les Nations Unies, et donc sur le financement et la réalisation des ODD. Ils ont également reconnu l'urgence avec laquelle la gouvernance devait évoluer, compte tenu des besoins importants à l'échelle mondiale.
- Il est encourageant de constater que les organismes sont prêts à collaborer avec leurs conseils d'administration. De telles interactions ont rendu le multilatéralisme plus visible et ont démontré son efficacité. L'instauration de la solidarité et de la confiance nécessiterait également la prise en compte des asymétries entre les pays.
- Face à l'augmentation des besoins humanitaires, il serait fondamental de veiller à ce que des organes directeurs efficaces et stratégiques responsabilisent les organismes des Nations Unies. Les participants se sont accordés sur la nécessité

de poursuivre la réflexion sur des engagements plus efficaces et mieux adaptés aux objectifs poursuivis, et non sur la nécessité d'établir davantage de rapports. Les membres des conseils d'administration se sont félicités des nouvelles occasions de débattre de ces sujets importants, en vue de mettre en place un système multilatéral plus cohérent, capable de produire plus avec moins.

- La promotion du multilatéralisme dépendrait en fin de compte d'un dialogue ouvert et d'espaces inclusifs entre les organes directeurs. Les membres ont demandé comment l'évaluation du CCI pourrait être utilisée pour améliorer la coordination et si les expériences des organismes en matière de réforme de l'Organisation des Nations Unies pourraient être partagées avec les organes directeurs afin d'améliorer leur gouvernance.

26. En réponse, la Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que la période actuelle était difficile pour de nombreuses communautés dans le monde. Les organismes des Nations Unies ne peuvent répondre à ce niveau de besoin qu'en travaillant ensemble. Les conseils d'administration jouent un rôle essentiel dans ce travail, et leur soutien et leur confiance ont été très appréciés. La confiance accordée aux organismes par leur conseil d'administration a contribué à l'efficacité de leur contrôle. La Directrice exécutive du FNUAP a apprécié le rôle du conseil d'administration en tant qu'intermédiaire pour la mise en œuvre du programme. La gouvernance intégrée et le travail à la croisée de l'humanitaire et de la consolidation de la paix sont essentiels, d'autant plus que les ressources continuent de diminuer. La localisation et la fourniture par l'intermédiaire d'organisations locales sont des solutions prometteuses, et la supervision du conseil d'administration a été appréciée pour garantir la responsabilité. Ensemble, les organismes et leurs conseils d'administration devraient veiller à ce que les besoins des communautés ne soient pas politisés.

27. Soulignant l'importance des risques et de l'assurance, le Directeur exécutif adjoint du PAM a insisté sur le fait que des systèmes de gouvernance solides permettaient en définitive aux organismes de fournir une assistance là où elle est le plus nécessaire. Le fait d'opérer dans des environnements complexes présente des risques : les organismes ont besoin du soutien de leur conseil d'administration pour comprendre et partager ces risques. Il a recommandé que les partenariats ne soient pas structurés à partir du siège, mais qu'ils soient axés sur les résultats et adaptés au contexte de chaque pays. Ces partenariats peuvent également inclure des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné l'importance d'une bonne gestion des risques lors de la réalisation de projets dans des contextes où la présence des organismes Nations Unies n'est pas significative. Il est impressionnant de constater que les organismes sont restés dans ces contextes et ont assuré la protection des personnes dans des situations difficiles. La discussion doit se concentrer sur ce qui a été appris dans ces contextes et sur les problèmes qui minent le lien entre l'humanitaire, la construction de la paix et le développement. Cette dimension du risque a nécessité une discussion plus ouverte au sein des organismes des Nations Unies.

28. Soulignant l'importance des partenariats entre les organismes et leurs conseils d'administration, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a détaillé l'immense valeur de ces relations pour les organismes des Nations Unies. Avec ses partenaires, ONU-Femmes est prête à agir sur les recommandations du Conseil d'administration pour améliorer la gouvernance. L'entité a soutenu toutes les opportunités visant à rendre les conseils d'administration plus efficaces. Face aux nombreux défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans le monde entier, ONU-Femmes s'appuiera sur les orientations du Conseil d'administration pour atteindre les normes les plus élevées. La session interactive s'est achevée sur le rappel par l'Administrateur du PNUD que le personnel des Nations Unies travaille souvent dans des contextes extrêmement difficiles, mettant sa vie en danger dans l'exercice de ses fonctions. Il a

rappelé aux participants que les discussions menées aujourd'hui avaient des implications très concrètes dans le monde entier. Les travaux de gestion des risques menés par les organismes des Nations Unies et leurs conseils d'administration ont eu des effets très concrets sur les communautés du monde entier.

29. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a exprimé sa profonde gratitude à toutes les personnes présentes pour leur participation à ce forum important. Le renforcement du multilatéralisme sera plus important que jamais dans les années à venir. Reprenant les discussions de la journée, il a souligné que les conseils d'administration jouaient un rôle crucial dans le fonctionnement efficace et efficient des organismes des Nations Unies, en les guidant vers des résultats individuels et systémiques, et en s'orientant vers des organismes des Nations Unies plus modernes et tournés vers l'avenir. Les examens de la gouvernance et du contrôle ont joué un rôle crucial ; le rapport du CCI sera au centre des discussions à l'avenir. Il a réaffirmé la nécessité d'un engagement équilibré et d'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme au sein des entités des Nations Unies. Les discussions sur un engagement plus harmonisé, fondé sur des données et efficace entre les organismes des Nations Unies et les organes directeurs ont été positives. Le prochain Sommet de l'avenir sera une nouvelle occasion de poursuivre l'engagement multilatéral autour des questions critiques auxquelles est confrontée la communauté du développement.

30. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a conclu la session en soulignant l'importance de l'examen du CCI et de l'évaluation de la gouvernance du PAM. Il est important de partager les recommandations identifiées dans les évaluations des différents conseils d'administration. Les meilleures pratiques identifiées dans le cadre d'une évaluation pourraient être partagées afin d'accroître l'efficacité de tous les conseils. Le renforcement des capacités et la tenue de sessions informelles périodiques seraient nécessaires pour améliorer la compréhension des fonctions des organes directeurs par les nouveaux membres des conseils d'administration. Cela faciliterait une participation équitable et inclusive de tous les membres. Une participation active au Sommet de l'avenir sera particulièrement importante pour garantir que les priorités du Conseil d'administration se reflètent dans ses résultats. L'intégration de ces résultats dans les plans et stratégies des organes de contrôle organisationnels serait également fondamentale pour une meilleure gouvernance et une action efficace. Plusieurs interventions ont porté sur la nécessité d'améliorer la communication afin de faire connaître les rôles importants des organes directeurs à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, au public et aux autres parties prenantes. La discussion a souligné l'importance de maintenir un dialogue ouvert et systématique afin de tenir tout le monde informé et de s'assurer que le précieux retour d'information est utilisé. Les États Membres et les organismes devraient s'écouter les uns les autres afin de comprendre où se situent les obstacles à la communication.

31. En rationalisant la gouvernance au sein des organisations des Nations Unies, les femmes et les filles, qui représentent la moitié de la population mondiale, ne peuvent être négligées. Outre les femmes et les filles, il convient de continuer à mettre l'accent sur les personnes handicapées et les personnes âgées, car ces groupes sont au cœur du développement. En travaillant ensemble, il serait possible d'affronter et de surmonter les défis qui nous attendent, en donnant la priorité à la survie de l'humanité.

32. La session a été officiellement clôturée par le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui a remercié toutes les personnes présentes pour leur participation et le FNUAP pour avoir coordonné la réunion. Il a conclu en soulignant l'importance des réflexions proposées pendant la réunion conjointe des conseils d'administration dans la perspective du Sommet de l'avenir et au-delà.

